

VOYAGES ET DÉCOUVERTES GÉOGRAPHIQUES

COLLECTION PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE
M. RICHARD CORTAMBERT

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

BASSE COCHINCHINE — ANNAM — TONG-KING

PAR

LE Vte H. DE BIZEMONT

PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE

195, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195

1884

Tous droits réservés

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

BASSE COCHINCHINE — ANNAM — TONG-KING

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Délimitation. — Montagnes. — Fleuves. — Littoral. — Iles. — Climatologie.

A l'extrémité sud-est de l'Asie s'étend une vaste péninsule que les géographes, à cause de sa situation entre l'empire chinois et l'Indoustan, ont nommée Indo-Chine. Il y a vingt-trois ans, la France a planté son drapeau sur cette terre lointaine ; depuis lors, son œuvre colonisatrice a prospéré de telle sorte qu'elle peut s'y promettre une compensation à l'empire des Indes si malheureusement perdu au siècle dernier. C'est cet avenir de nos possessions indochinoises que nous prétendons embrasser d'un rapide coup d'œil. Fortement établis dans le delta du Mé-Kong, et protecteurs du royaume cambodgien, nous pouvons absorber tous les produits du bassin de ce grand fleuve ; d'autre part, fatalement entraînés à une intervention de plus en plus directe dans les événements du Tong-King et jouissant du droit exclusif de surveillance sur les agissements de la cour de Hué, nous pouvons hériter un jour de ce royaume qu'un gouvernement corrompu laisse tomber de sa main défaillante. L'Indo-Chine française doit donc comprendre un jour, outre la basse Cochinchine et le royaume de Cambodge, le Tong-King, l'Annam et le Laos.

La région que nous entreprenons de décrire s'étend de 8° 30' à 23° de latitude nord, sur une longueur de 360 lieues et une largeur que l'on peut évaluer à 150 lieues environ ; limitée à l'est et au sud par la mer de Chine, au nord et au nord-ouest par les montagnes inexplorées qui la séparent des provinces chinoises du Quang-Si et du Yun-Nan, elle confine à l'ouest aux royaumes de Siam et de Birmanie ; de ce côté, la ligne de démarcation est fort indécise, les principautés laociennes reconnaissant pour la plupart la suzeraineté de ces deux Royaumes.

Du nord au sud, une longue chaîne de montagnes assez élevées, connues sous le nom de montagnes des Moïs, sépare cette partie de l'Indo-Chine en deux bassins bien distincts : à l'ouest, s'allonge la vallée du Mé-Kong ; à l'est, s'étend une étroite bande de terrains plats s'élargissant vers le nord. Couvertes de forêts malsaines et peuplées de tribus sauvages, ces montagnes n'ont encore été visitées que par le Dr Harmand qui les a traversées à la hauteur de Hué.

Le Mé-Kong¹, auquel certains géographes donnent à tort le nom de Cambodge, sort des montagnes du Thibet ; ses sources n'ont pu encore être déterminées. La commission française qui entreprit en 1866, de remonter son cours ne put aller au-delà de Tali-Fou, ville du Yun-Nan, alors occupée par

¹ Nous adoptons le nom de Mé-Kong, le plus universellement reconnu par les géographes ; les Annamites appellent ce fleuve Song-Leun et les Cambodgiens Tonly-Tôm, expressions qui signifient également « grand fleuve ». Les Laociens le nomment Nam-Kong et les Chinois Kiou-Long-Kiang, « fleuve aux neuf dragons » ou Lan-Tran-Kiang, « fleuve fils des montagnes ».

les musulmans révoltés contre l'empire de Chine. Elle se composait de MM. Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, Francis Garnier et Delaporte, lieutenants de vaisseau, Thorel et Joubert, médecins de la marine, et L. de Carné, attaché d'ambassade. Le chef, Doudart de Lagrée, mourut au moment d'atteindre le but de ses efforts, et ce fut à Francis Garnier qu'échut l'honneur de ramener l'expédition et de rendre compte des résultats obtenus.

Le cours du Mé-Kong peut se diviser en trois parties. De Tali-Fou à Vien-Chan, par 17° de latitude, le fleuve roule torrentueux et encaissé entre deux rangées de collines qui resserrent et dominent son lit. Les eaux restent emprisonnées dans un fossé de 500 à 600 mètres, se rétrécissant parfois jusqu'à devenir une étroite fissure de 40 mètres à peine ; elles bouillonnent alors profondes et rapides, se heurtant à des roches métamorphiques, marbres, schistes, serpentines, jades vivement colorées et merveilleusement polies. Des marques observées sur plusieurs points des berges permettent d'évaluer à près de 50 pieds la différence entre l'étiage et la hauteur maximum des crues. Sur presque tout ce parcours, le fleuve coule du nord au sud ; vers le 20e degré, il fait un brusque coude à l'est, puis reprend sa direction vers le sud.

Le cours moyen, depuis Vien-Chan jusqu'à la frontière du Cambodge, est majestueux et calme ; il s'étale sur une largeur atteignant parfois plusieurs kilomètres et se prête à la navigation. Plusieurs affluents le grossissent alors : sur la rive droite, le Sé-Moun ; sur la rive gauche, le Hin-Boun, le Sé-Bang-Fai, le Sé-Bang-Hien, le Sé-Don et le Sé-Ké-Man ou rivière d'Attopeu, qui reçoit elle-même les eaux du Sé-San, du Sé-Thboé et de la rivière Ba. Par 13° 58' de latitude, à 200 kilomètres de la frontière cambodgienne, le lit du fleuve est coupé de rochers qui forment les dangereux rapides de Khon, véritable escalier dont les marches atteignent une hauteur de 15 mètres. Même à l'époque des hautes eaux, qui ne dépassent pas 12 à 15 mètres au-dessus de l'étiage, les barques plates ne peuvent les franchir que halées à la cordelle et en courant les plus grands dangers. Sur ce point, le débit du fleuve est de 25 000 mètres cubes.

Au-dessous des rapides de Khon, le Mé-Kong redevient navigable pour les bateaux à vapeur ; après quelques milles au sud, son cours incline vers le sud-ouest jusqu'à un point connu sous le nom de Quatre-Bras. Là il se divise et envoie vers la mer deux branches, le Fleuve Antérieur ou Song-Truoc et le Fleuve Postérieur ou Song-Sau ; pendant la saison des pluies, un troisième bras, appelé rivière de Tonlé-Sap, conduit une partie de ses eaux dans le lac du même nom, et les ramène au Mé-Kong à l'époque de l'étiage. Ce déversoir naturel modère ainsi les inondations du delta et joue exactement le rôle du lac artificiel de Moeris, creusé par les anciens Égyptiens pour régulariser les crues du Nil. D'après quelques savants, l'existence du Tonlé-Sap ne serait pas très ancienne et il faudrait voir dans ce lac le dernier vestige d'un golfe profond comblé par les apports incessants du Mé-Kong. Actuellement, c'est une vaste dépression qu'alimentent de nombreux cours d'eau et qui se divise en deux nappes inégales réunies par un canal ou étranglement large de 10 kilomètres ; le petit lac, à peu près circulaire, mesure 30 (?) kilomètres environ dans tous les sens, tandis que le grand lac s'étend sur une longueur de 70 kilomètres et une largeur de 30. Aux époques des crues, la profondeur atteint 10 mètres et les inondations couvrent les parties basses des forêts environnantes sur un rayon de 25 kilomètres ; aux plus basses eaux, il ne reste qu'une couche de 50 centimètres à 1 mètre d'épaisseur.

Le Fleuve Antérieur et le Fleuve Postérieur se subdivisent eux-mêmes en plusieurs bras formant un grand nombre d'îles ; leurs nombreuses embouchures sont obstruées de bancs de sable mouvant qui en rendent la navigation très difficile, même pour les petits navires ; les seules que l'on puisse utiliser sont le Cua-Tien, ou petite passe, de 3 kilomètres de large, et le Cua-Dai, ou grande passe, qui ne mesure pas moins de 14 kilomètres. Les bouches du Mé-Kong sont célèbres par le naufrage qu'y fit, en 1556, le grand poète portugais Camoëns ; on sait qu'il se sauva en nageant d'une main et

tenant de l'autre le manuscrit des *Lusiades*.

A peu de distance, dans l'est, s'ouvre un vaste estuaire qui offre d'excellents mouillages aux navires de toutes dimensions. Le massif granitique du cap Saint-Jacques, surmonté d'un phare de première classe, l'abrite contre la mousson de nord-est. Il reçoit les eaux de plusieurs fleuves de peu d'étendue, mais d'une importance commerciale considérable. C'est d'abord le Soirap, qui sert d'embouchure au petit et au grand Vaïco, navigables pour les petits vapeurs, et dont les sources sont situées dans les collines du Cambodge ; puis le Don-Naï formé de la réunion des petites rivières Da-Lon, Da-Mré et Da-Binh qui sortent des derniers contreforts de la chaîne des Moïs. Par le Don-Naï et son affluent de droite, la rivière de Saïgon, les plus gros navires peuvent monter, de jour et de nuit, en quatre ou cinq heures, du cap Saint-Jacques à la capitale de la basse Cochinchine.

L'ensemble de ces cours d'eau, les branches du grand fleuve, les Vaïco, le Don-Naï, arrosent ce que l'on appelle le delta du Mé-Kong ou la basse Cochinchine, vaste plaine d'alluvion, périodiquement inondée, entourée d'un demi-cercle de petites montagnes boisées, dont les plus hautes n'atteignent pas 1000 mètres et coupée d'une infinité de canaux, les uns naturels, les autres artificiels que l'on désigne par le mot espagnol : *arroyos*. La marée se fait sentir dans tous ces cours d'eau, et offre à la navigation des courants alternatifs qui entraînent les barques six heures dans un sens, six heures dans l'autre. Souvent, la même marée montante pénètre par les deux extrémités d'un arroyo, et les deux courants contraires viennent se heurter en un point où ils se neutralisent, déposant les détritiques en suspension, et formant des ressauts ou *dos d'âne* qu'il faut draguer périodiquement.

Le versant Est des montagnes des Moïs ne donne naissance, dans le sud, qu'à des cours d'eau peu étendus. Nous nous bornerons à citer la rivière de Hué, navigable seulement pour les jonques indigènes se rendant de la mer à la capitale de l'Annam ; près de son embouchure, elle traverse une des lagunes qui s'étendent parallèlement à la côte, comme les étangs du Languedoc ; son entrée est obstruée par une barre impraticable pendant la plus grande partie de l'année. Vers le nord, plusieurs fleuves importants prennent leurs sources à l'ouest de la chaîne de montagnes, la traversent, et viennent se jeter dans le golfe du Tong-King. Le premier de ces fleuves est le Song-Mo qui prend le nom de Song-Hoï près de son embouchure². Sa source est située dans la principauté laocienne de Tran-Ninh, tributaire du royaume d'Annam. Du même plateau, descend la rivière Hin-Boun, affluent du Mé-Kong qui, d'après M. de Lagrée, communiquerait avec le Song-Mo par un canal souterrain navigable. De son côté, le P. Montrouziès rapporte qu'après trois jours et trois nuits de navigation continue, en remontant le Hin-Boun, il a gagné le Song-Mo sans mettre pied à terre. Ce fleuve n'est navigable que de jour, à cause des nombreux barrages qui obstruent son cours jusqu'au marché de Mou ; de ce point, on gagne la mer en douze jours. Près de la côte, le Song-Hoï communique par un canal avec le port de Cua-Quen. On conçoit l'importance de cette voie fluviale qui permettrait d'amener à la mer de Chine les produits du Laos central.

Vers le nord, les montagnes des Moïs s'écartent brusquement dans l'ouest comme pour laisser plus de place au large bassin du grand fleuve tonquinois, le Bo-Dé ; on le nomme aussi, en annamite vulgaire, Song-Caï (Fleuve Principal) ou Song-Ca (Grand Fleuve), et en annamite officiel, Nhi - Ha - Giang (Second Fleuve). Cet important cours d'eau est formé de la réunion de trois rivières : le Touyen-Cuand (Rivière Claire), le Song-Thao (Rivière Rouge), et le Kiem-Tou-Ha ou Song-Bo (Rivière Noire). Bien que la Rivière Rouge soit plus considérable que la Rivière Claire, les Annamites considèrent cette dernière comme le cours supérieur du Bo-Dé, parce que son bassin est tout entier compris dans les frontières du royaume ; mais cette manière de voir ne peut être adoptée par les géographes, d'autant plus que le Bo-Dé inférieur prolonge bien en direction le cours du Song-Thao, et l'on désigne ordinairement sous le nom de Fleuve Rouge l'ensemble de ces deux

2 Romanet du Caillaud

derniers cours d'eau.

De la rivière Claire, nous dirons seulement qu'elle sort des montagnes qui séparent l'Annam du Quang-Si.

Le Song-Thao, cours supérieur du Fleuve Rouge, prend sa source dans le plateau central du Yun-Nan, un peu au sud de Tali-Fou ; il traverse d'abord de l'est à l'ouest cette riche province sous le nom chinois de Ho-Ti-Kiang ou Hong-Kiang, encaissé entre des collines couvertes de riches forêts ; bien que des roches ou des bancs de galets affleurent pendant l'étiage, il est navigable pendant la saison des hautes eaux depuis la ville chinoise de Mang-Hao. A partir de la ville annamite de Kouen-Cé, les petits vapeurs peuvent circuler jusqu'à la mer en toutes saisons. Voici comment les Annamites expliquent la coloration des eaux de cette rivière Cao-Bien, mandarin chinois qui gouvernait l'Annam au IX^e siècle, était magicien ; il évoqua la foudre pour détruire les écueils entravant la navigation, ou plutôt, suivant l'expression annamite, pour ouvrir les veines du dragon³, et c'est le sang du dragon foudroyé qui, depuis lors, teint en rouge les eaux du fleuve. On a compris que la foudre du mandarin magicien n'était autre que la poudre, déjà connue des Chinois, et que la coloration des eaux est due aux minerais de fer dans lesquels se creuse le lit du Song-Thao.

Le Song-Bo, en annamite officiel Du-Giang, en chinois Hé-Ho, c'est-à-dire Rivière Noire, est un affluent du Fleuve Rouge. Sa source est située également dans le Yun-Nan, un peu au sud de celle du Song-Thao ; il est navigable pour les barques légères jusqu'à 200 milles du confluent, et jusqu'à 60 milles pour les vapeurs. Son importance peut devenir considérable comme voie de pénétration dans le Laos supérieur ; les cartes annamites indiquent, en effet, une rivière courant parallèlement et en sens contraire qui doit être le Nam-Kang, tributaire du haut Mé-Kong ; il est très possible que les deux cours d'eau ne soient séparés que par un portage de quelques kilomètres ; ce qui semble confirmer cette indication, c'est que les Laociens connaissent très bien le Song-Bo.

Le Fleuve Rouge, forme à la partie inférieure de son cours, un delta analogue à celui du Mé-Kong ; mais, comme celles du grand fleuve, ses bouches sont obstruées par des bancs de sable. Heureusement, sa branche septentrionale communique par trois canaux avec le Thaï-Binh, fleuve de médiocre étendue qui se jette dans le bel estuaire de Cua-Cam, accessible aux navires de mer ; parmi ces trois canaux, un seul paraît navigable pour les petits vapeurs : c'est le Son-Chi. Le Thaï-Binh prend sa source dans les montagnes du Quang-Si et traverse le Tong-King septentrional du nord-ouest au sud-est.

Mentionnons enfin le petit fleuve Song-Tam qui se jette dans la baie de Fitze-Long et le Ngan-Nan-Kiang ou Li-Kiang, dont le cours inférieur sert de frontière naturelle entre l'empire chinois et le royaume d'Annam.

Quittons la terre ferme pour longer la côte du nord au sud. Nous la voyons s'arrondir d'abord en arc de cercle formant le golfe du Tong-King que limite à l'est la grande île chinoise de Haï-Nan ; dans cette échancrure on remarque l'archipel des Pirates, qui offre, en effet, un refuge à de nombreux écumeurs de mer, et la petite île Bach-Long-Vi, la Nightingale des Anglais.

Vers le 16^e degré de latitude, s'ouvre la baie de Tourane ; mesurant 17 kilomètres sur 10, elle est trop vaste pour être parfaitement sûre ; cependant on trouve à l'est un mouillage abrité par une haute presqu'île longue de 12 kilomètres sur 4 de largeur. L'île de Coulao-Han ferme l'entrée de la baie.

3 Dans l'extrême orient, le langage poétique représente souvent les fleuves sous l'image de dragons aux replis tortueux.

Au milieu de l'étroite langue de sable qui joint la presqu'île au continent, se dressent cinq gros rochers en marbre blanc percés de grottes naturelles, aux parois diversement colorées, que l'on a transformées en pagodes.

Depuis le cap Batargan, un peu au sud de Tourane, la côte court droit au sud jusqu'au cap Padarang avec une échancrure, la baie de Quin-Hon, et un relief assez accusé, le cap Varela. La rade de Quin-Hon est bonne ; mais il faudrait draguer l'entrée ensablée par le lest qu'y jettent les navires en passant. Le cap Padarang est redouté des navigateurs à cause de la difficulté qu'ils éprouvent à le doubler contre la mousson du nord-est. Là s'arrêtent les terribles typhons⁴ des mers de Chine, ouragans animés d'un double mouvement de translation et de rotation ; les navires qui s'y trouvent engagés sont trop souvent engloutis corps et biens et n'en sortent presque jamais sans graves avaries. Près de Padarang, on rencontre plusieurs petites îles : Poulo-Cecir de terre, Poulo-Cecir de mer, Poulo-Sapata, la grande et la petite Catwyk.

De Padarang au cap Cambodge, extrémité méridionale de la basse Cochinchine, la côte tourne au sud-ouest en décrivant une courbe. En face des bouches du Mé-Kong, à 75 milles du cap Saint-Jacques, se dresse l'archipel de Poulo-Condor, ou îles aux Calebasses, en annamite Kon-Non, sentinelle avancée de notre colonie. Au centre des îles s'ouvre un assez bon port abrité par un cercle de montagnes escarpées et boisées où abonde l'ébénier. Les Annamites y avaient établi un pénitencier que l'administration française a réorganisé. Les travaux de terrassement ont fait découvrir des pièces de monnaie à l'effigie de Charles-Quint et au millésime de 1521 ; nous croyons avec M. de Grammont qu'elles proviennent du pillage d'un galion des Philippines par les pirates de ces îles. Aux environs du cap Cambodge, les navigateurs rencontrent Poulo - Obi, ou île aux Ignames, et Pandjang, qui servent de points de reconnaissance pour entrer dans le golfe de Siam.

A partir du cap Cambodge, la côte se relève brusquement vers le nord ; elle est semée de roches et de bancs de sable, mais on y trouve d'assez bons mouillages : la baie de Ha-Tien, entourée de trois petites montagnes, et le port cambodgien de Compot. De nombreuses îles émaillent le golfe de Siam ; nous citerons Koh-Kong, Rong-Sam-Lam, Koh-Kut, Koh-Tchang, le groupe de Hon-Koh-Tré et Phu-Quoc. Cette dernière, la plus grande de toutes, mesure 47 kilomètres sur 24 ; au centre se dresse un pic très élevé et au sud-ouest s'ouvre un port praticable. L'île de Phu-Quoc possède des houillères, mais le charbon en est de qualité médiocre ; on recueille sur les hauteurs un aloès ligneux qui, après un certain temps d'enfouissement dans la terre, devient d'un noir brillant et répand une odeur agréable⁵ ; il se vend fort cher sous le nom d'ambre noir : Toutes ces îles sont d'origine volcanique ; le voyageur Mouhot assure qu'il a été témoin dans ces parages d'une éruption sous-marine.

L'indo-Chine étant comprise entre l'équateur et le tropique du Cancer, son climat est chaud et humide. L'année est divisée en deux saisons bien tranchées : de mai en septembre, le vent souffle du sud-ouest ; il est du nord-est pendant les autres mois ; ce sont ces vents réguliers et alternatifs que l'on nomme moussons.

Les deux bassins, séparés par les montagnes des Moïs, se trouvent placés dans des conditions climatériques bien différentes : la mousson de sud-ouest arrive chargée d'humidité sur la Basse Cochinchine, en sorte que la saison des pluies y coïncide avec l'été ; mais, en franchissant les montagnes, elle perd toute la vapeur d'eau en suspension et arrive sèche sur le versant oriental qui jouit alors d'un temps pur et serein ; pour la mousson de nord-est le phénomène inverse se produit ; elle amène les pluies sur la côte est, tandis que la vallée du Mé-Kong ne la reçoit que débarrassée de

4 Du mot chinois *tai-fong*.

5 Tableau de la Cochinchine, par E. Cortambert et L. de Rosny.

toute humidité, en sorte que l'hiver y est la saison du beau temps. Aux époques de transition, les typhons sont à redouter dans le nord et des orages moins violents se forment dans le sud. Au Tong-King, la conformation du golfe trouble la régularité des saisons ; les pluies tombent de mai en août et de septembre en octobre ; dans l'intervalle, le vent dominant est d'ouest-nord-ouest avec retours fréquents au nord-est et même à l'est.

En basse Cochinchine les écarts de température sont faibles ; le minimum thermométrique est de 19° à 20° et le maximum de 35° à 36°. La chaleur n'est donc jamais excessive et serait supportable si sa continuité ne la rendait très pénible pour les Européens ; pendant l'été, les nuits mêmes sont suffocantes, le corps ne peut alors prendre aucun repos, l'appétit disparaît et l'anémie s'infiltré lentement dans l'organisme. Les maladies les plus redoutables sont les fièvres paludéennes, les fièvres pernicieuses, consécutives aux insulations, la dysenterie, probablement engendrée par les matières organiques en décomposition dans l'eau, les affections du foie, communes à tous les pays intertropicaux. Le choléra est endémique, mais il est moins souvent mortel pour les Européens que pour les indigènes, dont les conditions hygiéniques sont déplorables ; parmi ces derniers, la petite vérole exerce également de grands ravages, que l'usage du vaccin introduit en basse Cochinchine par les Français tend à diminuer.

Pour échapper, autant que possible, aux influences morbides du climat, les Européens doivent se conformer rigoureusement aux prescriptions hygiéniques suivantes : porter des vêtements de flanelle, s'abstenir de boissons alcooliques, se borner à un exercice modéré, en évitant de sortir entre dix heures du matin et trois heures du soir, et surtout faire bouillir l'eau avant de la boire, pour détruire les animalcules et les ferments en suspension, à moins qu'on ne préfère user d'eaux minérales. Les indigènes ne boivent que du thé et ont toujours chez eux une marmite sur le feu, ce qui leur permet de recourir à cette infusion pour se désaltérer à toute heure de la journée.

Le climat de la haute Cochinchine et surtout, du Tong-King est bien moins malsain, mais aussi plus excessif. Le thermomètre descend en hiver jusqu'à 8° ou 10° et souvent, par temps brumeux, le froid paraît vif ; eu été on observe parfois plus de 40°. Ces variations, plus ou moins brusques, sont favorables à la santé, le corps humain supportant facilement des températures élevées à condition d'être retrempé de temps à autre par une nuit de fraîcheur. Dans les parties boisées régné la redoutable fièvre des bois, causée par l'humidité retenue entre les racines des arbres ; c'est ainsi que la presqu'île de Tourane, de même que les montagnes à l'ouest et au nord du Tong-King, passent pour très malsaines.

CHAPITRE II

HISTORIQUE

Origines de la monarchie annamite. — Conquête par les Chinois. — Anarchie. — Entreprises des Européens. — Introduction du christianisme — Insurrection des Tay-Seun. — Mgr d'Adran. — Persécutions contre les catholiques. — Conquête de la basse Cochinchine par les Français — Intervention française au Tong-King.

L'origine du peuple annamite n'a pas encore été déterminée scientifiquement. Les historiens grecs et latins n'ayant pu parler des contrées situées au-delà du Gange qu'ils ne connaissaient pas, nous n'avons d'autre guide dans ce lointain mystérieux que les annales chinoises. On y trouve l'Annam mentionné pour la première en 2357 av. J.-C. sous le nom de Nan-Kiao ; le père Bouillevaux cite, à la vérité, des légendes chinoises faisant remonter l'origine de cette monarchie aux premières années qui suivirent le déluge, mais on ne peut ajouter aucune foi à des récits évidemment fabuleux. Ce qui paraît certain, c'est que les Annamites descendirent des montagnes du Quang-Si et s'établirent d'abord dans le Tong-King sous le nom de Giao-Chi, qu'ils conservèrent fort longtemps. Les traditions indigènes, plus obscures encore, ne s'accordent que pour identifier leur première dynastie nationale avec la famille impériale de Chine. Cette prétention, entourée de détails absolument fantastiques, ne peut être acceptée sans méfiance, les Annamites étant extrêmement vaniteux et infatués de noblesse.

C'est en 1109 av. J.-C. que, d'après les annales chinoises, on vit à Pé-King la première ambassade annamite apportant des faisans blancs au Fils du ciel ; elle emporta en échange une boussole que lui donna un oncle de l'empereur pour la guider dans son voyage de retour. En 257, après une longue période d'obscurité, le royaume d'Annam est envahi par le souverain de Thuc, petit État situé au nord-ouest du Tong-King ; la capitale est prise d'assaut, et le roi, abruti par la débauche et incapable de se défendre, se précipite dans un puits.

En 249, le terrible empereur de Chine Hoang-Ti envoie dans l'Annam une armée que les chroniqueurs portent à 500 000 hommes, et le mandarin qui la commandait s'empare de la couronne. Le royaume prend dès lors le nom de Nam-Viet et, pendant douze cents ans, subit presque constamment le joug des gouverneurs chinois, alternativement tyranniques et bienveillants. Parfois, il parvient à reconquérir momentanément son indépendance ; des héroïnes, dont le souvenir est pieusement conservé, jouent plus d'une fois un grand rôle dans ces luttes sanglantes. Mais, toujours, le nombre finit par triompher du courage et du patriotisme. C'est pendant cette période que l'usage des caractères chinois fut substitué à l'écriture phonétique jusqu'alors employée. Au III^e siècle de notre ère, nous voyons apparaître les Cambodgiens ou gens du Chon-Lap, les Laociens qui s'emparèrent plusieurs fois de la capitale appelée alors Nam-Chieu, et les habitants du Ciampa, Tsiampa ou Lam-Ap, royaume situé au sud de l'Annam, et qui fut conquis une première fois par les Chinois en 353.

Eu l'an 1010, l'empereur de Chine reconnut enfin le souverain national de l'Annam sous le titre de *Giao-Chi-Quan-Vuong*, et une ambassade cambodgienne apporta aussitôt des présents au nouveau monarque. Mais les luttes du malheureux royaume contre ses voisins du nord, du sud et de l'ouest

n'en continuèrent pas moins vives. Les chroniques de cette époque sont remplies de légendes qui rappellent nos romans de chevalerie les plus mouvementés et les plus fantastiques.

Au XIII^e siècle, la dynastie tartare étant montée sur le trône de Chine, le fameux Koubilāï entreprit de soumettre le pays que l'on désignait alors sous le nom d'Annam. Vers cette époque, Marco Polo visita ce royaume qu'il nomme *Ania* et celui de Ciampa qu'il écrit *Ziampa*. Il représente ce dernier pays comme riche, vaste, peuplé et tributaire de l'empereur mongol. « J'ai vu, dit-il, dans l'année du Seigneur 1288, que ce roi avait 326 enfants, garçons et filles, parmi lesquels 150 étaient affectés à la carrière des armes. Dans ce royaume il y a beaucoup d'éléphants et de bois d'aloès ; il y a beaucoup de bois avec lequel on fait aussi des encriers et qu'on nomme ébène. » Ces quelques lignes sont les seuls renseignements que nous possédions sur le Ciampa, qui fut d'ailleurs définitivement annexé à l'Annam en 1471.

La paix ne fut rétablie dans le royaume qu'en 1428, par l'illustre Lê-Loi, fondateur de la dynastie des Lê qui régna jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Après avoir chassé les étrangers, conquis le Ciampa et le Laos, il organisa ses vastes possessions, leur donna des lois et s'occupa de l'instruction du peuple.

Au XVI^e siècle, les discordes civiles recommencèrent. Les souverains, livrés corps et âme à tous les enivres du harem, plongés dans les libations et les orgies, entretenus dans l'ignorance des choses du dehors, amollis par les basses flatteries des courtisans, ne conservaient que l'apparence du pouvoir avec le titre de *Voua* ; deux ambitieuses familles, les Trinh et les Nguyen, gouvernaient l'une à Ké-Cho, l'autre à Hué, sous le nom de *Chouas*. Du reste, elles ne s'entendaient que pour entretenir soigneusement le Souverain titulaire dans sa fastueuse inaction et ensanglantaient le royaume de leurs querelles incessantes. Cette anarchie se prolongea jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Cependant divers événements importants survinrent aux extrémités du royaume. En 1680, la dynastie des Minh fut renversée en Chine par les Tartares, et de nombreux Chinois, voulant se soustraire à la domination des vainqueurs, vinrent solliciter à Hué la protection du Choua ; celui-ci pour s'en débarrasser les envoya coloniser Mytho et Bien-Hoa, villes conquises depuis peu sur le Cambodge ; vingt ans après, des gens du peuple levés en haute Cochinchine furent transportés dans le delta du Mé-Kong, De cette époque date la première organisation de la basse Cochinchine.

En même temps, un aventurier chinois nommé Mac-Cuou s'emparait, toujours au détriment du Cambodge, de la province de Ha-Tien et en faisait hommage au Choua de Hué qui le maintenait comme gouverneur héréditaire, avec le titre de général.

En 1717, les Anglais se rendirent maîtres de l'archipel de Poulo-Condor et s'y fortifièrent ; mais les officiers furent massacrés par leurs soldats qui étaient Asiatiques, et cette tentative ne fut pas renouvelée.

En 1720, la frégate française *la Galatée* vint mouiller dans un port de la côte du sud ; les officiers furent d'abord bien accueillis, mais bientôt les mandarins, persuadés que le navire était chargé de marchandises précieuses, voulurent s'en emparer et tentèrent d'assassiner le commandant et deux officiers qui durent la vie à l'intervention du missionnaire Charles Gouge. Vers 1750, la Compagnie française des Indes, désireuse d'établir des relations commerciales, chargea l'illustre botaniste français Pierre Poivre, et Mgr Bennetat, évêque d'Eucarpie, d'ouvrir des négociations avec le roi d'Annam ; tous deux échouèrent dans leur entreprise.

Les persécutions contre la religion catholique datent de cette époque. L'apparition des premiers

missionnaires dans l'Annam remonte à l'année 1592 ; le dominicain Diego Adverte fait alors une tentative malheureuse ; blessé par deux flèches, il se voit forcé de quitter précipitamment le pays. Vers la même époque, saint François-Xavier fait une courte apparition sur la côte ; mais tout porte à croire qu'il ne débarqua pas. Les pères jésuites Buzoni, en 1615, et Alexandre de Rhodes, en 1624, ce dernier français, réussirent à fonder de petites chrétientés. Leurs progrès furent rapides, surtout au Tong-King ; mais les persécutions vinrent au XVIII^e siècle arrêter ce magnifique développement.

En 1774, le désordre et le mécontentement des populations étaient au comble. Deux frères, originaires de la montagne Tay-Seun, dont ils prirent le nom, donnèrent le signal d'un soulèvement général et s'emparèrent successivement de Quin-Hon et de Hué. Le Voua s'enfuit dans les montagnes du Quang-Si, tandis que le Choua Hieou-Vuong se réfugiait en basse Cochinchine et levait une armée pour reprendre l'offensive. Une grande bataille navale fut livrée en 1783 dans la baie du cap Saint-Jacques, et malgré la conduite héroïque du matelot breton Manuel, élevé à la dignité de général, Hieou-Vuong fut tué, et l'armée royale complètement détruite. C'est alors qu'un missionnaire illustre, Mgr Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, recueillit dans sa chrétienté de Ha-Tien, Ngouyen-An, neveu du Choua, et lui offrit de solliciter pour lui les secours du roi de France. Parti en ambassade avec le fils de Ngouyen-An, le prélat conclut avec Louis XVI un traité d'alliance offensive et défensive ; en échange des troupes et des munitions promises, le prétendant cédait à son protecteur le promontoire et la baie de Tourane, les îles d'Hoï-Nan et de Poulo-Condor. Le gouverneur de l'Inde française était chargé du commandement et de l'organisation de l'armée de secours.

Muni de ce traité, Mgr d'Adran se rendit à Pondichéry ; mais, son refus de rendre visite à la favorite du gouverneur compromit l'expédition ; il dut se contenter de fréter un navire qu'il chargea de munitions, et sur lequel il embarqua quelques volontaires. Ce faible secours, arrivant au moment où les populations étaient lasses d'être livrées à l'anarchie, suffit pour changer la face des choses. Les troupes royales reconquirent rapidement la Cochinchine et le Tong-King. Le Voua de la dynastie Lê n'ayant pas reparu, Ngouyen An se fit proclamer roi en 1800 sous le nom de Gia-Long. Mgr Pigneau de Behaine ne jouit pas longtemps de ce triomphe, et mourut l'année suivante. Gia-Long lui fit élever dans son jardin même, près de Saigon, un magnifique mausolée ombragé par les manguiers que l'évêque avait plantés de ses mains ; sur la façade principale sont peintes ses armoiries surmontées de la couronne de comte, titre que le roi Louis XVI lui avait accordé ; une plaque de marbre noir porte gravée en lettres dorées une inscription rappelant les vertus du prélat et les éminents services rendus par lui à la monarchie.

Le règne de Gia-Long fut paisible et glorieux. Il embellit sa capitale, créa une flotte imposante, promulgua un code et construisit une route de 1666 kilomètres qui reliait entre eux tous les chefs-lieux de provinces. Quant au traité de Versailles, Louis XVIII, en 1818, envoya une frégate sous les ordres du comte de Kergariou pour en réclamer l'exécution, mais Gia-Long, considérant que la France n'avait pas absolument rempli ses engagements, éconduisit poliment l'envoyé français.

Gia-Long mourut en 1820, laissant le trône à son fils Minh-Mang ; homme énergique et violent, ce prince se montra fort hostile aux Européens, et même aux anciens compagnons d'armes de son père. L'un d'eux, M. Chaigneau, nommé consul de France à Hué, fut expulsé de cette capitale malgré les vives protestations du capitaine de vaisseau Laplace. Les cruautés de Minh-Mang, ardent persécuteur des chrétiens, suscitèrent une révolte dans la basse Cochinchine ; les Siamois en profitèrent pour envahir le Cambodge, mais ils furent repoussés, en 1840, par le maréchal Ngouyen-Tri-Phuong, et le roi de ce pays fut rétabli sur son trône.

Thieu-Tri succéda, en 1841, à son père Ming-Mang. Esprit faible et irrésolu, il ne montra d'énergie que contre les chrétiens. La corvette française *l'Héroïne*, commandée par M. Lévêque, parvint, en 1843, à délivrer deux missionnaires jetés en prison ; mais, les persécutions ayant redoublé, deux navires français, *la Gloire* et *la Victorieuse*, commandés par MM. Lapierre et Rigault de Genouilly, détruisirent, en 1847, dans, la baie de Tourane, cinq corvettes annamites. Thieu-Tri mourut du chagrin que lui causa la nouvelle de ce désastre.

Tu-Duc monta sur le trône au détriment de son frère aîné An-Phong, avec l'aide des mandarins qui le trouvaient intelligent, doux et lettré. En 1851 et 1852, les pères Schœffer et Bonnard ayant été mis à mort, le *Catinat*, en représailles, détruisit les forts de Tourane ; en 1857, Mgr Diaz et Mgr Sampedro, évêques espagnols du Tong-King, furent encore martyrisés. La France et l'Espagne convinrent alors de s'allier pour tirer une vengeance éclatante de ces insultes réitérées. Le temps était passé des satisfactions illusoire, des promesses aussitôt violées ; il fallait aux deux puissances catholiques des gages sérieux et durables.

L'amiral Rigault de Genouilly, commandant en chef des escadres alliées, choisit la baie de Tourane comme base de ses opérations, et s'en empara le 31 août 1854. S'il eût marché aussitôt sur Hué, nul doute que la guerre ne se fût terminée d'un seul coup, mais il ne connaissait alors, ni la route à suivre pour forcer Tu-Duc dans sa capitale, ni les forces réelles de l'ennemi ; d'ailleurs, il est probable qu'on n'eût pas songé à faire de la cession des provinces de basse Cochinchine une des conditions de la paix, et cette considération suffit pour nous enlever tout regret.

Jugeant que l'occupation de Tourane ne menait à rien, et que l'inaction jointe à l'influence d'un climat délétère, compromettait la santé de ses troupes, l'amiral s'avisait d'opérer une diversion dans le delta du Mé-Kong, qui passait pour le grenier à riz de l'Annam. Après une vive canonnade, il s'empara de Saigon, le 18 février 1859, et fit évacuer Tourane un an après.

Sur les entrefaites, éclata la guerre de Chine ; il fallut porter vers le nord le gros des forces françaises. Une petite garnison de 800 hommes fut laissée à Saïgon et soutint héroïquement les efforts de l'armée annamite établie dans de solides retranchements. Après une année d'un blocus étroit et des plus pénibles, elle fut enfin secourue par l'amiral Charner qui ramenait une flotte et des troupes de renfort. Les 25 et 26 février 1861, malgré une très vive résistance, les Français enlevèrent les lignes de Ki-Hoa où l'ennemi se croyait inexpugnable ; ce fut la seule bataille sérieuse qu'ils eurent à soutenir en basse Cochinchine ; désormais les soldats de Tu-Duc, convaincus de leur infériorité, ne résisteront plus que pour la forme. Cette victoire eut des résultats considérables : la riche province de Gia-Dinh se soumit aussitôt, le roi du Cambodge sollicita la protection de la France et demeura, depuis lors, son fidèle allié. Les populations indigènes comprirent bientôt qu'elles avaient tout à gagner avec la nouvelle administration qui, ferme et honnête, s'efforçait de rétablir l'ordre et de développer les transactions commerciales ; seuls les lettrés, se voyant dépouillés de leurs prérogatives et de leurs lucratifs emplois, cherchèrent longtemps encore à susciter des troubles et à entraver l'œuvre de la colonisation. L'obligation de poursuivre les mécontents dans leurs retraites, nous entraîna successivement à de nouvelles conquêtes, et c'est ainsi que les provinces de My-Tho et de Bien-Hoa furent ajoutées à nos possessions.

Le 15 juin 1862, Tu-Duc, sérieusement menacé dans le nord, où un prétendant de la famille Lê venait de paraître et de soulever tous les Tonquinois fidèles à leur vieille dynastie nationale, consentit à signer un traité reconnaissant les faits accomplis. Mais à peine le danger conjuré, il recommença ses intrigues et fomenta dans les possessions françaises une insurrection formidable. L'amiral de la Grandière, alors gouverneur, fut à la hauteur des circonstances ; il agit avec justice et

fermeté, et, convaincu que les autorités annamites des trois provinces à l'ouest du Fleuve Antérieur, avaient favorisé nos ennemis, il se présenta le 20 juin 1867 devant la citadelle de Vinh-Long à la tête d'une flottille de canonnières. Le vice-roi Phan-Tan-Giang ne voulut pas tenter une résistance inutile et s'empoisonna en présence de sa famille, après avoir écrit à l'amiral une lettre remarquable par les sentiments de résignation et de haute philosophie qui s'y trouvaient exprimés. Depuis cette époque, les Français n'eurent plus que d'insignifiantes insurrections à réprimer : le calme le plus parfait régna même pendant la guerre franco-allemande.

Après un gouvernement de cinq ans, l'amiral de la Grandière quitta la colonie le 4 avril 1868. Son administration a été diversement jugée ; on lui a reproché la saisie des trois provinces occidentales sans déclaration de guerre préalable et, surtout, d'avoir apporté, dans la gestion des affaires publiques, un esprit d'économie excessif qui était, d'ailleurs, dans son caractère personnel. Sans s'arrêter au premier grief, d'un ordre un peu sentimental, il faut tenir compte à l'amiral du parti qu'il a su tirer d'un faible budget de 3 millions, qu'il sut doubler en deux ans sans augmenter les impôts. Plût à Dieu que ses successeurs actuels fussent aussi habiles à proportionner sagement les dépenses aux recettes de la colonie, considérablement accrues dans les derniers temps. Son œuvre est considérable : l'administration des six provinces organisée, des écoles de français fondées à Saïgon et dans les principales villes de la colonie, un dock flottant amené d'Angleterre, un jardin botanique confié à la direction d'un savant aussi distingué que modeste, la capitale assainie et transformée, la ville de Cho-Leun reconstruite et enrichie par le commerce, des routes construites, un magnifique palais du gouvernement commencé. Son successeur trouva la situation financière telle, qu'après lui la colonie put dépenser sans compter et vit ses ressources s'accroître d'année en année. Tels furent les résultats obtenus sous l'habile direction de l'amiral de la Grandière.

Aussitôt sa sécurité et sa richesse assurées, la Cochinchine française, éprouvant ce besoin d'expansion au dehors qui est propre aux colonies douées de vitalité, fut entraînée vers le Tong-King par la force des événements. Dès 1870, un négociant français établi en Chine depuis quinze ans, M. Dupuis, avait découvert la Magnifique route du Fleuve Rouge, menant du Yun-Nan central au golfe du Tong-King, et il s'était chargé de ravitailler par cette route l'armée chinoise combattant alors, aux confins occidentaux de l'empire, l'insurrection musulmane. Quoique muni de sauf-conduits en règle, il s'était vu refuser le passage par les autorités annamites et avait sollicité l'appui de la France. L'amiral Dupré, alors gouverneur de la Cochinchine, saisissant avec empressement cette occasion de faire acte d'énergie vis-à-vis de la cour de Hué, envoya Francis Garnier à Hanoï avec pleins pouvoirs pour régler ce différend en s'inspirant des circonstances ; les documents officiels publiés depuis ne permettent pas de douter que telles étaient les instructions du jeune chef de l'expédition. Il disposait de deux canonnières et de 212 hommes dont 24 Asiatiques. Depuis longtemps, Francis Garnier rêvait d'un vaste empire colonial français dans l'Indochine ; c'était la réalisation de son rêve qui s'ouvrait devant lui. Naturellement, à ses tentatives d'accommodement les mandarins opposèrent la duplicité et la mauvaise foi. Garnier n'hésita pas : le 20 novembre 1873, par un coup d'audace inouï, il enlevait la citadelle de Hanoï défendue par 7000 Annamites. En moins d'un mois, les villes fortes de Hung-Yen, Phu-Ly, Haï-Dzuong, Ninh-Binh, Nam-Dinh, tombaient également en son pouvoir ; il ne lui fallut pas plus longtemps pour organiser sa conquête ; Dès les premiers jours de 1874, les impôts rentraient, les Tonquinois, païens et chrétiens, accouraient sous le drapeau français. Malheureusement, au moment même où l'heureux vainqueur allait dicter les conditions de la paix aux envoyés de Hué, il tombait dans une embuscade, victime de son imprudence. Cependant son œuvre ne sembla pas compromise par sa mort, et nulle part il ne se produisit de mouvement insurrectionnel ; son successeur n'avait qu'à reprendre les négociations, un moment interrompues, avec le gouvernement annamite aux abois pour que la France comptât une magnifique colonie de plus. Par une de ces étranges fatalités dont notre histoire coloniale offre trop d'exemples, l'officier chargé des négociations méconnut de parti pris les intérêts qui lui étaient confiés, désavoua

publiquement et en termes odieux l'héroïque Garnier, signa une convention honteuse, fit évacuer les citadelles si glorieusement conquises, livra le pays à l'anarchie et les malheureux chrétiens coupables de nous avoir accueillis en frères à l'implacable vengeance des mandarins qui les firent égorger devant nos soldats consternés.

A la suite de ces événements désastreux pour l'influence française, un traité dérisoire fut signé le 5 mars 1874. La cour de Hué reconnaissait à la France la possession des six provinces cochinchinoises ; en échange, celle-ci s'engageait à soutenir le royaume d'Annam contre tous ses ennemis. La navigation du Fleuve Rouge était déclarée libre jusqu'à la frontière chinoise ; les ports de Qui-Nhon, de Hai-Phong et la ville de Ha-Noï s'ouvraient au commerce sous la protection de résidents français entourés chacun d'une garde de cent hommes. La France fournissait gratuitement à l'Annam trois navires de guerre, des canons et des munitions. Enfin la liberté de conscience était garantie aux chrétiens.

Ainsi l'évacuation définitive du Tong-King conquis au prix du sang d'un jeune héros était solennellement consacrée. Des insurrections éclatèrent encore en 1875, 1876, 1878; et les soldats français eurent la douleur de prêter le concours de leurs armes pour réduire nos anciens alliés et consolider le tyrannique pouvoir de leurs oppresseurs. Quant à M. Dupuis, il joua en cette affaire le rôle de bouc émissaire et fut complètement ruiné ; après avoir fait reconnaître la légitimité de ses revendications, il attend encore le règlement des indemnités qu'on lui a promises pour lui imposer silence.

Du moins ce misérable traité de 1874 fut-il exécuté ? Les chrétiens, rendus responsables de toutes les insurrections, furent harcelés et écrasés d'impôts ; l'exportation des produits du pays ne s'opéra que partiellement et sur réclamations incessantes de nos consuls ; le cours du Fleuve Rouge, au-dessus de son confluent avec la Rivière Claire, fut occupé par une bande de pirates chinois, les Drapeaux Noirs, qui terrorisaient le pays et le rançonnaient impunément, grâce à la faiblesse et même à la connivence des autorités annamites. Ces brigands, débris de l'insurrection des Taï-Pings, expulsés de Chine, se sont établis à Lao-Kaï, sous le commandement du féroce Lieou-Yuen-Fou. D'après Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tong-King occidental, ils ne forment guère qu'un noyau de 800 hommes, armés de fusils perfectionnés ; mais, en cas d'expédition importante, leur bande se grossit d'une foule de pillards et de gens sans aveu vivant à la frontière et ne reconnaissant aucune autorité.

Le gouvernement annamite essaya bien, il y a quelques années, de mettre à la raison ces dangereux voisins et, se sentant incapable d'en venir à bout avec ses seules ressources, il sollicita l'aide de l'empereur de la Chine. Une armée chinoise fut envoyée au Tong-King, mais, à peine entrée dans le pays, elle se débanda ; une partie des soldats s'établit dans le nord du royaume et y forma la bande des Drapeaux Jaunes, moins turbulente, à la vérité, que celle des Drapeaux Noirs. Dès lors, le roi de Hué prit son parti de ce qu'il ne pouvait empêcher et s'efforça de vivre en bonne intelligence avec ses envahisseurs : à l'occasion, il les prend à sa solde pour réprimer les insurrections tonquinoises ou lutter contre les entreprises des Français ; ce sont eux qui égorgèrent Francis Garnier ; ce sont eux qui bloquent et harcèlent la petite garnison de Ha-Noï.

Voulant débarrasser enfin le pays des incursions de ces bandits, le gouverneur de la Cochinchine française envoya au Tong-King, dans les premiers jours de 1882, une petite expédition militaire avec mission d'établir un poste au confluent de la Rivière Claire. Le capitaine de vaisseau Rivière, qui la commandait, crut devoir, pour des raisons que nous ne connaissons pas bien encore, renouveler le fait d'armes de Garnier et s'emparer successivement des citadelles de Ha-Noï et de Nam-Dinh. Suivant son habitude, Tu-Duc eut recours à ses alliés les Drapeaux Noirs, et ceux-ci

réussirent, une seconde fois, et dans les mêmes circonstances, à faire tomber le chef de l'expédition française dans une embuscade ; les commandants Rivière et Berthe de Villers périrent comme Francis Garnier.

Ainsi, par deux fois, cette terre tonquinoise fût arrosée du plus pur sang français, et cela par la faute de nos ministres qui ont hésité à secourir les poignées d'hommes engagées un peu légèrement, et cependant avec succès, contre des forces vingt fois supérieures. On doit espérer que le système des demi-mesures et des occupations partielles de points isolés est désormais condamné. Dans les pays de l'extrême Orient, les ménagements sont taxés d'actes de faiblesse et notre politique d'atermoiement n'a fait que donner confiance à nos ennemis et rendre plus difficile et plus coûteux l'établissement de notre domination au Tong-King.

Il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer les proportions de la lutte que nous avons à soutenir ; malgré nos fautes, déjà si chèrement payées, 10 000 hommes de bonnes troupes, appuyés par plusieurs petits navires, canonnières et chaloupes à vapeur, suffiront largement pour détruire à tout jamais les Drapeaux Noirs et leurs alliés. Mais rien ne doit être négligé pour utiliser les dispositions sympathiques de la population, toute disposée à secouer le joug des mandarins détestés ; nous devons surtout nous appuyer sur les chrétiens nombreux et dévoués à notre cause. Ils se sont sacrifiés pour nous en 1873 et, bien que nous les ayons abandonnés alors à la vengeance de leurs persécuteurs, leur dévouement ne nous fera pas défaut s'ils reconnaissent en nous les Fils aînés de l'Église. Est-ce trop demander au patriotisme et au sens politique de nos gouvernants ?

CHAPITRE III

DESCRIPTION DU ROYAUME D'ANNAM

Divisions politiques. — Le Tong-King. — Hanoï. — Haute et moyenne Cochinchine. — Hué. — Palais du roi. — Tourane. — Quin-Hon. — Gouvernement annamite. — Le roi. — Les mandarins. — Administration municipale.

La partie de l'Indo-Chine qui nous occupe comprend actuellement quatre grandes divisions politiques : le royaume d'Annam, la Cochinchine française, le royaume de Cambodge et les principautés laocienne.

Le mot Annam, qui devrait s'écrire An-Nam, signifie : « Paix du midi », ou mieux, « Midi pacifié », sans doute par rapport à l'empire chinois qui prétend jouer, vis-à-vis de son vassal, le rôle de pacificateur, mais ne lui a jamais apporté, en réalité, que le trouble et l'anarchie.

Le pays d'Annam se divise en deux grandes régions qui formèrent longtemps deux royaumes distincts : le Tong-King et la Cochinchine ; on voit encore les ruines de la muraille construite jadis des montagnes à la mer pour séparer les deux monarchies.

Le vocable Tong-King ou Tonquin, habituellement employé pour désigner la partie nord du royaume d'Annam, n'est autre que le mot chinois Dong-Kinh, qui signifie « Ville royale de l'est » ; le nom annamite est Dang-Ngoai-Bac c'est-à-dire, « Royaume extérieur du nord ».

Le Tong-King est divisé en treize provinces dont l'ensemble est placé sous la haute administration d'un surintendant général ; la population totale est évaluée, entre 12 et 18 millions d'habitants⁶, sur lesquels 439 000 sont catholiques ; ces derniers sont répartis entre quatre vicariats apostoliques, deux français et deux espagnols.

La capitale porte plusieurs noms dont les plus usités sont Ké-Cho et Ha-Noï ; en style officiel, on l'appelle Than-Hien-Thang, ou « Ville du dragon », et Bak-King, ou « Cour du nord ». Elle est située sur le Fleuve Rouge près du sommet du delta ; sa population est évaluée par certains auteurs à 120 000 âmes. La citadelle, très considérable, fut construite vers la fin du dernier siècle par des officiers français à la solde du roi Gia-Long ; elle renfermait un palais pour le roi, des maisons de mandarins, des casernes, des magasins immenses ; au commencement de 1882, elle a été bombardée et presque entièrement détruite par une flottille française. Autour de la citadelle, s'étend la ville, très propre, bâtie en briques, avec des rues dallées ; elle est la première du royaume pour les arts, l'industrie, le commerce, la richesse, la population, le savoir-vivre et les études. C'est là qu'affluent les hommes de lettres, et les habiles ouvriers de tout l'Annam ; c'est là aussi que se fabriquent les objets utiles comme les œuvres d'art et de luxe ; on peut dire que Ha-Noï est le cœur de la nation. Depuis 1875, un consul de France y réside sous la protection d'une compagnie d'infanterie de marine et de deux canonnières.

⁶ Le chiffre de 18 millions d'habitants est donné par les missionnaires qui déclarent, d'ailleurs, qu'il est extrêmement difficile de connaître la vérité, les communes ayant tout intérêt à dissimuler le nombre de leurs habitants pour avoir moins d'impôts à payer.

Les autres villes importantes sont : Nam-Dinh, qui compte de 50 à 60 000 habitants, Haï-Dzuong, avec une population à peu près égale ; Haï-Phong, près de l'embouchure du Thaï-Binh, port aujourd'hui très fréquenté, résidence d'un consul de France, avec une compagnie d'infanterie de marine ; Nin-Binh, défendu ainsi que Haï-Dzuong et Nam-Dinh, par une forteresse contemporaine de celle de Ha-Noï.

L'aspect général du Tong-King est celui d'un amphithéâtre demi-circulaire aux gradins s'élevant assez régulièrement du centre à la circonférence ; cette disposition se prête aux cultures les plus variées. Les plaines basses du littoral, inondées chaque année, produisent le riz, le maïs, les légumes et les fruits de la zone torride ; la région moyenne des collines mollement ondulées donne la canne à sucre, le mûrier, le thé, l'ortie de Chine, l'indigo, et conviendrait parfaitement au poivre, au café, à la cannelle, etc. ; les montagnes enfin, couvertes de riches forêts encore vierges, renferment des mines d'or, d'argent, de cuivre, de zinc, de fer, d'antimoine, de plomb, qui ne sont exploitées que sur le versant chinois. Mentionnons, en outre, une découverte toute récente dont les conséquences sont incalculables : des gisements houillers ont été trouvés près de la côte, et M. Fuchs, le savant ingénieur des mines, envoyé de France pour les étudier, a constaté l'existence de deux bassins mesurant 100 kilomètres de long sur 15 de large, superposés au calcaire carbonifère, en stratification discordante avec celui-ci ; la houille est d'autant plus riche en matières volatiles qu'on s'attaque à des minerais situés dans des régions plus élevées. D'après les analyses de M. Fuchs, le charbon du Tong-King ne vaut pas tout à fait, comme puissance calorifique, celui d'Anzin, mais il ne lui est pas très inférieur. Jusqu'à la profondeur explorée de 100 mètres au-dessous du niveau de la mer, l'épaisseur des couches est de 5 mètres en moyenne ; elle ne dépasse pas 11 mètres. Ce sont là d'excellentes conditions pour une exploitation économique et rémunératrice, surtout si l'on considère le prix auquel se vend la tonne de bon charbon dans les mers de Chine. Sur ces conclusions, le gouverneur de la Cochinchine française envoya deux ingénieurs pour faire les études d'un chemin de fer devant relier les mines au port d'embarquement.

Sans être très avancée, l'industrie du Tong-King est supérieure à celle de la Cochinchine. On y fabrique de beaux meubles incrustés de nacre de plus en plus appréciés des amateurs parisiens. Les matières premières sont à portée de l'ouvrier⁷. La nacre est fournie par un gros coquillage commun sur la côte ; le bois, qui est dur, brun, se prêtant bien au travail de la gouge, est très répandu dans l'intérieur. L'artiste trace d'abord sur une feuille de papier le dessin à reproduire, puis, pinçant dans un étau de petites plaques de nacre irisée, il dégrossit à la lime le feston qu'il veut faire et, peu à peu, arrive à découper les plus fins contours ; bientôt, il ne reste dans son étau qu'un petit morceau de dentelle de nacre, un fruit, une feuille, qu'il a soin de tailler selon certains reflets assortis, de façon à juxtaposer avec art diverses nuances : aurore, jaune d'or, rose, violet, vert. L'incrustation est faite ensuite à la main dans l'épaisseur du bois, puis le tout est poli, et le travail est complété par de petits coups de burin noirci qui augmentent la légèreté du travail. Parfois la nacre est sculptée en relief et ressort sur les panneaux ; le prix est alors un peu plus élevé sans être jamais exagéré, grâce au bon marché de la main d'œuvre.

On fait aussi au Tong-King des vases très originaux en cuivre rouge niellé d'or, d'argent, de cuivre noir ; des objets d'ivoire sculpté, des tissus de soie unie ou brochée de dessins très simples.

L'ouverture du port de Haï-Phong sous la protection de la France a donné un certain essor au commerce. L'exportation consiste en riz, soie grège et tissée, thé, étain, drogues, boîtes laquées, meubles incrustés, plumes d'oiseaux, gomme laque, etc. On importe des fils et tissus de coton, lainages, opium, thé de Chine, drogues, tissus de soie, porcelaines communes de Chine, liquides,

7 Brossard de Corbigny.

conserves, confections, quincaillerie, etc. En 1880, il est sorti de Haï-Phong 253 navires européens jaugeant 114107 tonneaux et 205 jonques chinoises de 9 616 tonneaux. Toutefois, il convient de faire remarquer que, jusqu'à présent, le commerce du Tong-King est loin de répondre aux ressources réelles du pays, l'administration annamite faisant tout son possible pour l'entraver. Les digues et les canaux sont laissés sans entretien, en sorte que les inondations dévastent les plaines cultivables au lieu de les féconder. Les impôts en nature ruinent les paysans et enrichissent les mandarins sans aucun profit pour le trésor royal ; les pirates chinois, tolérés et souvent même protégés par le gouvernement qui les emploie à réprimer les insurrections fréquentes des Tonquinois, pillent et détruisent une grande partie des récoltes. On ne peut se faire qu'une idée approximative de ce que pourrait produire cette riche contrée entre les mains d'une administration honnête, ferme et éclairée. La récolte du riz devrait être au moins triple de celle que donne la basse Cochinchine ; le café vient admirablement sur les collines ; la production de la soie pourrait doubler ; celle du coton, du sucre, de l'indigo, augmenterait dans une proportion considérable ; les essences forestières les plus variées, les mines de toutes sortes n'ont pas même été entamées ; les nombreux cours d'eau navigables qui sortent du Laos, du Yun-Nan, du Quang-Si, et traversent le Tong-King, peuvent mettre les ports du littoral en communication avec des populations qu'il n'est pas exagéré d'évaluer à 50 millions d'hommes. M. Dutreuil de Rhins, qui a longtemps séjourné dans le royaume d'Annam, ne craint pas d'estimer à plus de 600 millions le mouvement commercial auquel le Tong-King peut prétendre.

La Cochinchine, du mot chinois Tchen-Tching⁸, s'appelle aussi Dang-Trong, ou « Royaume du dedans », en langue officielle annamite ; elle se divise en haute Cochinchine, moyenne Cochinchine et basse Cochinchine ; cette dernière est actuellement possession française. Le territoire appartenant encore au royaume d'Annam ne compte, d'après M. Dutreuil de Rhins, que de 2 à 3 millions d'habitants ; on voit que la population y est beaucoup moins dense qu'au Tong-King et même qu'en basse Cochinchine ; c'est que le sol y est bien moins productif.

La haute et la moyenne Cochinchine comprennent douze provinces échelonnées du nord au sud le long de la côte et s'étendant à l'ouest jusqu'aux montagnes.

La capitale, Hué, est située sur une rivière à 12 kilomètres de l'embouchure ; avec une marée favorable, une jonque bien manœuvrée franchit cette distance en deux heures et demie.

De distance en distance, cette route est défendue par des barrages que commandent des fortins mal armés. Le premier aspect de la ville n'a rien de monumental : on aperçoit tout d'un coup, à un coude de la rivière, une ligne de fortifications surmontée d'un mirador peint en jaune et de quelques petits toits de paille qui abritent de mauvais canons : c'est la citadelle. Construite sous Gia-Long⁹, comme toutes celles du pays, par des officiers français, elle présente, sur chaque face, six bastions armés de 16 pièces ; en comptant les ouvrages avancés, le total des canons en batterie est de 400. Dix portes et autant de ponts en pierres jetés sur les fossés donnent accès dans la première enceinte où se trouvent les casernes. Les murailles n'ont pas moins de 4 kilomètres de développement et sont intérieurement revêtues de larges dalles. La seconde enceinte, également entourée de fossés, est séparée de la première par une terrasse de 500 mètres ; on la franchit par une porte monumentale à trois baies de face et deux latérales avec trois ponts pour y accéder. Près de cette entrée, sont les remises et écuries royales ; les voitures sont assez curieuses et rappellent nos anciens coches publics ; on y attèle des chevaux blancs harnachés de jaune. Les éléphants royaux portent sur leurs poitrines et leurs flancs de grandes draperies jaunes à dragons brochés de toutes couleurs ; le siège du roi est assujéti sur leur dos par des cordes rouges à nœuds dorés ; les défenses sont ornés d'anneaux d'or, et les pieds de devant ont des bracelets de même métal ; la tête est chargée d'ornements rouges entrecroisés ; ces montures ont pour cornacs des mandarins vêtus de robes de

8 *Tableau de la Cochinchine*, par MM. E. Cortambert et L. de Rosny.

9 Brossard de Corbigny.

soie bleue et sur la croupe se tient un page armé d'un parasol jaune à pendeloques. Dans la cour de la deuxième enceinte, deux pièces d'eau entourées de balustrades servent de viviers à des caïmans dont les queues sont réservées pour la table royale. Sur des piédestaux se dressent deux tigres fantastiques tout dorés. La troisième enceinte, renfermant les appartements du roi, ne peut être franchie que par les mandarins de haut grade ; les battants de la porte sont rouges ornés de dragons dorés et ouvrent sur une grande cour dallée où se donnent les rares audiences royales. Le souverain se tient alors dans une galerie faisant face à la porte.

En dehors de la citadelle s'étend la ville : dans des rues sales et tortueuses, se traîne une misérable population de mendiants à travers laquelle circulent les mandarins dédaigneux et grossiers. M. Dutreuil de Rhins évalue à 30 000 le nombre des habitants de Hué, tandis que M. E. Cortambert, sur la foi d'anciens documents, en accorde 100 000 ; même en admettant que ce dernier chiffre soit un peu exagéré, il y a tout lieu de conclure que la capitale du royaume est en décadence. Le commerce y est presque nul ; les rares négociants chinois, qui viennent y porter du thé, des soieries, des porcelaines, doivent se munir de sauf-conduits auprès des brigands qui interceptent les routes et rançonnent les étrangers. Les pagodes sont en ruine et le plus bel édifice après le palais du roi était naguère encore la maison réservée aux étrangers, vaste bâtisse en briques couverte d'un toit de chaume située sur la rive droite, en face de la citadelle. On termine en ce moment le logement destiné au consul de France et à la compagnie d'infanterie de marine, sa garde d'honneur. Cet édifice luxueux coûtera, dit-on, 1 million.

A 40 kilomètres au nord de Hué, s'élève le splendide mausolée entouré de jardins où l'on enterre les rois ; dans ces contrées, les morts sont mieux logés que les vivants. Du même côté, se trouve la mission catholique dirigée par Mgr Sohier, vieillard à barbe blanche qu'entoure la vénération générale. La mission se compose d'un village nommé Kim-Long, groupé autour d'une modeste chapelle, d'une maison d'école et d'un grenier à riz. On y recueille les enfants abandonnés qu'allaitent des nourrices indigènes ; à mesure qu'ils grandissent, ces déshérités sont employés aux travaux d'agriculture et apprennent divers métiers ; les jeunes filles tissent la soie jusqu'à ce que les pères trouvent à les marier en leur donnant pour dot une parcelle de la concession. Diverses cultures ont été tentées sous la direction des missionnaires : le blé, la pomme de terre et la vigne n'ont donné aucun résultat ; mais le café a si bien réussi que le roi a prescrit d'en planter dans les provinces environnantes ; le coton vient aussi très bien ; quant au riz et au maïs, on n'en récolte que pour la nourriture du personnel ; la, petite chrétienté exploite également les bois de la forêt voisine. Il y a environ 80 missionnaires français dans la Cochinchine indépendante ; mais ils sont tellement occupés au dehors qu'on n'en voit jamais plus de deux ou trois à Kim-Long. Il est sévèrement interdit aux mandarins d'avoir aucune relation avec eux, en sorte qu'ils ne peuvent s'adresser qu'aux indigènes des classes inférieures. Une exception est faite en faveur d'un père annamite qui sert d'interprète dans les relations de la cour avec les étrangers ; il est, pour cette raison, investi du rang de mandarin.

Un détachement de la compagnie d'infanterie de marine casernée à Hué est établi au port de Tourane, qui communique avec la capitale par une assez bonne route ; près de la mer, on franchit une barrière rocheuse, à pic de tous côtés, en suivant un col étroit que ferme une porte à deux battants blindés en fer ; on appelle ce défilé : « Porte des Nuages ». Le pays environnant se prêtant admirablement à la culture du riz et à d'autres exploitations, le port de Tourane serait fréquenté si les lois jalouses du royaume n'interdisaient toute exportation. Aussi l'agriculture est-elle fort délaissée, l'industrie et le commerce à peu près nuls. Le port de Faï-Fo, un peu au sud de celui de Tourane, est en communication avec lui par un canal d'eau saumâtre de 65 kilomètres de long.

Quin-Hon, assez bon port fortifié à la Vauban, est aussi la résidence d'un consul de France et d'une

compagnie d'infanterie de marine établis, dans de mauvaises conditions hygiéniques, sur une langue de sable que domine un fortin annamite. En 1877, 14 navires au long cours y sont entrés, dont 6 allemands, 4 anglais, 3 français, 1 siamois. C'est dans cette province que l'on retrouve les ruines de l'ancienne capitale du royaume de Ciampa ; l'enceinte circulaire n'a pas moins de 12 kilomètres de tour et trois villages s'y étalent à l'aise. D'autres ruines de même style sont disséminées dans la plaine.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'organisation administrative du royaume d'Annam.

Le gouvernement annamite est, en principe, une démocratie universitaire sur laquelle règne un prince dont l'autorité est despotique, mais non absolue. Le pouvoir suprême est héréditaire ; toutefois, le droit de primogéniture n'est pas toujours observé. Le plus souvent, le roi désigne son successeur parmi ses enfants légitimes ; son choix n'est pas toujours ratifié par les grands mandarins et trop souvent des luttes fratricides ensanglantent les marches du trône.

Jadis, les rois d'Annam allaient recevoir l'investiture du Fils du ciel à la frontière nord, où des envoyés de Péking la lui portaient en grande pompe ; le dernier souverain fut le premier qui l'ait attendue dans sa capitale.

Le roi¹⁰ a une femme légitime choisie par sa mère et agréée par les hauts mandarins, et, en outre, sept concubines. Gardé par des eunuques et servi par des femmes, il mène dans son palais une existence oisive, donnant très rarement audience aux personnages d'un rang élevé et ne sortant que pour se livrer au plaisir de la chasse. Son pouvoir, est, en apparence, sans bornes ; il est le maître de la vie et de la fortune de ses sujets, qu'il appelle « ses enfants rouges », par allusion à la couleur des nouveau-nés ; il exprime ainsi qu'il leur porte d'autant plus d'affection qu'ils sont plus faibles, et qu'ils sont éternellement en tutelle ; les mandarins du plus haut grade ne lui parlent que prosternés la face contre terre et semblent craindre de le contempler. Mais, en réalité, ce n'est qu'un fétiche entre les mains des ministres ; il ne peut prendre aucune décision, et cependant on le rend responsable de toutes les fautes commises et des échecs que, dans ces dernières années, les étrangers, et surtout les Français, lui ont infligés ; le prestige de la monarchie en est fort amoindri.

Quand ce fantôme de souverain veut chasser, il sort par la rivière ; la barque royale est à la remorque de plusieurs grandes pirogues, montées chacune par une quarantaine d'hommes et un mandarin ; celui-ci, frappant l'un contre l'autre deux morceaux de bois, marque la cadence aux rameurs qui se lèvent et s'abaissent avec ensemble en forçant sur leurs avirons. Derrière viennent les bateaux des mandarins décorés de peintures et de dorures, portant à l'avant et à l'arrière des parapluies fermés, des piques ornées de queues de cheval, des mâts chargés de banderoles et de lanternes. Le peuple se cache sur le passage du cortège.

Le fardeau de l'administration repose sur 6 grands tribunaux ou ministères, 1 chancelier du royaume pour les affaires civiles et 1 grand maréchal pour les affaires militaires.

En principe, les Annamites doivent tous le service militaire de 18 à 60 ans ; mais, en réalité, on n'appelle que 1 homme sur 7 en temps de paix ; le service actif dure trois ans, puis les hommes sont renvoyés dans leurs foyers où ils restent à la disposition du gouvernement. Il y a en outre des milices locales levées selon les besoins de la défense. Cette organisation ressemble beaucoup à notre inscription maritime. L'infanterie compte 80 régiments de 500 hommes chacun ; 30 régiments sont en outre destinés au service de la marine qui obéit à un grand amiral, ayant le rang de maréchal.

10 Ces détails se rapportent au roi Tu-Duc qui vient de mourir en juillet 1883.

Les mandarins sont, comme en Chine, divisés en deux catégories : les civils et les militaires ; les premiers sont recrutés exclusivement parmi les lettrés ayant satisfait aux examens sur la législation et l'histoire du royaume ; ils ont toujours le pas sur les seconds dont l'ignorance est proverbiale. Chaque catégorie de mandarins se divise en neuf degrés, dont chacun comporte deux classes.

Chaque province possède une administration propre : un gouverneur, un mandarin chargé de la perception des impôts, de l'appel des troupes et milices, de l'agriculture, etc. ; un troisième mandarin civil, chef de la justice et de la poste ; un colonel des milices provinciales. Le gouverneur seul a rang à la cour. Les provinces sont ensuite divisées en départements et ceux-ci en arrondissements ; des mandarins de divers degrés sont à la tête de ces divisions administratives. L'enseignement supérieur, comportant la préparation au mandarinat, est dirigé, dans chaque province, par un mandarin civil.

La délégation directe de l'autorité royale s'arrête aux mandarins d'arrondissement ; au-dessous, commence l'administration communale qui est fort libérale et mérite de fixer l'attention des économistes.

Les habitants de la commune se divisent en inscrits et non inscrits. Les premiers, établis à demeure sur le territoire, sont seuls portés sur le registre des impôts et doivent seuls le service militaire ; les autres contribuent uniquement à la garde communale et aux corvées. Les inscrits élisent parmi eux un conseil des notables dont le nombre est indéterminé ; ceux-ci désignent à leur tour, également parmi eux, les fonctionnaires municipaux chargés des intérêts de la communauté, le nombre en varie suivant l'importance de la commune.

Le maire prélève les impôts d'après les cahiers de contribution qui lui sont remis au chef-lieu de la province, lève le contingent militaire proportionnel à la population, désigne les travailleurs pour les corvées publiques et juge les délits de simple police. Il applique, comme pénalité, la bastonnade. La durée de ces fonctions est de trois ans, après lesquels le magistrat, s'il a bien administré sa commune, rentre dans le conseil municipal. Les autres fonctionnaires municipaux sont : les adjoints, le collecteur de l'impôt royal, le collecteur des contributions municipales, le censeur, chargé d'enseigner les rites et d'apprendre aux enfants les formalités du salut et en quels termes ils doivent s'adresser aux supérieurs de divers rangs ; le chef de la milice locale, responsable de la police ; le chef des licteurs, qui conduisent les travailleurs aux corvées par escouades de dix. Mais la charge la plus singulière est celle du fonctionnaire appelé « œil du maire », lequel est choisi parmi les plus riches citoyens et doit, en cas de mauvaises récoltes, faire des avances d'argent aux pauvres de la commune ; souvent il fait généreusement remise des dettes contractées envers lui. Les anciens maires et les hommes âgés ayant rempli avec distinction des fonctions publiques sont investis de charges honorifiques dans le conseil. On les appelle « vieillards de la dernière vieillesse » et ils ont le pas dans les cérémonies sur les autres fonctionnaires, sans en excepter le maire lui-même. On reconnaît là ce louable respect pour la vieillesse, que les Annamites poussent jusqu'à la vénération des vieux arbres.

Parmi les maires les plus énergiques et les plus intelligents, le gouverneur de la province choisit les chefs et les sous-chefs de cantons. Ceux-ci surveillent l'administration municipale et ont, en outre, les attributions de nos juges de paix ; toutefois ils ne connaissent que des plaintes verbales. Après six ans d'exercice, ils peuvent être nommés mandarins de la deuxième classe du neuvième degré.

Cette organisation administrative est théoriquement parfaite. En principe, les hautes fonctions sont

l'apanage du mérite et de la science ; mais, dans la pratique, la corruption et le despotisme ont profondément vicié le fonctionnement de l'organisme. Les mandarins de toutes classes reçoivent des traitements dérisoires qui les mettent dans la nécessité de pressurer leurs administrés et de faire trafic de la justice. La rapacité chez les grands, la bassesse chez les petits, tels sont les traits caractéristiques de la société annamite.

CHAPITRE IV

DESCRIPTION DE LA COCHINCHINE FRANÇAISE

Superficie. — Population. — Aspect du pays. — Saïgon. — Cho-Leun. — Excursions à Go-Cong et à Tay-Ninh. — Agriculture. — Commerce. — Budget. — Travaux publics. — Arroyo de la Poste. — Paquebots. — Administration. — Culte catholique.

La Cochinchine française se compose des six anciennes provinces annamites de la basse Cochinchine. Comprise entre 8°30' et 12°40' de latitude nord, 102°10' et 105°30' de longitude est, elle s'étend sur une longueur de 385 kilomètres ; sa superficie est de 56 250 kilomètres carrés, soit l'équivalent de neuf départements français environ. D'après Luro, qui écrivait en 1870, 3 millions d'hectares seraient cultivables et 500 000 seulement cultivés.

Abondamment arrosée par les bouches du Mé-Kong, les deux Vaïco et le Don-Naï, cette région est aussi fertile que le Tong-King, mais moins étendue et moins peuplée. Le recensement de 1881 a donné les chiffres suivants : 1 421 184 Annamites, 113 267 Cambodgiens, 48 305 Chinois, 8 929 Indiens malabars, 65 Tagals des Philippines, et 814 Européens ; total : 1 595 074 habitants, non compris les militaires et marins français. L'évaluation de 1869 ne donnait que 1 257 167 habitants, soit un accroissement de 337 907 en douze ans ou de 28 159 par an. La densité de la population est de 28,35 par kilomètre carré.

La basse Cochinchine se présente sous l'aspect d'une vaste plaine presque au niveau de la mer, formée par les alluvions du Mé-kong et régulièrement inondée pendant la saison des pluies ; ça et là, des parties plus basses retiennent les eaux toute l'année et se couvrent de joncs et de roseaux. Les terres s'élèvent un peu dans l'est et dans le nord ; le sol devient sablonneux et de magnifiques forêts remplacent la végétation aquatique du delta.

L'impression du voyageur est assez singulière lorsqu'après une longue traversée il entre à toute vapeur dans le Don-Naï ; une double haie d'épais palétuviers enserre le lit du fleuve et projette jusque sur le pont du navire des branches chargées de singes alertes et moqueurs ; par les rares éclaircies du rideau d'arbres, l'œil embrasse des plaines sans fin couvertes de rizières d'un vert tendre, à travers lesquelles serpentent des lignes d'un vert plus sombre indiquant les capricieux méandres des arroyos : Des bouquets de tamariniers, de manguiers, de cocotiers, cachent des villages dont les habitants à demi nus accourent pour voir défilier l'immense paquebot. Des sampangs, légères pirogues conduites par une femme ou un enfant ramant debout, traversent le fleuve ; les caïmans, les boas pythons se glissent effarés dans les racines entrecroisées des palétuviers. Après quatre heures de marche environ apparaissent les mâtures des navires mouillés devant Saïgon ; puis, successivement, se dessinent sur la gauche le fort du Sud, les magnifiques établissements des Messageries maritimes, les quais bien plantés et bordés de maisons européennes, l'arsenal maritime ; à droite, rien que les misérables huttes de quelques paysans annamites.

Avant l'occupation française, Saïgon, ou plutôt Ben-Ngé, comme l'appelaient les Annamites, n'était qu'une agrégation de villages étalant dans des marais pestilentiels leurs huttes misérables, couvertes pour la plupart de paille ; la citadelle, vaste carré bastionné, se profilait sur un mamelon légèrement

en saillie ; trois cours d'eau enserraient la ville : à l'est, la rivière de Saïgon, au nord, l'arroyo de l'Avalanche ; au sud, l'arroyo Chinois ou Bing-Haï. Du côté de l'ouest, au-delà, d'un bosquet de grands arbres, s'étendait la plaine des tombeaux, aride et sans bornes. Après la conquête, le premier soin de l'administration fut d'assainir la ville. Sur une superficie de 3 kilomètres carrés, on creusa des canaux pour l'écoulement des eaux stagnantes ; on rasa la citadelle, et l'on jeta dans les marais les terres du mamelon ; on traça de larges boulevards bordés de beaux arbres et, dès lors, la capitale française put se construire dans de bonnes conditions de salubrité.

Aujourd'hui 1 200 mètres de quais plantés en quinconces s'alignent le long de la rivière et de l'arroyo Chinois. Un château d'eau établi sur le point le plus élevé répand dans les rues et les maisons 1 200 000 litres d'eau potable. Un magnifique palais, résidence du gouverneur, terminé en 1873, étale au premier étage une longue colonnade en marbre à laquelle les voitures accèdent par une double rampe monumentale. Les colonnes, d'ordre composite, soutiennent le plafond découpé de l'immense salle des fêtes où l'air circule librement. Devant la façade un large bassin reflète les fleurs et les palmiers qui l'entourent, et un vaste parc aux pelouses toujours vertes ouvre ses portes au public. A l'autre extrémité de la ville, un jardin botanique, réservé aux essais de cultures diverses, attire les visiteurs par des animaux de toutes sortes et des volières d'oiseaux indigènes au plumage brillant. Dans l'angle formé par la rivière et l'arroyo de l'Avalanche, un arsenal muni d'ateliers de réparation, de bassins de radoub, d'un immense dock flottant en fer, offre aux escadres de la France toutes les ressources de ravitaillement qu'il leur fallait jadis chercher dans les colonies étrangères. De nombreux établissements d'instruction répondent à tous les besoins : la Sainte-Enfance, où les sœurs de Saint-Paul de Chartres reçoivent des enfants indigènes ; le collège d'Adran, tenu par les frères de la doctrine chrétienne ; le collège Chasseloup-Laubat, etc.

Sur la rivière de Saïgon, large, de 400 mètres et profonde de 10 à 15, habite toute une population flottante n'ayant d'autre domicile que les jonques ; le long de la rive gauche, s'étend le village de Thu-Tiem occupé par des catholiques de Tourane qui vinrent, à l'époque de la conquête, s'abriter sous la protection du drapeau de la France.

La population de Saïgon, sans les faubourgs, n'est que de 15 401 habitants, mais avec les faubourgs, elle atteint près de 100 000. Sur ce dernier chiffre, il y a 75 000 Annamites, 7 748 Chinois, 739 Indiens, 164 Malais, 52 Tagals, 37 Cambodgiens, 800 Européens. Les Annamites habitent peu la ville ; ils viennent y travailler dans la journée comme manœuvres et retournent le soir dans leurs huttes des faubourgs. Les Chinois sont négociants, coulis, domestiques, cuisiniers, jardiniers ; ils sont organisés en congrégations suivant leur pays d'origine et sous l'autorité d'un chef élu par eux et agréé par le gouvernement ; il est responsable de la police de ses compatriotes. Les Indiens malabars font les charrois, conduisent les voitures de place ; plusieurs sont blanchisseurs ou tiennent de petits magasins de détail ; ils sont catholiques, brahmanistes, mais surtout mahométans ; ces derniers ont une mosquée. Ils se drapent dans une robe de mousseline blanche ou portent une veste de couleur voyante. Les Malais, moins nombreux, sont garçons de magasin ou cochers de voitures de maître ; ils sont vêtus d'un pantalon blanc, d'une veste rouge et d'un turban bariolé. Enfin, il reste à Saïgon quelques Tagals de Manille, venus comme cavaliers ou marins avec le corps espagnol qui nous aida dans la conquête du pays ; ils vivent en bonne harmonie avec les Annamites, sont hardis, sobres, agiles, soigneux de leurs personnes ; on les voit en pantalon blanc, la chemise flottante au dehors.

Trois routes conduisent de Saïgon à Chu-Leun, ville chinoise située à 5 kilomètres de la capitale. L'une côtoie l'arroyo Chinois le long d'une ligne presque ininterrompue de cases annamites, mais n'est pas praticable en voiture ; la seconde, excellente, longe le parc, traverse les jardins maraîchers,

et passe entre l'hôpital indigène de Cho-Quan et la pagode des Mares, transformée en haras ; la troisième, où circule aujourd'hui un tramway à vapeur, traverse la plaine des tombeaux. On peut aussi faire cette excursion en bateau sur l'arroyo Chinois.

Fondée en 1778 par des Chinois de Canton fuyant la domination des Tartares, Cho-Leun fut détruite en 1781 par les rebelles Tay-Seun qui passèrent tous ses habitants au fil de l'épée ; la rivière de Saïgon resta teinte de leur sang pendant plusieurs jours. Gia-Long la rebâtit, et, depuis lors, elle ne cessa de prospérer. La population est aujourd'hui d'au moins 30 000 habitants, Chinois, Annamites et *min-huongs* ou métis des deux races ; les Chinois forment sept congrégations. Depuis l'occupation française, la ville a été presque entièrement rebâtie : des canaux artificiels servent de ports et de passages aux nombreuses jonques qui s'y pressent en tout temps ; on a construit des quais spacieux pour faciliter les chargements et les déchargements et de nombreux ponts où peuvent circuler les voitures ; un beau marché dallé en granit s'est élevé au centre ; des maisons en briques à plusieurs étages se sont substituées aux huttes annamites. A l'époque de la moisson, plus de 500 jonques de mer viennent y charger à la fois et c'est alors sur les quais une animation réellement curieuse : le marché est une vraie fourmilière : partout se coudoient dans les rues des hommes de toutes races, empressés et affairés, et cependant quatre gendarmes français suffisent pour maintenir l'ordre dans cette foule bigarrée, mais pacifique. C'est un spectacle que les nouveaux venus en Cochinchine ne peuvent se lasser d'admirer.

Cho-Leun possède la plus belle pagode de la Cochinchine, elle appartient aux Chinois de la congrégation de Canton qui l'ont consacrée à la déesse Quang-Yn, patronne des navigateurs.

Nous ne saurions mieux faire pour donner à nos lecteurs une idée de l'aspect général de la basse Cochinchine que de produire ici deux souvenirs personnels de nos excursions dans le pays, l'une à Go-Cong, l'autre à Tay-Ninh.

C'était en 1863 ; parti de Saïgon sur une canonnière, à huit heures du matin, après avoir passé du Don Naï dans le grand Vaïco par un arroyo de communication, j'étais arrivé vers quatre heures du soir à l'entrée de l'arroyo de Go-Cong ; il fallait alors quitter la canonnière et prendre passage dans une jonque affectée au service de la poste. Quatre Annamites et un seul matelot français, armé d'une carabine, composaient l'équipage. La marée étant contraire, nous avançons avec une lenteur désespérante, et il ne fallut pas moins de huit heures pour faire un trajet qui s'effectue en trois heures à peine avec un courant favorable. La nuit vint bientôt ; sous cette latitude, elle tombe brusquement à six heures, sans crépuscule, comme un rideau de théâtre. Réfugié sous l'abri formé de cerceaux en bambous recouverts de nattes qui s'élevait au centre de la jonque, dévoré par les moustiques, je m'abandonnais à mes réflexions et à mes préoccupations. Arrivé depuis vingt-quatre heures dans la colonie, je n'ignorais pas que, peu de jours auparavant, l'arrondissement de Go-Cong était troublé par une insurrection générale ; elle était à peine comprimée ; des rebelles insoumis parcouraient encore les campagnes, massacrant les maires qui avaient accepté l'investiture française. Cependant, je voguais dans l'obscurité sous la protection d'un matelot dont l'air insouciant ne suffisait pas à me rassurer absolument ; je n'avais pas encore appris à partager l'aveugle confiance qu'inspire aux Européens le sentiment de leur immense prestige. Le spectacle qui se déroulait sous mes yeux était, d'ailleurs, de nature à frapper vivement mon imagination : l'arroyo se rétrécissait peu à peu, les grands palétuviers des deux rives joignaient au-dessus de nous leurs branches épaisses formant une voute sombre que pailletaient des millions de lucioles, les unes voletant d'arbre en arbre, les autres posées sur les feuilles, et toutes, d'un mouvement cadencé et simultané, s'allumaient et s'éteignaient alternativement. Parfois un feu rouge apparaissait devant nous, se reflétant sur la surface de l'eau ; alors le matelot sortait de son impassibilité, armait sa carabine et criait un : « Qui vive » retentissant. Des voix répondaient en une langue bizarre, et une ombre noire passait auprès

de nous, puis le silence reprenait, interrompu seulement par les tapes que se donnaient les rameurs pour écraser les moustiques importuns.

Vers minuit, nous entrons dans un village de cases en paille, et nous débarquons sur un petit pont fait de planches étroites et branlantes. Le matelot me conduit, à travers un dédale de ruelles boueuses et fétides, jusqu'au hangar qu'il me désigne comme la demeure de l'administrateur de l'arrondissement, où je devais trouver table et gîte. Mais je ne suis pas au bout de mon voyage : il faut me rendre à une vingtaine de kilomètres plus loin, au poste de Vinh-Loï, dont je dois prendre le commandement. Je repars donc le lendemain sur une barque légère conduite par deux indigènes seulement et sans un seul Européen avec moi. Nous nous engageons bientôt dans un marais où il faut se frayer péniblement une route à travers les roseaux, en poussant à la perche ; cette fois pas un arbre ne nous garantit des ardeurs du soleil ; la petite barque n'offre aucun abri, et c'est ainsi que je chemine encore quatre heures, croyant à chaque instant que les indigènes se sont trompés, et que nous sommes égarés. J'arrive enfin dans Vinh-Loï et je prends possession du fortin dont la garde m'est confiée. Cet ouvrage de défense, œuvre de mon prédécesseur, se compose d'un carré entouré, sur trois faces, de petits fossés et de palissades en bambous pointus renforcées par des branchages épineux. La quatrième face est protégée par un arroyo qui sépare le fortin du village. A un angle, est une sorte de bastion dans lequel s'élève un blockhaus en madriers de chêne apporté là démonté ; il doit servir de refuge *in extremis* à la petite garnison composée de 60 fusiliers marins. Dans l'enceinte, trois grands hangars, couverts de feuilles de palmiers, supportés par des colonnes en bois de fer, entourés de cloisons en planches, servent de casernes et d'habitation pour le chef de poste. Comme lit, un tréteau en planches de bois dur couvertes d'une natte, le tout entouré d'une moustiquaire ; comme nourriture, de la viande de bœuf et du pain qu'on va chaque jour chercher au poste voisin, à 5 kilomètres, les poulets et les canards de la basse-cour, le gibier d'eau qui foisonne aux environs, et, surtout le riz que l'on se procure à vil prix ; les jours de grande fête, un petit chevreau représente la viande de mouton inconnue dans le pays ; telle était alors, peu de temps après la conquête, l'existence des officiers détachés dans les petits postes de province. Chaque nuit, dans ma chambre, j'entendais les serpents et les rats se livrant un combat acharné, et ces aimables animaux étaient assez nombreux pour que les matelots en fissent leur nourriture habituelle, sans que leur nombre parût diminuer. Pendant le jour, c'étaient les fourmis et les moustiques contre lesquels il fallait se défendre ; pour garantir les vivres de la voracité des premières, la table où je prenais mes repas plongeait ses quatre pieds dans des godets pleins d'huile, tandis que la fumée âcre d'un feu de bois vert entretenu avec soin chassait à peu près les secondes. Pendant les six mois de saison des pluies, la plaine environnante était complètement inondée, et il était impossible de sortir du fort autrement qu'en barque. La belle saison rendait certaines chaussées praticables, mais ne desséchait jamais le vaste marais au milieu duquel le poste était placé.

Et cependant l'arrondissement de Go-Gong est l'un des plus riches de la basse Cochinchine ; les grandes propriétés payant 30 000 francs d'impôts n'y sont pas rares, et les produits de ses rizières sont renommés. Sans doute, les conditions de la vie sont bien changées aujourd'hui : les communications sont devenues faciles grâce à des routes sillonnant le pays en tous sens ; les maisons en paille ont fait place à des demeures en briques, confortables et saines, et les officiers français qui commandent à Vinh-Loï et autres lieux, souriraient en lisant cette histoire du temps jadis.

La seconde excursion eut lieu en 1865, et se fit dans de meilleures conditions. Nous allions, deux autres officiers et moi, rendre visite à l'administrateur de l'arrondissement de Tay-Ninh, à la frontière du Cambodge. Partant de Saïgon, nous remontons la rivière dans une jonque confortablement aménagée, voyageant à petites journées, entrant dans de jolies criques pour y prendre nos repas et nous reposer. Nous passons, sans nous y arrêter, devant Thuyen-Mot, résidence

d'un administrateur, joli village coquettement perché sur une petite colline bien boisée. Peu à peu, le terrain s'élève et la rivière s'encaisse ; les rizières font place aux forêts, et bientôt nous arrivons sans fatigue au point où nous attendent trois éléphants envoyés de Tay-Ninh, deux pour nous, un pour nos bagages. Il serait exagéré de dire que l'éléphant est une monture agréable ; son harnachement surtout manque de confortable ; c'est une sorte de banquette de cabriolet fixée par une sangle. Pour l'atteindre, il faut faire un peu de gymnastique ; cependant le bon animal facilite de son mieux l'opération en pliant le genou sur lequel on commence par s'établir, puis, empoignant d'une main l'oreille de l'éléphant et de l'autre une corde qui pend de la banquette, on se hisse comme on peut à la force des poignets. Le voyage est long : vingt heures sans s'arrêter, et nous avons tout le temps d'admirer la docilité et l'intelligence de nos montures. Nous cheminons le plus souvent sans route tracée à travers la forêt, et c'est merveille de voir comme nous évitons les branches qui pourraient accrocher notre capote ; celles qui seraient gênantes sont empoignées par la trompe et enlevées sans effort ; les petits arbres sont abattus d'un coup d'épaule ; au passage des ponts en bois, l'intelligent animal sonde d'abord avec sa trompe pour s'assurer de la solidité du tablier, puis il avance prudemment un pied après l'autre ; au moindre craquement, il recule sans hésiter et descend dans la rivière qu'il passera à la nage, plutôt que de courir les chances d'un accident. Si l'un de nous laisse tomber un objet, aussitôt, sur un signe du cornac, l'éléphant le ramasse et nous le tend.

Enfin nous pénétrons dans l'enceinte de Tay-Ninh. Cette ville est complètement entourée d'une haute et forte palissade ; les portes sont surmontées de miradors où la milice locale monte la garde ; les maisons sont perchées sur de hauts pilotis et, le soir, dès que les habitants sont rentrés, l'échelle qui en permet l'accès est retirée. Ces précautions prises contre les tigres très abondants en ces forêts ne les empêchent point de faire de nombreuses victimes ; elles sont absolument inefficaces contre les panthères noires qui se rient des obstacles, sautent par-dessus les palissades et grimpent aux pilotis les plus élevés.

Pendant notre séjour à Tay-Ninh, nous visitâmes à cheval le pic isolé de Dien-Ba qui mesure près de 900 mètres d'altitude. On y arrive par une route forestière, véritable allée de parc bien sablée. A droite et à gauche se dressent des arbres gigantesques dont les premières branches forment voûte à une trentaine de mètres du sol ; des animaux sauvages d'espèces variées, les cerfs et chevreuils passent en nous regardant avec étonnement ; les paons, les faisans, les coqs et poules sauvages s'envolent sous nos pas ; malheureusement on ne peut les poursuivre dans les fourrés sans s'exposer à rencontrer des animaux plus redoutables. Le mont Dien-Ba s'élève d'un jet du sein de cette magnifique végétation, couvert lui-même d'arbres dont les essences varient à mesure qu'on gravit ses pentes escarpées. Des cascades d'eau fraîche descendent du sommet, roulant des parcelles de mica que l'on prendrait volontiers pour des paillettes d'or. Nous montons jusqu'à un couvent de bonzes qui nous offrirent de très bonne grâce l'hospitalité ; ce sont des hommes inoffensifs et doux, mais d'une ignorance absolue.

Le retour à Saïgon s'effectue par la route de terre, plus directe, mais moins pittoresque. D'ailleurs, les cahots du char à bœufs qui nous emporte sur une route invraisemblable ne tardent pas à nous faire regretter nos bons éléphants ; parfois, dans une fondrière plus accentuée que les autres, une roue casse ; sans s'émouvoir, le cocher cherche un bel arbre, l'abat et en découpe une tranche pour remplacer la roue, puis on repart de plus belle.

Tels sont les deux aspects différents sous lesquels se présente la basse Cochinchine : marais et rizières où l'eau et la terre se mélangent en proportions variables ; plaines sablonneuses couvertes de forêts et légèrement ondulées que dominent quelques massifs rocheux, sentinelles avancées de la grande chaîne des Moïs.

La basse Cochinchine est une colonie fort riche. L'agriculture, déjà très florissante, est en progrès sensible ; le comité agricole et industriel fondé à Saïgon en 1865 y a beaucoup contribué. Des expositions annuelles stimulent les cultivateurs indigènes et des courses de chevaux où l'on vient concourir des colonies voisines encouragent les éleveurs. Les productions principales du sol sont, en première ligne, le riz qui rend parfois cent pour cent et donne en certains endroits deux récoltes par an ; l'indigo, le poivre, le coton, les arachides, la cire, le café, assez médiocre jusqu'à, présent, le tabac, la canne à sucre, le cocotier produisant une huile estimée, l'aréquier, le manguier, l'oranger, le bananier dont les espèces sont très nombreuses, l'ananas, le palmier d'eau, le mûrier, le maïs, l'ortie de Chine, le sésame, le ricin, le safran, la gomme laque, les patates, les ignames, le manioc, le sagou, le soufre.

L'industrie est peu avancée : cependant on fabrique dans le pays, des bijoux en filigrane d'or et d'argent qui ont une certaine valeur artistique ; on donne à l'or travaillé une teinte rouge en le trempant dans une solution d'alun et de curcuma. Il y a aussi des fonderies de cuivre où l'on fait des gongs et des braseros ornés de dragons fantastiques, des imprimeries sur bois et des ateliers pour la gravure des caractères sur les cachets. Quelques sculpteurs sur bois sont très habiles, mais leur industrie aurait besoin d'être encouragée.

Les premiers gouverneurs de la basse Cochinchine ont eu l'heureuse inspiration de déclarer Saïgon port franc et jusqu'à ce jour les velléités de revenir sur cette détermination n'ont pas abouti. Les navires payent un droit fixe de 2 francs par tonne de jauge, mais, s'ils entrent ou sortent sans chargement, le droit d'ancrage n'est que de 1 franc. Dans le premier semestre de 1877, le port de Saïgon a reçu 236 navires au long cours, dont 176 vapeurs et 60 voiliers, jaugeant ensemble 215 000 tonneaux ; 150 étaient anglais, 44 français, 19 allemands, 9 hollandais, 6 danois, 4 espagnols, etc. Le cabotage était représenté, pendant la même période, par 96 jonques chinoises portant 7 500 tonneaux et 1640 barques annamites d'un tonnage de 68 500.

Les marchandises importées se décomposent ainsi : métaux, thé, tissus, vins et spiritueux, sucres raffinés, opium, porcelaines, faïences et poteries d'Europe et de Chine, huiles, farines, charbon, médecines chinoises, conserves et salaisons, tabac, parfumerie, lingerie, vêtements, librairie, articles de Paris, etc.

L'exportation comprend : riz, poissons secs ou salés, sel, légumes secs, coton, sucre brut, peaux, soies grèges et frisons, poivre, huile, graisse de porc, noix d'arec, cocos, tabac, indigo, plumes d'oiseaux, cire et miel, cardamome, ivoire, écailles de tortue, etc. Comme tonnage, l'exportation et l'importation se compensent à peu près, mais, en valeur, la seconde est un peu supérieure à la première. M. Dutreuil de Rhins estime le montant total de ce mouvement commercial à 160 millions pour un semestre, dont 10 millions seulement pour la métropole, ce qui donne 320 millions pour toute l'année. Il est intéressant de rapprocher ce chiffre de celui de 47 507 429 francs qui représentait la valeur du mouvement commercial de l'Algérie en 1868, après 38 ans de possession.

Le budget de 1881, se montait à 20 millions, dont la moitié à peine était absorbée par les dépenses administratives ; en outre, une réserve de 30 millions restait en caisse, provenant des économies réalisées par les anciens gouverneurs. Dans ces dernières années, l'administration, encouragée par cette situation florissante, crut pouvoir se lancer dans de grandes entreprises dont plusieurs ne nous semblent pas bien justifiées. On a conçu le projet colossal, et d'une utilité contestable, de joindre Saïgon au golfe de Siam par un canal accessible aux plus grands navires et aboutissant à Ha-Tien ; n'est-ce pas assez de la voie fluviale du Don-Naï qui offre toutes les conditions désirables de navigabilité ? D'autre part, on a commencé la construction d'un chemin de fer qui doit tout d'abord

relier Saïgon à la ville de My-Tho, seconde ville de la colonie, située sur le Fleuve Antérieur ; plus tard, on prolongera cette ligne en remontant la vallée du Mé-Kong : ce sera la voie de pénétration au Laos. Certes, nous ne sommes pas, en principe, ennemi du développement des voies de communication ; mais il nous paraîtrait suffisant, pour les besoins du commerce, d'améliorer et de développer le magnifique réseau d'arroyos qui permet de se rendre par eau sur tous les points du territoire. C'est ainsi que nous applaudissons sans réserves à cet admirable travail du canal, dit de Go-Cong, creusé du Mé-Kong au Vaïco, sur une longueur de 11 800 mètres et une profondeur de 4 mètres, sous la direction de M. de Champeaux, lieutenant de vaisseau; administrateur des affaires indigènes.

On se rend actuellement de Saïgon à My-Tho, par Cho-Leun, en suivant une série d'arroyos, en partie creusés de main d'homme avant la conquête; rien n'empêche de les améliorer en draguant quelques dos d'ânes et en rectifiant certains points du tracé. La partie la plus curieuse de cette route commerciale est l'arroyo de la Poste qui fait communiquer le Fleuve Antérieur avec le Vaïco occidental. Large de 60 mètres en moyenne, il serpente entre deux rangées d'arbres, de jardins et de maisons presque continues. Les aréquiers, les cocotiers, les figuiers banians, les bananiers, y confondent leurs feuillages variés. Plusieurs marchés très animés sont établis sur les rives. Le va-et-vient des barques y est continuel ; elles se suivent presque sans interruption. On y voit les lourdes jonques annamites, taillées en forme de poisson et portant à l'avant deux yeux peints sur fond rouge ; la légende veut que le roi Hung-Vuong ait prescrit cet usage en l'an 2500 av. J.-C., pour intimider les monstres marins qui, d'un coup de queue faisaient chavirer les barques ; puis ce sont les grands bateaux plats cambodgiens, recouverts de bout en bout de longs bambous qui les enveloppent complètement, et marchant au moyen de perches que les bateliers appuient à la rive. Quand un bateau à vapeur passe, les barques se rangent en toute hâte contre les bords du canal, s'accrochant aux branches d'arbres ; le remous de l'hélice les fait s'entrechoquer bruyamment et les bateliers poussent des cris effroyables. Aucune route au monde n'offre un spectacle aussi animé.

Le transport des passagers dans l'intérieur est parfaitement assuré par les bateaux à vapeur des Messageries fluviales de la compagnie Roque ; les marchandises et les produits du sol sont chargés sur d'innombrables jonques, dont quelques-unes sont montées par vingt rameurs et portent de 80 à 100 tonnes. Grâce à la sobriété des indigènes et des Chinois qui composent les équipages, la main-d'œuvre est à vil prix, et, par suite, les frais de transport sont aussi réduits que possible. Les chemins de fer seront difficiles et coûteux à construire sur un sol sans consistance, souvent inondé, et n'offrant aucune base solide pour établir les nombreux ponts à jeter sur les arroyos qui serpentent en tous sens.

Les relations avec la métropole sont également bien établies : les paquebots des Messageries maritimes effectuent en 30 jours environ le trajet de Marseille à Saïgon avec départ tous les 15 jours. De plus, 2 paquebots anglais laissent deux fois par mois le courrier à Singapoure où un vapeur spécial va le chercher.

Pour les correspondances télégraphiques, un réseau de 1940 kilomètres de fil couvre la colonie, reliant la capitale aux moindres postes. La communication existe avec tous les pays du monde par Singapoure, Alexandrie, Malte et Marseille et vers l'Asie septentrionale par Hong-Kong, Chang-Haï, Nagasaki, Vladivostock avec retour vers l'Europe à travers la Sibérie.

La colonie est sous la haute direction du gouverneur assisté du conseil privé ou siègent les chefs de service et quelques notables français.

L'ancienne division en provinces a été remplacée par celle en arrondissements à la tête desquels

sont placés des administrateurs civils, recrutés parmi les officiers des divers corps de la marine à défaut de licenciés en droit et dépendant du directeur de l'intérieur.

Le service de la justice comporte une cour d'appel siégeant dans la capitale et des tribunaux de première instance établis dans les principales villes.

Les forces navales¹¹ se composent d'un vaisseau en bois servant de caserne, 1 corvette, 1 transport, 1 croiseur, 2 avisos et 9 canonnières ; 63 officiers et 800 matelots montent ces divers navires. En outre, 4 magnifiques transports à grande vitesse partent tous les 2 mois de Toulon pour Saïgon et *vice versa*.

L'armée, commandée par un général de brigade, comprend 5 548 hommes de troupes d'infanterie, d'artillerie et du génie. La solde des militaires et des marins est à la charge de la métropole, mais le budget colonial leur alloue un supplément pour l'amélioration de leur ordinaire.

Enfin le clergé catholique comporte 44 missionnaires français et 22 vicaires ou desservants annamites qui se sont fait remarquer par des travaux scientifiques considérables parmi lesquels il faut citer le bel ouvrage du père Bouillevaux. Depuis l'occupation de la basse Cochinchine par la France, et bien que l'Administration n'ait pas toujours compris combien il est de son intérêt de favoriser les conversions, le nombre des chrétiens a plus que doublé dans nos provinces. A ce propos, nous croyons devoir, en passant, faire justice de certains reproches adressés fort injustement aux missions catholiques.

On a souvent dit que les missionnaires faisaient des chrétiens sans se préoccuper de nous donner des citoyens français cette accusation est calomnieuse : pendant les guerres de la conquête et les insurrections qui ont éclaté depuis, les Annamites catholiques n'ont cessé de se montrer nos fidèles alliés et c'est parmi les rares lettrés convertis que nous avons trouvé, aux heures difficiles de la réorganisation, nos plus précieux auxiliaires. On préfère oublier les services rendus pour se dispenser de toute reconnaissance.

On a insinué aussi que les néophytes annamites n'avaient aucune conviction, qu'ils se faisaient baptiser pour quelques menus cadeaux et retombaient aussitôt dans leurs vices habituels. Il est trop vrai que beaucoup de nouveaux convertis ont donné cet affligeant spectacle ; mais il faut en accuser la légèreté du caractère annamite et tenir compte des difficultés de la persévérance dans un milieu corrompu et profondément matérialiste. D'ailleurs, ces faits sont loin, heureusement, d'être aussi nombreux qu'on veut bien le dire et il est facile de leur opposer d'héroïques exemples de constance et de foi. Nous n'en citerons qu'un, digne des plus beaux temps du christianisme.

Sous le règne de Minh-Mang¹², un jeune chrétien, nommé Michel Mî, avait été condamné à mort à cause de sa religion. Tandis qu'il marchait au supplice, le bourreau lui dit : « Donne-moi 5 ligatures (valeur d'environ 5 francs) et je te couperai la tête d'un seul coup pour ne pas te faire souffrir. — Coupe-la en cent coups si tu veux, répliqua le courageux martyr; pourvu que tu me la coupes, cela me suffit. Pour des ligatures, bien que je n'en manque pas chez moi, tu n'en auras point : j'aime mieux les donner aux pauvres. » Arrivé au lieu du supplice avec plusieurs autres chrétiens, condamnés comme lui, une double haie de soldats les entoura pour dérober au peuple les reliques qu'on se disposait à enlever. Mais à peine le sang eut-il coulé que chrétiens et païens se précipitèrent en masse pour le recueillir. En vain les soldats frappaient-ils à coups de plats de sabres, on n'y faisait même pas attention. Ce jour-là s'établit un commerce dont l'histoire des martyrs offre seule

11 *La Cochinchine en 1881*, par G. Favre.

12 Père Bouillevaux.

des exemples. On vit les bourreaux, exploitant les dépouilles de leurs victimes, mettre à prix le sang qui s'attachait à leurs sabres, vendre en détail la barbe des suppliciés, trafiquer de leurs cangues, de leurs cages, de tout ce qui avait été pour eux un instrument de douleur ; la foule se battait pour en avoir, à quelque prix que ce fût. On arrache les herbes, on ramasse précieusement la terre sur laquelle le sang a coulé. Les païens eux-mêmes font boire de ce sang à leurs enfants malades ; les bourreaux prient leurs victimes de leur pardonner et leur demandent respectueusement la permission de les faire mourir.

CHAPITRE V

ETHNOGRAPHIE

Caractères physiques et moraux de la race annamite. — Costumes. — Habitations. — Nourriture. — Mœurs. — Mariages. — Naissances. — Education des enfants. — Hospitalité. — Fêtes du nouvel an. — Funérailles. — Musique. — Théâtre. — Jeux. — Code annamite. — instruction. — Écriture. — Religion annamite. — Superstitions.

L'Annamite est un métis de Chinois et de Malais. Selon une tradition digne de foi, une migration provenant des provinces méridionales de la Chine, trouva établis dans la Cochinchine des peuples venus par mer de la Malaisie, et les subjuga tout en se mêlant avec eux.

L'Annamite est petit et d'apparence chétive, mais capable d'un bon travail à un moment donné ; les membres inférieurs sont bien constitués, le bassin peu développé, le buste long et maigre, les épaules assez larges, la poitrine en saillie, la tête de grosseur bien proportionnée, les mains étroites et longues, les doigts noueux. Le teint varie suivant l'éducation, le rang ou le genre de vie, depuis la nuance cire d'église jusqu'à la couleur feuille morte ou acajou. Le front est rond, évidé aux tempes, les pommettes très proéminentes ; les yeux noirs, un peu bridés, ont une expression timide et douce ; le nez est très large par le haut. Les hommes sont imberbes jusqu'à trente ans environ ; ils portent ensuite la barbe peu fournie et seulement sur les lèvres et le menton. Les cheveux très longs sont rassemblés en chignon sur l'arrière de la tête de manière à laisser les oreilles découvertes. La démarche est bizarre et paraît hardie, surtout chez les femmes ; les dents sont noircies, non par l'usage du bétel, ainsi qu'on se le figure communément, mais par une drogue de composition chinoise.

Puérils jusqu'à l'enfantillage¹³, raisonneurs jusqu'à la subtilité, prudents jusqu'à la plus extrême réserve, graves ou enjoués, humbles ou dédaigneux, naïfs ou étudiés tour à tour, patients par nature, entêtés par amour-propre, discoureurs par habitude, superstitieux sans fanatisme, esclaves de la tradition, sans foi politique, moins industriels qu'agriculteurs, plus nomades que casaniers, les Annamites sont moins raffinés que les Chinois avec plus de vigueur morale, plus intelligents que les Cambodgiens avec moins d'esprit de routine, moins énervés que les Siamois avec plus de finesse. Inconstants, vaniteux, vindicatifs, insensibles devant la colère, ils se laissent facilement captiver par la douceur. Portés à la guerre, ils se battent suivant les règles admises parmi eux, mais sans esprit militaire ; susceptibles de courage, ils montrent souvent une valeur impétueuse poussée jusqu'à l'héroïsme, mais qui ne peut se soutenir. Ils sont capables de fidélité, généreux à l'occasion, pleins de respect pour la justice et de vénération pour la vieillesse, polis, rieurs, doux, hospitaliers et démonstratifs à l'égard de l'étranger. En somme, c'est le peuple le plus facile à gouverner, pourvu qu'on le traite avec justice et qu'on respecte ses préjugés.

Les Annamites ont le bon goût de préférer leurs costumes simples et commodes aux vilains oripeaux de notre civilisation ; ainsi que le fait remarquer M. Brossard de Corbigny, on n'a pas chez eux le spectacle affligeant d'indigènes trottant jambes nues, sans chaussures, sous une large capote

13 De Grammont.

de soldat rapiécée, épave d'un militaire congédié, comme les ducs de la Marmelade et autres seigneurs nègres des pays exotiques.

Les hommes sont vêtus d'un large pantalon noué à la ceinture et d'une robe ou tunique flottante boutonnée sur le côté ; le grand luxe est de porter plusieurs de ces robes l'une par-dessus l'autre, celle du dessus étant alors en soie noire brochée. La coiffure est un turban de crêpe noir ou bleu surmonté d'un chapeau en forme d'entonnoir évasé qui se nomme « haute montagne ». Les pieds sont chaussés de sandales en cuir rouge. Pour travailler, les hommes du peuple remplacent la robe par une veste courte en cotonnade et le turban par un simple mouchoir noué autour de la tête. Souvent aussi on les voit le torse nu. Ils portent toujours à leur ceinture une petite bourse en satin enrichie de broderies où ils mettent le bétel, les cigarettes et leur argent.

Il faut une certaine perspicacité pour distinguer dans la rue les hommes des femmes ; le costume de celles-ci ne diffère le plus souvent que par la longueur du pantalon et aussi par leurs bijoux, quand elles en ont. Voici, au surplus, quelle est la toilette d'une élégante : un habit de dessous très court et à manches étroites, une robe de dessus longue et de la couleur préférée, bleu de ciel, ponceau, bleu indigo, blanc ou vert ; le suprême bon goût est de porter un pantalon de quatre couleurs éclatantes disposées en bandes verticales. Pour se coiffer, elle prend de la main gauche ses cheveux rejetés en arrière et les enduit d'huile de coco, plus ou moins parfumée, puis, les retournant sur la même main, elle forme un chignon qui tombe assez bas sur la nuque. Un large chapeau de paille à bords tombant droit abrite du soleil et de la pluie. Les femmes annamites aiment beaucoup les bijoux ; elles s'en parent la tête, le cou, le bras et les pieds ; suivant leur fortune, ils sont en or, en argent, en jade ou en verre. Les bracelets sont différents pour les trois périodes de la vie, selon que la femme est nouvelle mariée, mère de famille ou vieille ; ils représentent des animaux chimériques et symboliques. Les bagues affectent trois formes : plates, à facettes ou à fleurs. En marchant, elles se dandinent, les bras ballants, et tiennent à la main un grand mouchoir qu'elles jettent parfois sur leurs têtes ou sur leurs épaules. Elles mâchent toutes le bétel, ce qui donne à leur salive un aspect sanguinolent fort peu agréable. On assure que cet usage conserve la dentition.

Le deuil consiste simplement à porter des effets non ourlés et s'effrangeant par le bas en signe de tristesse.

Les lois somptuaires sont rigoureusement observées dans le royaume d'Annam. Le roi seul peut se vêtir de jaune vif et écrire sur du papier jaune ; les livrées de ses gens et de ses éléphants sont de même couleur. Le rouge est réservé aux mandarins de haut rang et le bleu aux fonctionnaires inférieurs.

Le costume d'apparat des mandarins se compose d'une grande robe à vastes manches en soie brodée d'animaux et de dessins fantastiques diversement colorés ; le bonnet est une calotte noire contenant les cheveux sur laquelle sont appliqués des ornements dorés ; de chaque côté de cette coiffure s'étalent horizontalement deux ailettes étroites, longues d'un pied, en gaze brodée de fils d'or et ressemblant à des ailes de libellule. La taille est entourée d'un cerceau orné de pierres précieuses ; en arrière, à hauteur de cette ceinture, débordent des sortes de nageoires inclinées. Une pince de soie carrée appliquée sur la poitrine porte les signes caractéristiques de leurs grades : un sanglier pour les militaires, une cigogne pour les civils. Les pieds sont chaussés de bottes chinoises à grosses semelles blanches. Une palette d'ivoire qu'ils tiennent à la main est l'emblème du commandement ; ils la placent devant la bouche par décence quand ils bâillent ou toussent. Tous les lettrés ont les ongles très longs ; parfois ils atteignent 25 centimètres et se contournent en spirales ; un seul doigt reste privé de cet appendice bizarre afin de pouvoir se gratter, opération toujours laborieuse chez les Annamites.

Les mandarins se font toujours porter dans des hamacs, même pour les plus courts trajets, et abriter du parasol, insigne de leur dignité ; à Hué, ils n'en ont jamais qu'un, mais en province ils s'en adjugent deux, ou même plus, suivant leur rang. Le hamac est en, coton ou en soie, rouge pour les hauts mandarins, bleu pour les autres ; il est suspendu sur une grande traverse rouge ornée de dorures et appuyée sur les épaules de deux hommes ; parfois une toiture garnie de rideaux abrite le mandarin. En avant du cortège, un coureur fait ranger les passants à coups de rotin ; un groupe de domestiques suit, avec la pipe incrustée, la boîte à bétel, du papier, l'écritoire, le service à thé. Si le mandarin est militaire, il se fait précéder de son sabre à fourreau incrusté de nacre.

Les habitations n'ont qu'un rez-de-chaussée très bas ; ce sont de véritables halles soutenues par des piliers de bambous ou de bois dur, sans fenêtres, ni cheminées. Les parois et les cloisons sont en feuilles de palmier, en planches, en torchis ou en briques, suivant la fortune du maître, mais toujours souillées par la salive sanguinolente des chiqueurs de bétel et les bouts de cigarettes collés au mur. Le toit, couvert de feuilles de palmier ou de tuiles, descend jusqu'à quelques pieds du sol, ce qui rend l'intérieur obscur, mais entretient une grande fraîcheur et forme véranda à l'extérieur de la maison. Souvent, sur le seuil, sont disposés des pots de fleurs contenant du riz en herbe, une plante bulbeuse et un arbuste ressemblant au grenadier, dont les branches contournées figurent des caractères chinois. En face de la porte d'entrée est disposé un petit autel dédié au culte des ancêtres. Aux endroits les plus apparents, sur les montants de portes, sur les colonnes, on voit des bandes de papier rouge ou jaune couvertes de proverbes tirés des livres de philosophie chinoise. Au fond de la case est disposée une plate-forme en bois dur haute de 1 mètre sur laquelle couche toute la famille. D'autres planches du même bois servent de table et de bancs ; parfois quelques sièges en bambou, quelques coffres pour serrer les effets complètent le mobilier. Les Annamites s'assoient les jambes croisées sur des nattes. Les habitations sont constamment envahies par des animaux de toutes sortes, parmi lesquels le margouillat, petit lézard qui a le mérite de se nourrir d'insectes.

Si les maisons des vivants laissent beaucoup à désirer comme luxe et même comme confortable, en revanche les tombeaux sont fort soignés : ce sont des constructions en pierre très compliquées où la forme arrondie domine ; ils sont enluminés de couleur rose et lilas d'une expression tendre et agréable.

La nourriture des indigènes ne paraît pas très saine ; elle se compose principalement de riz et de poisson ; les volailles ne manquent pas, mais on en mange assez rarement, les réservant pour les œufs. Lorsqu'une fête est annoncée, on prépare les œufs en les mettant à couver pendant dix ou douze jours ; ils sont alors à point pour les palais cochinchinois. La sauce la plus estimée, appelée *nuoc-mam*, est faite de poissons gâtés ; elle se conserve dans de petits pots en terre cuite. Les Annamites mangent aussi avec plaisir de la viande putréfiée, des veaux morts nés, que l'on sert tout entiers dans leur peau et presque crus, de la peau de buffle frite, des vers à soie frits dans de la graisse, des fourmis, des abeilles, etc. Les femmes font des beignets appréciés composés d'argile pétrie avec certaines herbes et du sucre. Les confitures et les fruits se servent au commencement des repas. On mange dans de petites écuelles qu'on approche de la bouche et dont on fait sortir le contenu au moyen de baguettes en ébène ou en ivoire. Pour les sauces, on se sert de petites cuillers en porcelaine. Personne ne boit pendant le repas ; avant de se mettre à table, on stimule l'appétit en prenant un peu d'eau-de-vie de riz fermentée, et on termine par plusieurs tasses de thé. Les Annamites aiment les liqueurs fortes, mais ils s'enferment chez eux pour s'enivrer, et on ne les voit jamais dehors en état d'ébriété.

Les femmes du peuple n'assistent jamais aux repas, même de famille, et mangent à part. Elles jouissent dans le ménage d'une très grande liberté, et leur existence est loin d'être oisive. Elles

décortiquent le riz, égrènent le coton, soignent la basse-cour, tissent les étoffes et conduisent les barques en ramant debout très adroitement. Beaucoup de familles n'ont pas d'autre domicile que cette maison flottante.

La polygamie est admise par les lois, mais elle n'existe qu'à l'état d'exception, et seulement chez les mandarins et quelques notables. Dans ce cas, la première femme est seule légitime. Tous les enfants ont des droits égaux à la succession, sauf l'aîné qui reçoit une part en plus à titre de majorat et à charge d'entretenir les sépultures des ancêtres. Un Annamite peut répudier sa femme, mais après réunion du conseil de famille, et le fait se présente très rarement.

D'après le livre des rites, le mariage doit comprendre six cérémonies distinctes : 1° une sorte de *flirtation* qui permet au jeune homme d'arrêter son choix sans prendre d'engagement ; 2° la demande aux parents de la jeune fille ; 3° les fiançailles dont voici le rite : au jour et à l'heure fixés par les soins d'un intermédiaire, le jeune homme accompagné de ses témoins, tous en habits de cérémonie, porte chez les parents un plateau incrusté de nacre sur lequel sont disposés les cadeaux comprenant des feuilles de bétel, de la chaux, de la noix d'arec, et, dans un vase, une paire de boucles d'oreilles, le tout recouvert d'une pièce de soie rouge et abrité par un parasol. Ces cadeaux sont offerts en grande cérémonie aux parents, puis les fiancés mâchent ensemble le bétel, ce qui constitue un premier engagement ; 4° l'échange des serments et la fixation du jour du mariage ; le fiancé offre sur un plateau une paire de bracelets dont les dessins représentent huit animaux symboliques ; les témoins portent de même trois robes et un pantalon ; ces cadeaux sont toujours recouverts de soie rouge et de l'inévitable parasol ; on donne aussi un cochon noir ; entre temps, les parents des deux futurs débattent ensemble les dots à constituer de part et d'autre, mais le plus souvent les parents de la mariée ne donnent rien et reçoivent au contraire une somme d'argent qui, dans le peuple, varie de 40 à 200 francs ; 5° enfin vient le mariage dont le cérémonial est des plus simples : la jeune fille se prosterne quatre fois en signe de soumission devant son futur époux ; celui-ci, à son tour, se prosterne deux fois, après quoi il emmène sa femme chez lui où est préparé un grand festin qui doit être terminé à six heures du soir. A la fin de ce dîner, un improvisateur récite des vers où il souhaite aux époux la concorde, le bonheur et de nombreux enfants : les parents se retirent ensuite. Le suprême bon goût consiste alors, pour le marié, à déclarer que sa maison n'est pas prête, et qu'il ne peut y recevoir sa femme qui retourne pour quelques jours chez ses parents.

Dès la naissance d'un enfant, on place devant la porte de la maison un morceau de charbon de bois allumé d'un bout et maintenu entre deux morceaux de bois ; si l'enfant est un garçon, le bout allumé est tourné vers l'intérieur, et en sens contraire si c'est une fille.

Les petits enfants sont généralement très peu vêtus. Les mères les portent à cheval sur leur hanche et les embrassent avec le nez comme si elles aspiraient le parfum d'une fleur. Les parents aiment beaucoup leurs enfants, mais, s'ils n'ont pas de quoi les élever, ils n'hésitent pas à les mettre en pension pour douze ou quinze ans dans une famille plus aisée. Parfois, on voit des femmes dans la misère vendre leurs enfants de 12 à 30 francs, mais elles ont toujours soin de stipuler qu'elles pourront les reprendre en remboursant une somme convenue ; l'enfant, d'ailleurs, peut, devenu grand, quitter, s'il le veut, ses parents adoptifs. De telles transactions n'en sont pas moins déplorables pour la moralité des filles, et c'est dans ces circonstances que l'institution catholique de la Sainte-Enfance rend de grands services.

Dès que l'enfant entre dans sa deuxième année, on le soumet à l'épreuve du *antoi-toï* ou des joujoux. On lui présente un plateau chargé de divers objets livres, bonbons, poupées, etc. ; il choisit celui qui lui plaît le plus et l'on augure de son avenir selon l'objet de sa prédilection : prend-il le livre ? il sera savant ; préfère-t-il les bonbons ? ce sera un gourmand ; il sera avare s'il a choisi l'argent.

Les Annamites sont très hospitaliers ; dès qu'un étranger se présente dans une maison, sans s'informer de sa provenance, les maîtres du logis s'empressent de lui offrir le bétel et le thé, puis un repas très copieux. Les voyageurs n'ont donc pas à s'occuper de la nourriture ; il y est toujours abondamment pourvu. Il en résulte quelques abus et bien des vagabonds passent leur vie à se faire héberger.

Du reste, chez ce peuple, tout est prétexte à festins. Quand un notable s'avise de donner une fête, il fait tuer un porc qu'on divise en autant de morceaux qu'il veut inviter de convives, et il en envoie une part à chacun d'eux en l'informant du jour de la réjouissance. Le jour dit, chacun se rend au lieu désigné avec une certaine somme d'argent pour participer aux frais.

Les convives boivent, mangent, se divertissent, puis chacun rentre chez soi. Si quelqu'un des invités veut rendre la pareille, c'est une obligation pour le premier amphitryon d'y aller également et d'y porter une somme supérieure de 1 franc à celle qu'il a reçue de son invité et cette part contributive peut augmenter successivement jusqu'à concurrence de 100 francs.

L'époque du nouvel an se célèbre d'une façon toute particulière. Quelques jours auparavant, des sorciers au nombre de 15 parcourent les rues avec des tambours, des crécelles, et autres instruments ; ils s'arrêtent devant les maisons riches, collent sur les portes des papiers destinés à conjurer les sortilèges, et redoublent de bruit. Le maître du logis leur offre un repas avec eau-de-vie et thé, ainsi qu'un peu d'argent. Pendant la dernière nuit de l'année, on plante devant les portes un grand bambou surmonté d'une sorte de boîte contenant du bétel, de l'arec, de la chaux, et enveloppée de papier d'or et d'argent ; ce bambou doit rester sept jours, durant lesquels les créanciers ne peuvent réclamer les sommes qui leur sont dues. Avant la fête on se munit de vêtements neufs, on nettoie et on orne les maisons, on prépare le repas des ancêtres. Le premier jour de l'an, dès le matin, après avoir allumé des lanternes et des baguettes odoriférantes, on commence les salutations aux ancêtres en leur offrant du thé, puis on va souhaiter la bonne année aux parents âgés. Dans la journée, on présente encore deux repas aux ancêtres avec fruits et sucreries, ainsi qu'on le ferait à des personnes vivantes et cela jusqu'au troisième jour qui est celui du repas d'adieu. Pendant ces trois jours, on se divertit en tirant force pétards, en buvant de l'eau-de-vie et en mangeant des pâtisseries de toutes sortes.

Les funérailles donnent également lieu à de grandes fêtes. La famille agrandit le plus possible l'habitation pour dresser des tables et, des autels où brûlent nuit et jour des bougies et des parfums. Tout un mois, elle héberge sans interruption les parents, les amis et les notables de l'endroit. Le corps, enfermé dans un cercueil en bois précieux qui était préparé depuis plusieurs années, occupe la place d'honneur dans la maison ; cent bougies brûlent autour ; sur de grands plats en cuivre, s'entassent les oranges, les bananes, les fruits de toutes sortes apportés par les invités. On conserve ainsi le corps embaumé pendant un temps plus ou moins long ; les lois annamites permettent d'aller jusqu'à cinq mois, mais, le plus souvent, on se contente de deux mois. Ce délai est mis à profit pour préparer des lanternes, des bannières, le catafalque et le mausolée. Le jour de l'enterrement, le cortège se forme ainsi : des enfants ouvrent la marche portant, les uns des lanternes en papier blanc ornées de caractères qui indiquent les noms et l'âge du défunt, les autres des bannières en soie blanche avec des inscriptions élogieuses ; vient ensuite une bannière plus grande en soie noire avec des caractères chinois brodés en or, puis le *gia-tuen*, autel portatif composé d'une table en bois précieux sur laquelle s'élèvent deux montants surmontés d'un dôme doré d'où tombe en plis gracieux une longue pièce de soie blanche brodée d'or et de soie rouge ; quatre crépons de Chine disposés en guirlandes sont tenus par les plus proches parents ; tout autour sont portées des lanternes vénitiennes ; immédiatement après, s'avance un second édifice formé d'une table

recouverte d'étoffes de soie à franges or et rouge servant de piédestal à un tabernacle où doit habiter l'âme du défunt jusqu'à la fin de la cérémonie avant de s'envoler dans l'espace ; deux parasols d'une grande richesse abritent ce monument ; ensuite arrive le catafalque tout en soie rouge, blanc et or, dans lequel repose le corps éclairé par des centaines de bougies disposées à l'intérieur ; en arrière se déploie une bannière de soie blanche avec inscription indiquant la route que doit suivre le cortège ; puis des cavaliers, et enfin le peuple.

La musique joue un grand rôle dans ces cérémonies, mais ses sons aigres et discordants sont loin d'être agréables aux oreilles européennes. Un orchestre complet doit comprendre : un violon à trois cordes, un instrument en forme de harpe éolienne, une flûte de Pan, quelques baguettes sonores qu'on frappe l'une contre l'autre, des cymbales, des tambourins et l'inévitable tam-tam.

Les gens riches donnent aussi à leurs invités le divertissement d'une représentation théâtrale. Le répertoire consiste surtout en scènes tragico-burlesques décrivant les exploits des anciens héros. Les troupes ne se composent que d'hommes ; les rôles de femmes sont tenus par des jeunes gens. Pour donner une idée des pièces jouées, nous reproduisons, d'après M. de Grammont, l'analyse d'une des plus goûtées. Une jeune princesse chinoise, restée maîtresse du trône après la mort du roi son père, défend sa couronne contre ses trois oncles qui lui font la guerre pour la lui ravir. Sur le point de succomber, elle invoque à son secours l'esprit du tigre. Celui-ci, docile à sa voix, accourt et la délivre de ses ennemis, mais à une condition, c'est qu'il deviendra, à l'insu de tous, véritable chef du royaume. Survient un nouveau compétiteur, jeune cousin du feu roi, qui taille en pièces les trois oncles, dompte le tigre et épouse la princesse. Cette intrigue, analogue à nos contes de fées, est égayée par un personnage bouffe qui débite leurs vérités aux conseillers de la couronne, des galanteries au gros sel à la reine, et des maximes philosophiques au tigre. En outre, de temps à autre, un vieillard, doué d'une gravité burlesque, accourt en sautillant et réclame, d'une voix criarde et saccadée, l'attention du public qui pourrait bien se perdre dans les épisodes compliqués dont la pièce est hérissée,

Les Annamites sont passionnés pour le jeu ; dès que les ouvriers ont touché leur paye, ils s'empressent de la jouer entre eux à pair ou impair dans leurs mains fermées. Jadis, on se livrait à un jeu plus noble sur un terrain contigu à la citadelle de Saïgon. Un vaste échiquier y était tracé et des parties d'échecs avec pièces vivantes s'y engageaient au grand divertissement de toute la population. Les rois se tenaient à cheval avec le dragon brodé sur la poitrine ; les courtisans et les soldats étaient revêtus d'habits éclatants. Aujourd'hui le jeu est relégué dans des tripots où de rusés Chinois savent soutirer aux Annamites tout le bénéfice de leurs récoltes. Les indigènes ne sont pas moins adonnés aux paris et ne reculent pas devant les plus extravagants. On en voit, par gageure, avaler jusqu'à deux corbeilles contenant plus de vingt livres de poisson salé. L'auteur du *Gia-Dinh-Thung-Chi*¹⁴ cite un certain Nguyen-Van-Thanh qui ingurgitait, sans s'arrêter, une prodigieuse quantité d'écuelles de thé ; il se couvrait alors d'un grand nombre d'habits qui, en provoquant la transpiration, facilitaient l'absorption du liquide.

Le code annamite, calqué sur le code chinois, ne reconnaît pas l'égalité devant la loi : les pénalités varient selon le rang du coupable et celui de la personne lésée ; le châtement le plus rigoureux est la mort lente ; viennent ensuite, par ordre de gravité, la décapitation, la strangulation, l'exil, la prison avec la cangue au cou et la bastonnade. Parfois, les juges ont recours à des supplices exceptionnels : sous le règne de Minh-Mang, les coupables d'adultère étaient foulés aux pieds des éléphants. Pour le crime de lèse-majesté, la mort lente est appliquée sous des formes variées : le condamné peut recevoir la bastonnade à raison de cent coups par jour jusqu'à ce que mort s'ensuive, ce qui dure de huit jours à un mois, suivant la vigueur de l'individu ; ou bien la victime est coupée en morceaux

14 *Histoire et description de la Cochinchine*, ouvrage traduit par M. Aubaret.

qui sont exposés dans une grande jarre à la porte de sa maison ; parfois on la jette dans un trou garni de bambous pointus où son corps est lacéré de mille blessures; on emploie aussi, comme instruments de supplice, des tenailles froides ou brûlantes, des chaises garnies de clous pointus, des couteaux rouillés, des socs de charrues rougis au feu, etc. En général, les Annamites marchent au dernier supplice avec une grande sérénité, et l'on en voit demander stoïquement du feu au bourreau pour allumer leur cigarette avant de poser leur cou sur le billot.

Dans la Cochinchine française, le code pénal indigène, avec ses raffinements de cruauté, a été naturellement abandonné et le code Napoléon est appliqué au criminel, mais il faut et il faudra longtemps encore suivre au civil une législation basée sur des mœurs et une constitution de la propriété bien différentes des nôtres. Toutefois, l'état civil est constitué depuis 1875, et cette utile réforme pourra servir de base à beaucoup d'autres.

L'esclavage est consacré par la loi : les débiteurs insolvables peuvent aliéner leur liberté et celle de leurs enfants. On voit aussi, mais plus rarement, des esclaves provenant des tribus sauvages de l'intérieur. Les uns et les autres sont toujours traités avec douceur.

Le gouvernement annamite, il faut lui rendre cette justice, a beaucoup fait pour répandre l'instruction dans le peuple. Chaque village, quelque misérable qu'il soit, possède son école primaire, et cependant les résultats obtenus dans les derniers temps ne répondent pas à ces efforts ; il faut en chercher la cause dans l'état de troubles perpétuels de la monarchie et dans le relâchement continu des mœurs administratives. D'ailleurs, le système chinois d'écriture idéographique est peu favorable à la vulgarisation des connaissances littéraires et scientifiques. Si l'on songe qu'il ne faut pas moins de cent mille caractères différents pour représenter toutes les idées qui peuvent s'exprimer, on conçoit que bien peu de lettrés puissent se flatter de savoir écrire. Il n'est pas douteux que la possibilité d'employer les mêmes caractères pour la représentation graphique de plusieurs idiomes n'ait beaucoup contribué à fonder la puissance et l'unité de l'immense empire chinois ; les races les plus diverses ont pu se façonner aux mêmes mœurs et s'assimiler les préceptes de la belle philosophie de Confucius. C'est ainsi que l'écriture idéographique fut l'utile véhicule de la civilisation raffinée dont Marco Polo décrivait si bien à l'Occident émerveillé la prodigieuse vitalité ; mais d'autre part, chaque idée nouvelle exigeant l'emploi d'un caractère nouveau, le développement des connaissances nationales et l'importation des sciences étrangères en étaient singulièrement entravées ; en somme, cet obstacle presque insurmontable explique suffisamment la stagnation de l'antique empire chinois en face des progrès incessants de la civilisation européenne. Aussi le premier soin de l'administration française a-t-il été de substituer en basse Cochinchine l'écriture latine aux caractères idéographiques. La langue annamite étant modulée, et la même syllabe pouvant avoir six acceptions différentes selon la tonalité, la reproduction exacte de ces variations présentait une sérieuse difficulté. Le père Alexandre de Rhodes imagina, dès le XVII^e siècle, un système d'accents adopté par les missionnaires et resté en usage dans les écoles organisées depuis l'occupation française ; telle est l'excellence de cette méthode que les enfants annamites apprennent facilement en quatre mois à écrire leur langue avec les caractères latins.

La langue usuelle, où l'on retrouve beaucoup de locutions empruntées aux Chinois et aux Cambodgiens a une littérature propre ; mais les lettrés affectent de ne pas la connaître et de ne parler qu'une langue officielle se rapprochant beaucoup plus du chinois. Ils écrivent en appuyant leur papier sur la main gauche, et tracent très rapidement leurs caractères avec un pinceau trempé dans l'encre de Chine. Ceux-ci sont alignés par colonnes de haut en bas et de droite à gauche. La signature est apposée au moyen d'un cachet à l'encre noire pour les simples lettrés, à l'encre rouge pour les grands mandarins.

Un usage très singulier est l'interdiction, par respect pour les hauts fonctionnaires, de prononcer, dans la langue officielle, certains caractères entrant dans la composition de leurs noms ; il faut alors user de circonlocutions bizarres qui sont autant de difficultés nouvelles pour l'étranger. L'empereur Gia-Long laissa en mourant une boîte d'or à compartiments ; chacun de ses successeurs, en montant sur le trône, ouvre un des casiers, et y trouve les deux caractères désignés au respect de tout l'empire, et que nul ne doit prononcer durant son règne ; ils s'ajoutent à son nom officiel. Ceux de Tu-Duc signifient : *continuation de la puissance*.

La seule religion reconnue dans l'empire d'Annam est le bouddhisme, mais ce n'est point une religion d'État. Elle est même peu observée, particulièrement dans la classe des lettrés. Ceux-ci sont très sceptiques et se disent adeptes de la philosophie de Confucius, mais ils la connaissent à peine et n'en suivent nullement les sages préceptes. Chaque village possède une pagode généralement dépourvue de tout emblème religieux, et servant de maison commune et de caravansérail pour recevoir les étrangers de distinction. On y célèbre tous les ans une sorte de fête patronale. Dès la veille, les habitants, jeunes ou vieux, se rendent à la pagode et y passent la nuit. Au point du jour, chacun se revêt de ses plus beaux atours, les tams-tams et les tambours résonnent au loin, et les salutations à l'esprit protecteur du pays se prolongent jusqu'au soir. Dans chaque localité, le jour de la fête et les rites sont différents : les uns sacrifient des bœufs ou autres animaux, les autres chantent des chœurs, etc. Partout on profite de ces réunions générales pour régler les affaires de la commune, vérifier le versement de l'impôt, faire le recensement des habitants et des champs, et pourvoir au remplacement des autorités communales, s'il y a lieu. Toutes ces affaires locales se traitent sans aucune intervention du pouvoir central.

Le seul culte universellement observé est celui dont sont l'objet les mânes des ancêtres. Dans chaque habitation, nous l'avons vu, un autel leur est consacré et des repas leur sont offerts à certaines époques de l'année. Le respect des sépultures est poussé à un point extraordinaire, en sorte que, dans le voisinage des grandes villes, les cimetières occupent des espaces considérables. Violer la dernière demeure de ses ancêtres serait faire à un Annamite l'affront le plus cruel et le plus inoubliable. Aussi l'administration française est-elle tenue aux plus grands ménagements lorsqu'une voie de communication doit passer sur l'emplacement d'anciens tombeaux. Il faut beaucoup de diplomatie pour amener les membres de la famille à transférer les précieux restes moyennant indemnité¹⁵. Après paiement de la somme convenue, le chef de famille convoque ses parents et ses amis et fait construire autour de la sépulture une hutte en nattes sous laquelle le travail d'excavation est dérobé aux yeux des profanes. Pendant deux jours, on voit des hommes vêtus de blanc aller et venir mystérieusement, après quoi la fosse, parfaitement débarrassée des moindres ossements, est livrée aux ingénieurs. Aux approches du jour de l'an, on visite les tombes pour les remettre en état, renouveler les plantations et offrir des sacrifices aux mânes des ancêtres. Ce rite est emprunté aux Chinois.

Dans les rares temples où Boudha est honoré d'un culte, les pratiques religieuses se bornent à brûler des papiers dorés et des baguettes de bois odoriférant devant la statue du dieu indien. Quelques couvents de bonzes sont relégués sur les montagnes où ils reçoivent peu de visites.

A défaut de religion, les Annamites ont des croyances superstitieuses qui satisfont au besoin de surnaturel inné chez tous les peuples. Ils implorent la protection des bons génies qui doivent écarter d'eux tout danger et respectent les mauvais génies dont ils redoutent la maligne influence. C'est ainsi qu'ils espèrent fléchir la férocité du tigre en suspendant son image à la place d'honneur dans leurs maisons; ils n'en parlent qu'avec respect et l'appellent « Monseigneur le tigre ». Un fait, dont nous avons été témoin, donne la mesure de ce puéril préjugé. Un tigre avait choisi pour théâtre de

15 De Grammont.

ses exploits le territoire d'un village où résidait un officier français ; il ne se passait pas de jour qu'il n'enlevât quelque vieille femme, quelque enfant ou, tout au moins, quelque animal domestique. Les habitants étaient dans la consternation et ne parvenaient pas, malgré leurs adjurations révérencieuses, à fléchir ce farouche voisin. Dans leur désespoir, ils députèrent auprès de l'officier leur conseil municipal, maire en tête, pour le supplier d'envoyer ses soldats combattre l'ennemi commun. Quelque alléchante que fût la perspective d'une chasse aussi émouvante, notre compatriote dut s'y refuser, car le gouverneur, dans le louable but de ménager la vie des soldats, venait précisément d'interdire ces petites parties où il y avait toujours mort d'homme. « Mais, ajoute l'officier, rien ne vous empêche de construire un piège ; vous n'avez qu'à creuser un trou au fond duquel vous planterez un bambou pointu ; vous le recouvrirez d'un léger clayonnage et d'une couche d'herbes, puis vous attacherez sur cette trappe un animal, chien ou porc, sur lequel le tigre ne manquera pas de sauter gloutonnement ; le clayonnage cédant sous son poids, il tombera dans le trou et s'empalera lui-même. — Nous ne jouerons jamais un si mauvais tour à monseigneur le tigre ! s'écrièrent d'une seule voix les prudents notables. — A votre aise ! » répliqua l'officier. Quelques instants après, le conseil municipal revint à la charge. « Si monsieur le mandarin voulait bien nous donner l'ordre écrit et revêtu de son propre cachet de construire le piège, nous n'hésiterions plus à le faire. — Volontiers, mes amis. » Aussitôt un lettré traça en gros caractères la pièce officielle demandée, le cachet fut apposé, et le corps municipal se retira fort satisfait. Le soir même, notre compatriote visitait le piège dressé suivant ses indications et voyait tout à côté sa pancarte affichée sur un poteau ; monseigneur le tigre verrait ainsi que les honnêtes habitants du village n'étaient pour rien dans cet abominable guet-apens et l'on pouvait espérer que sa vengeance ne s'égarerait pas sur des innocents forcés, bien malgré eux, d'exécuter un ordre formel. Au milieu de la nuit, un grand vacarme annonça que le tigre venait de se prendre au piège ; tous les indigènes, armés de lances, l'entouraient et le criblaient de coups avec force vociférations ; n'ayant plus rien à redouter de la pauvre bête, ils lui faisaient payer en une heure les longues nuits d'angoisse et les pertes cruelles dont ils lui étaient redevables. Il était trop tard pour préserver la précieuse peau toute déchiquetée par ces forcenés. Il est, d'ailleurs, très difficile de se procurer en Cochinchine une peau de tigre parfaitement intacte : dès qu'un de ces animaux est tué, les Annamites s'empressent d'arracher les moustaches et les brûlent aussitôt, persuadés qu'il suffirait d'un de ces poils pour faire mourir plusieurs hommes.

Les sorciers et les devins jouissent d'une grande influence et sont consultés dans maintes circonstances. Les pratiques les plus communes sont d'observer les deux pattes coupées et écorchées d'une poule pour y lire l'avenir, de consulter dans le même but la disposition des phalanges des doigts, de jeter des sorts en laissant tomber quelques pièces de monnaie dans une carapace de tortue, etc.

On ensorcelle aussi un ennemi en plantant, dans une pagode ou un carrefour, un bananier la tête en bas ; puis on immole à côté une poule coupée en morceaux, en prononçant à haute voix les nom et prénoms de la personne maudite, afin d'attirer sur sa tête quelque malheur ou quelque maladie.

Les Annamites ont des jours fastes et néfastes. Ils coucheront huit jours devant la porte d'une maison qu'ils viennent de bâtir attendant le moment propice pour y entrer. Une maison où personne n'a jamais été malade acquiert un prix considérable aux yeux de ses habitants. C'est ainsi que le scepticisme religieux engendre toujours les plus ridicules superstitions.

CHAPITRE VI

FAUNE ET FLORE DE LA COCHINCHINE

Éléphants. — Buffles. — Bœufs. — Animaux domestiques. — Animaux sauvages. — Oiseaux. — Reptiles. — Insectes, — Amphibies. — Poissons. — Arbres. — Fruits. — Plantes médicinales. — Légumes. — Riz. — Cannes à sucre. — Salines. — Produits minéralogiques.

La faune de la Cochinchine est extrêmement variée et il faudrait des volumes pour décrire tous les animaux qui pullulent dans les forêts, les plaines, les marais et les rivières. Nous ne nous arrêterons qu'aux détails les plus curieux et les plus caractéristiques.

Les éléphants abondent dans les forêts de l'intérieur et leur ivoire est l'objet d'un commerce assez important ; ceux de basse Cochinchine n'ont que des défenses rudimentaires, mais ils rendent de grands services comme bêtes de somme et l'on parvient même à les dresser pour combattre dans les armées. Gia-Long avait formé des brigades d'éléphants qui, malgré la douceur native de ces animaux, portaient la perturbation dans les rangs ennemis.

Voici comment on les exerce à la guerre. On les fait avancer en bon ordre contre plusieurs rangées de pieux en bambou entre lesquels sont disposés des mannequins armés de piques et de fusils de bois. Des hommes, montés sur leurs dos, agitent bruyamment leurs lances ; d'autres courent derrière en criant pour les exciter ; de l'autre côté des bambous, quelques soldats figurant l'ennemi déchargent leurs fusils en l'air, tirent force pétards et font un charivari épouvantable avec des tam-tams. Affolés par ce simulacre de bataille, les éléphants se jettent sur les palissades, les broient, saisissent les mannequins et les font voler en l'air. L'exercice se termine par une petite apothéose des animaux vainqueurs : on les fait tourner en rond au son de la musique guerrière dans un cercle formé par les troupes. La cour de Hué se plaît aussi au spectacle de combats de tigres et d'éléphants ; ces derniers en sortent presque toujours victorieux.

La plupart des éléphants domestiques viennent du Cambodge où ils coûtent de 400 à 500 francs. Pour capturer dans les forêts les éléphants sauvages, on leur fait la chasse au moyen de femelles bien dressées ; elles s'approchent adroitement du troupeau de manière à permettre aux cornacs cachés sous leurs longues oreilles de lancer des nœuds coulants. Dès qu'un animal est pris, on l'amène au parc entre deux femelles comme un vagabond entre deux gendarmes. Quand on veut dresser un éléphant, on commence par pratiquer sur le sommet de la tête une large plaie dans laquelle le cornac, à cheval sur la nuque, pourra enfoncer un fer pointu et courbé ; la douleur réprime toute velléité de résistance. On arrive ainsi à rendre l'animal assez docile pour qu'il suffise au conducteur d'appuyer le pied contre l'une ou l'autre oreille lorsqu'il veut le faire tourner. Dans les routes poudreuses, l'éléphant a la manie désagréable de ramasser de la poussière avec sa trompe et de la chasser sous son ventre pour se débarrasser des insectes qui s'introduisent dans les plis de ses jambes ; quand il rencontre de l'eau, il s'en asperge aussi très volontiers.

Le premier animal domestique de la Cochinchine, par les services qu'il rend à l'agriculture, est le buffle ; seul il peut labourer dans le sol détrempé où se plante le riz. Sa force est considérable et sa douceur telle que de petits enfants suffisent pour garder des troupeaux nombreux, mais il a une

horreur singulière des Européens, et, dès qu'il en aperçoit, il se dirige vers eux en reniflant d'une manière inquiétante. Il ne faut pas faire mine de rebrousser chemin, car alors il chargerait et serait très dangereux ; mais il suffit, pour le mettre en fuite, de gesticuler en le regardant en face. C'est le seul moyen de le décider à céder la place quand on le rencontre sur un talus de rizière dont la largeur ne dépasse pas 50 centimètres. A l'état sauvage, dans les forêts, c'est un animal très redoutable. Une loi fort sage interdisait aux Annamites de manger de la chair de buffle pour éviter que l'on ne détruise, sous prétexte d'alimentation, un animal aussi utile aux cultivateurs. Les indigènes ne font aucun usage du laitage qu'ils ont en horreur.

Les bœufs ne sont utilisés à l'état domestique que pour traîner les chars, d'ailleurs assez rares en Cochinchine. On ne mange pas non plus leur viande. Les bœufs sauvages abondent dans les forêts ; c'est un magnifique et excellent gibier. Ils sont presque une demi fois plus gros que nos taureaux ; leurs têtes, relativement petites, sont armées de cornes gigantesques mesurant près de 3 mètres d'envergure. Ils n'attaquent l'homme que pour se défendre, mais deviennent alors redoutables parce qu'ils vont en troupeaux nombreux. Ils sont très difficiles à tuer : dix balles ne suffisent pas pour en abattre un. Le père Bouillevaux parle d'un animal nommé *jin*, tenant du buffle et du bœuf, et d'une grande férocité ; il le dit très rare.

Les chevaux sont petits, bien faits, très énergiques et actifs. On ne les ferre jamais. Les chiens sont nombreux dans les villages et nullement méchants. Les indigènes les mangent et préfèrent de beaucoup ceux de couleur noire. Nous compléterons la série des quadrupèdes domestiques en citant les porcs qui sont tous gris ardoise ; on en trouve de sauvages. Il n'y a pas de moutons en Cochinchine, mais on y voit quelques chèvres.

Parmi les animaux féroces, le premier rang appartient au tigre qui est de l'espèce dite royale ou du Bengale. Nous avons parlé de la vénération que les indigènes professent à l'endroit des tigres ; ceux-ci ne s'en montrent guère reconnaissants, car il ne se passe pas de jour qu'ils ne fassent quelque victime. Ils s'attaquent de préférence aux individus les plus faibles : vieilles femmes ou enfants. Entre un Européen et un Annamite, ils choisiront toujours le dernier, aussi les indigènes croient-ils que ces animaux reconnaissent en nous des êtres supérieurs et nous respectent. Ils dévorent rarement leurs victimes, mais les tuent d'un coup de patte sur la tête qui déboîte le crâne et se repaissent de la cervelle. On peut les chasser au moyen de rabatteurs : pour cela, on convoque les habitants de plusieurs villages, et on établit autour du fourré où l'on sait le tigre caché un cordon d'hommes munis de tam-tams, de gongs, de tambours. Les chasseurs armés de carabines s'établissent sur des branches d'arbres à l'endroit où la bête de chasse doit être amenée. Les rabatteurs marchent devant eux en faisant grand bruit ; souvent, l'animal en défiance refuse de sortir du fourré, et il faut le frapper pour l'y décider. Blessé, il entre en fureur, se rejette sur les rabatteurs, et il est bien rare qu'avant de mourir il ne fasse des victimes. Pour éviter ces sacrifices humains, les chasses aux tigres ont été prohibées par les gouverneurs de la Cochinchine française. Il est, en effet, plus pratique de prendre ces animaux au piège. Il y a aussi de petits tigres ou chats-tigres qui mangent les poules, mais fuient l'homme.

La panthère noire, de l'espèce dite de Java, est plus féroce encore que le tigre, mais heureusement moins commune. On trouve des rhinocéros dans la province de Bien-Hoa ; la corne est très employée en médecine annamite. Le rudiment de corne du petit rhinocéros trouvé dans le ventre de sa mère passe pour un redoutable talisman. Les sangliers sont communs dans le delta du Mé-Kong. On voit de petits ours dans les forêts de l'intérieur, mais ils ne sont pas dangereux.

Les singes sont partout très abondants et d'espèces très variées, entre autres le *douc* (*Simia nemoris*) qui est, pour la couleur, le plus beau des quadrupèdes. Les cerfs, les chevreuils, les axis, les putois,

les lièvres, pullulent dans les forêts ; les lapins sont assez rares.

Parmi les oiseaux, le plus remarquable est le paon qui est très commun ; c'est un magnifique gibier qu'on peut tirer à balle perché sur les plus hauts arbres, ou à gros plomb quand il prend son vol ; on le capture vivant à la main lorsqu'il fait la roue parce qu'alors il ne peut replier promptement sa queue pour s'envoler ; il s'apprivoise très vite. Malheureusement, partout où l'on rencontre les paons, le tigre n'est pas loin. Les poules et coqs sauvages, les faisans de diverses sortes, sont aussi d'excellents gibiers ; les forêts sont peuplées de pigeons, tourterelles, perroquets de nombreuses espèces, cailles, corbeaux, aigles, vautours, geais, pies, maniates à colliers jaunes ; mentionnons aussi le *kon-san*, oiseau parleur, analogue au merle, très comique à entendre rire, éternuer, imiter la voix humaine, et la salangane dont le nid est si estimé des Chinois. Dans les marais et les rizières on trouve à foison des flamants roses, des marabouts, des pélicans, des cigognes, des hérons, des grues, des ibis, des sarcelles, des plongeurs, des poules d'eau, des bécassines. Les basses-cours entretiennent des poules, des canards et quelques oies. Enfin dans les habitations se faufilent les chauves-souris et en particulier le galéopithèque ou vampire à tête de petit chien.

Les serpents sont très nombreux et d'une grande variété : les plus gros sont les boas pythons qui s'attaquent aux poules et aux canards, mais jamais aux hommes. On signale aussi, dans les forêts, une vipère verte dont la morsure serait mortelle ; mais, en somme, les serpents venimeux sont très rares, car on n'entend jamais parler d'accidents causés par ces reptiles, bien que les Annamites aillent constamment pieds nus dans les rizières. En revanche il y a beaucoup de couleuvres, animaux fort utiles pour la destruction des rats.

Les insectes malfaisants pullulent, notamment les moustiques, les fourmis, les termites, les scorpions et les scolopendres.

Les nombreux cours d'eau de la basse Cochinchine sont infestés de caïmans de deux espèces, l'une noire, l'autre jaune. Ces amphibiens ont la tête carrée, sans ouïes ni oreilles, le museau pointu, les dents très aiguës, les arcades sourcilières proéminentes, la queue d'une vigueur prodigieuse, séparée en deux parties par une sorte d'aplatissement, les pattes dépourvues d'écailles. Ils se cachent dans les herbes, sur le bord des rivières, pour guetter leur proie. Les Annamites cherchent à capturer les petits dans le but de les manger après les avoir bien engraisés ; la queue de caïman est un mets très estimé ; avec leurs dents on fabrique des manches de couteaux. Quelques alligators atteignent de grandes dimensions et sont alors très dangereux ; ils cherchent à faire chavirer les pirogues afin de dévorer les bateliers. L'auteur du Gia-Dinh-Thung-Chi raconte qu'un de ces monstres, ayant 60 pieds de long, était devenu la terreur du pays. Un homme courageux résolut de le détruire. Ayant fabriqué un très gros hameçon, il l'amorça avec un canard et le fixa au bout d'une corde en rotin très résistante ; puis, il entra dans la rivière et plongea complètement en agitant au-dessus de l'eau le canard qu'il tenait d'une main. Le caïman alléché par cette proie s'avança vers l'homme qui recula peu vers le rivage ; au moment où le monstre ouvrait sa large gueule pour le happer, il y jeta adroitement le canard et tira aussitôt sur la corde de manière à bien faire prendre l'hameçon. De nombreux riverains l'aidèrent à le haler à terre où on le tua facilement.

On trouve en Cochinchine de grandes et de petites tortues comestibles. Une espèce, qui atteint 4 à 5 pieds de long, fournit une belle écaille. Les indigènes chassent aussi la loutre au pied du mont Laï-Ké, sur le bord de la mer.

Naturellement les poissons abondent sur les côtes et dans les rivières. Le plus curieux des poissons de mer est le *ca-voi*, sorte de dauphin sur lequel ont cours les plus singulières légendes. Les marins du pays affirment que, si une barque chavire au large, le *ca-voi* vient au secours des naufragés et les

porte au rivage sur son dos. Aussi, lorsque le cadavre d'un de ces poissons vient échouer au rivage, les pêcheurs le recueillent pieusement et se cotisent pour acheter un cercueil où l'on place sa tête ; on élève un petit autel sur sa tombe et le plus ancien de la corporation porte son deuil. Gia-Long avait donné à cet animal le titre officiel de général en chef des mers du Sud. Un indigène, qui prétendait avoir été sauvé par un de ces curieux dauphins, contait qu'il mesurait plus de 9 mètres de long, que sa mâchoire était armée de défenses analogues à celles des éléphants, qu'il avait des yeux énormes, la peau noire et lisse, une queue semblable à celle du homard et le dos surmonté de deux ailerons.

Mais si les marins annamites ont un ami dévoué ils trouvent aussi sur leurs côtes un ennemi dangereux, le requin. Ce squalo à peau rugueuse atteint une longueur de plus de 5 pieds. Quand il s'acharne à poursuivre une barque, on lui jette, pour s'en débarrasser, des pierres et des sacs à riz vides qu'il avale gloutonnement jusqu'à satiété.

Les poissons de mer comestibles, parmi lesquels une espèce de poisson volant, sont fort recherchés des Chinois qui en font une grande consommation ; ils se cotisent pour payer une longue pirogue très rapide, armée de nombreux rameurs, qui, toutes les nuits, monte du cap Saint-Jacques à Cho-Leun pour alimenter le marché de cette ville. On pêche aussi des homards de la grosseur du bras et des coquillages très variés.

Les poissons d'eau douce ou saumâtre sont plus communs encore et sont l'objet d'un commerce considérable, notamment les crevettes qui atteignent d'assez fortes dimensions. A l'époque des grandes pluies, les poissons se répandent dans les rizières couvertes d'eau et dans les petits arroyos où les pêcheurs les prennent avec facilité. L'État afferme ces pêcheries et s'en fait un beau revenu. Les poissons capturés sont conservés dans des barques aménagées en viviers et transportés tout vivants jusqu'aux divers marchés. Les petits crabes grouillent en nombre prodigieux dans les rizières, mais on n'en fait aucun cas ; il n'en est pas de même des grenouilles dont les Annamites sont très friands et qu'ils pêchent la nuit aux flambeaux ; rien de curieux alors comme le spectacle de la plaine inondée couverte de mille feux.

Nous avons dit qu'aux confins de la Cochinchine s'étendent de vastes forêts où de grands arbres aux troncs lisses et élancés forment de leurs hautes ramures de profondes voûtes ombreuses. Là se confondent des essences utiles et précieuses, exploitées et indignement gaspillées partout où pénètre l'homme. Les sauvages habitants de ces régions accidentées n'hésitent pas à y mettre le feu pour planter dans les cendres fumantes le riz des forêts qui croît sans culture et qu'il suffit de semer dans des trous faits avec de petits bâtons pointus. Comme la récolte de cette céréale n'est bonne que dans un sol vierge, c'est chaque année une nouvelle surface qui est ainsi dévastée et, bientôt, si l'administration n'avise pas, les richesses forestières de la basse Cochinchine auront disparu.

L'arbre le plus répandu est le *cay-diau* (*Dipterocarpus*) ; son bois est utilisé par les constructeurs de pirogues ; il donne l'oléo-résine qui forme un très bon mastic pour le calfatage. Ce produit, objet d'un commerce important, s'obtient en pratiquant au pied du tronc un petit foyer où l'on allume du feu ; quand les fibres sont suffisamment chauffées, l'oléo-résine tombe et on la recueille dans des jarres disposées à cet effet.

Le meilleur bois est le *tien-moc* ou *cay-sao* (*Hopea*), essence dure, solide, résistante, incorruptible, excellente pour la construction des barques et des maisons. L'administration annamite en interdisait sévèrement l'exploitation, et le réservait à la fabrication des colonnes de pagodes et des meubles royaux.

Le *vang-co* ou *cay-go* (*Sorinda*) est un bois rouge, d'une grande durée : on en fait également des colonnes et des meubles inusables.

Le *hong-diu* ou *cay-xoai*, bois rouge très dur, est employé à la fabrication des charrues, des herses, des pioches, des ancras pour les jonques.

Le *huynh-dang*, dont le bois, blanc et parfumé, incorruptible dans la terre, sert à faire des cercueils.

Le *giap* ou *cay-vap* (*Mesua-ferrea*) réservé par l'État, atteint une grande hauteur ; son bois, rouge et noir, doit être débité aussitôt l'arbre abattu, car il se durcit bientôt au point de ne plus pouvoir être entamé ; il est incorruptible dans l'eau.

Le *cay-mong* (*Maba*) est un bois rouge, employé à la construction des maisons.

Le *cay-dio* fournit une écorce propre à la fabrication du papier.

Le *cay-giong* sert pour les mâts des jonques de mer.

Le *cay-long-muc* (*Wrightia mollissima*) donne un bois blanc et brillant comme l'ivoire avec lequel on fait les cachets et les caractères typographiques.

Le *cay-muou* produit un fruit dont on extrait de l'huile d'éclairage ; son bois est utilisé pour les barres de gouvernail.

Le *moun* (ébène) et le *trac* servent pour l'industrie des meubles incrustés de nacre. Le *trac* atteint d'assez grandes dimensions, parfois 70 centimètres de diamètre.

Les forêts cochinchinoises fournissent beaucoup d'autres bois de construction et d'ébénisterie qu'il serait trop long d'énumérer.

L'un des arbres les plus précieux, en raison des multiples usages auxquels il se prête, est le bambou. Il y en a une infinité d'espèces dans les forêts et jusque dans les plaines. On en fait des meubles, du papier, des instruments de musique ; il entre dans la construction des maisons les plus pauvres, on en mange les jeunes pousses vertes. Souvent, les indigènes s'amuse à couper le sommet de ces grandes graminées en laissant la tige sur pied et y pratiquent des trous de distance en distance ; le vent, pénétrant dans cette flûte éolienne et gigantesque, en tire des sons d'une sauvage et mélancolique harmonie.

Les palmiers sont aussi très nombreux et se plaisent dans les terrains bas et humides. On distingue notamment : le cocotier, dont le fruit se mange ou donne une huile comestible et d'éclairage, utilisée aussi comme pommade ; avec l'écorce du fruit, on fait de bons cordages légers ; enfin la coque de la noix sert d'ustensile de ménage ; le palmier d'eau, dont les feuilles servent à couvrir les maisons ; le *cay-noun*, semblable au cocotier, au bois dur, noir, épineux, fournit des colonnes de maisons, des montants de moustiquaires, des chevaux de frise, etc. ; l'aréquier, haut et élancé, qui rapporte 1 franc par pied pendant trente-cinq ans.

L'hectare de cocotiers donne un revenu de 500 francs, et cette culture serait plus rémunératrice encore si la fabrication de l'huile était moins défectueuse. Pour l'extraire, on dépouille la noix mûre de son enveloppe fibreuse, on écrase l'amande ; la chair blanche et solide est séparée par le frottement sur une râpe formée d'un banc de bois armé de plusieurs rangées de petites pointes. La

pulpe, recueillie dans un baquet, est ensuite foulée par piétinement, en ajoutant de l'eau peu à peu. Après quelques heures de repos, l'huile surnage, blanchâtre et visqueuse ; il faut alors la transvaser dans un vase en fer et la faire bouillir afin de l'épurer. Cette huile se vend au marché environ 25 francs les 28 litres ; le résidu pulpeux est donné en nourriture aux animaux domestiques et l'enveloppe fibreuse entre dans la composition du brai ou sert à la confection des cordages.

La noix d'arec se mâche avec la feuille du poivrier-bétel ; on plante ce dernier comme le houblon, au pied de longs échelas. Pour disposer une chique, on étend avec une spatule de bois sur la feuille de bétel une légère couche de chaux très fine, fabriquée avec des coquillages, puis, dans cette préparation, on roule un quartier de noix d'arec. La mastication de ces ingrédients élargit la bouche, rougit les lèvres et corrode les gencives, mais les Annamites prétendent qu'il calme la soif, purifie les lèvres et conserve la dentition.

Les rotins, d'espèces très variées, servent à faire des cordages de navires. On en use beaucoup, dans les provinces annamites, pour les punitions corporelles.

La Cochinchine produit plusieurs fruits, presque tous excellents. Les plus communs sont la banane qui comprend un grand nombre de variétés ; l'ananas ; le jacquier, qui répand une odeur insupportable aux Européens ; l'orange, la mandarine, le letchis, la pomme cannelle, le mangoustan, l'un des fruits les plus délicieux qui existent ; la mangue, dont plusieurs espèces sont très parfumées et très savoureuses. La vigne vient bien, mais le raisin n'est pas bon. La cannelle est abondante dans la moyenne Cochinchine ; une variété, réservée au roi, se paye un prix fabuleux. Le thé indigène est de qualité inférieure et les pauvres seuls en font usage ; les riches consomment le thé importé de Chine. Le tabac est bon. Le mûrier réussit parfaitement, surtout au Tong-King, mais le tissage de la soie laisse à désirer. Enfin, le gingembre est très commun.

Les plantes médicinales sont le noix vomique, la rue, le *croton tiglium*, la *garcinia cambodgia*, le benjoin, l'*alstonia schotaris*, le chiendent, la mauve des Indes, le plantain, la bétouine, la germandrée, l'armoise, la mélisse, la pariétaire, la persicaire, la menthe *pulegium*, le souchet, la petite bardane, la belle de nuit, l'acanthé, etc.

On a comme légumes : les choux non pommés, les navets, la moutarde de Péking en salade, le cresson, les potirons, les courges, les citrouilles, les giraumonts, les concombres, les pastèques, les haricots, les tomates, les melons, les aubergines, les pourpiers, les liserons aquatiques qu'on prépare comme des épinards, les citrouilles, le piment, le fenouil, le céleri, l'ail, l'échalote, le basilic, la menthe, les champignons.

Comme fleurs, nous citerons, parmi les plus remarquables, le jasmin, les orchis, les roses, les gardénias, les tubéreuses, et les lis de différentes espèces.

Le riz est la grande culture du pays. Partout où le sol peut être suffisamment détrempé à une époque quelconque de l'année, les habitants le disposent en vastes champs carrés entourés de petites chaussées de terre destinées à retenir l'eau. On laboure au commencement de la saison des pluies avec des charrues en bois sans roues attelées de buffles, puis on sème à la volée dans un petit champ réservé, en ayant soin de bien enlever les mauvaises herbes. Au bout de vingt jours ou un mois, on dépique les plants et on en fait de petites gerbes qu'on repique régulièrement en quinconce à environ 12 centimètres les unes des autres ; le sarclage est ensuite rapidement pratiqué. Les rizières précoces se sèment en mai, et se récoltent en novembre. La moisson s'opère à la faucille et le décorticage en faisant piétiner par les buffles les épis disposés à la surface d'une aire en ciment. Les terrains sablonneux du bord de la mer sont fumés avec des algues marines.

Là où le riz réussirait difficilement, comme dans la province de Bien-Hoa, on plante des cannes à sucre, mais, jusqu'à présent, les Annamites ont montré peu de goût pour cette culture. Il est vrai que leur procédé pour fabriquer le sucre est vraiment trop primitif et ne peut donner des produits bien satisfaisants. On écrase les cannes entre deux gros cylindres en bois dur, munis de dents d'engrenage et mus par des buffles. Le jus tombe dans des puits en maçonnerie d'où il est transvasé dans de grandes cuves en fer où on le fait bouillir à l'air libre, puis on l'enferme dans des pots cylindriques en terre pour le livrer à la consommation. On obtient ainsi un liquide sirupeux et brun foncé qui ne peut avoir une bonne valeur commerciale. Des Européens ont bien essayé, dans ces dernières années, d'établir des usines dans la province de Bien-Hoa, mais leur initiative n'a pu surmonter la routine des indigènes.

Les produits minéraux n'abondent qu'au Tong-King ; on a bien découvert des gisements de houille dans l'île de Phu-Quoc ; mais il a été reconnu que ce combustible est de qualité tout à fait inférieure.

Il existe dans l'arrondissement de Baria, près du cap Saint-Jacques, des salines exploitées depuis fort longtemps et donnant un revenu assez considérable.

Les pierres sont rares en basse Cochinchine ; on y emploie pour bâtir une espèce de conglomérat à peine formé, que l'on désigne sous le nom de pierre de Bien-Hoa ; il se durcit à la longue, mais ne saurait offrir de grandes garanties de solidité ; aussi préfère-t-on généralement construire en briques.

Les roches de marbre blanc de Tourane pourraient sans doute donner lieu à une exploitation avantageuse en raison de leur proximité de la mer ; mais les Annamites ayant consacré à leurs divinités les grottes naturelles qui s'y rencontrent, il est douteux que, malgré leur scepticisme, ils les laissent attaquer par la mine.

CHAPITRE VII

LE ROYAUME DU CAMBODGE

Le grand lac. — Origines de la race Khmer. — Coup d'œil historique. — Gouvernement. — Population. — Langue. — Religion. — Caractères physiques et moraux des Cambodgiens. — Costumes. — Habitations. — Industrie et commerce. — Ruines d'Angkor-Thom.

Le nom de Cambodge vient du vieux mot indigène *Kampouchéa*, que l'on trouve dans les anciens manuscrits¹⁶ ; actuellement les habitants se désignent par le mot Khmer et nomment leur pays *Srok Khmer* ou *Nokor Khmer* (royaume khmer).

La forme générale de la contrée est celle d'un entonnoir largement évasé : au centre, s'étend le grand lac Tonlé-Sap ; sur le pourtour s'élèvent des montagnes d'un faible relief. Presque toute la plaine est inondée en été par les eaux du Mé-Kong. La crue commence en juin, atteint son maximum en septembre, et descend jusqu'en février.

Le trait caractéristique du Cambodge, est le lac Tonlé-Sap ; voici en quels termes le décrit le voyageur Mouhot qui fut le premier explorateur français du royaume Khmer : « L'entrée du grand lac du Cambodge est belle et grandiose ; elle ressemble à un vaste détroit, la rive en est basse, couverte d'une épaisse forêt à demi submergée, mais couronnée par une vaste chaîne de montagnes dont les dernières cimes bleuâtres se confondent avec l'azur du ciel ou se perdent dans les nuages ; puis, quand peu à peu on se trouve entouré, de même qu'en pleine mer, d'un vaste cercle liquide dont la surface, au milieu du jour, brille d'un éclat que l'œil peut à peine supporter, on reste frappé d'étonnement et d'admiration comme en présence de tous les grands spectacles de la nature. Il me fallut trois grandes journées de navigation pour traverser dans son grand diamètre la petite méditerranée du Cambodge, vaste réservoir d'eau douce, et on pourrait dire de vie animale, tant les poissons abondent dans son sein, tant les palmipèdes de toute taille et de toute couleur pullulent à sa surface. A l'extrémité nord du lac, des milliers de pélicans cinglent en troupes serrées dans toutes les directions, tantôt rentrant, tantôt allongeant leur cou pour saisir quelque proie ; des nuées de cormorans fendent l'air à quelques pieds au-dessus de l'eau ; la teinte de leur sombre manteau tranche avec la couleur claire des pélicans, parmi lesquels ils se confondent, et surtout avec l'éclatante blancheur des aigrettes qui, groupées sur les branches des arbres de la rive, ressemblent à d'énormes boules de neige. »

C'est la surabondance de vie animale dans le Tonlé-Sap qui fait la richesse du Cambodge. La pêche y est extraordinairement fructueuse pendant la saison sèche, et, de janvier à mai, on y afflue de tous les points du royaume et même de la basse Cochinchine ; en mars, époque de la grande activité, 50 000 pêcheurs au moins s'y rencontrent. Les eaux n'ont plus alors que 50 centimètres à 1 mètre de profondeur, et forment un vaste vivier où l'on capture aisément une grande quantité de poissons d'excellente qualité. Les pêcheurs construisent alors sur pilotis de légères maisons en bambous que l'on abandonne à la fin de la saison. Puis chacun établit un barrage prenant toute la largeur d'un des nombreux affluents ou d'une baie du lac. Deux longues poches sont disposées contre les rives et

16 Géographie du Cambodge, par E. Aymonier.

dirigées en sens opposé ; au milieu est pratiquée une double porte éclairée par un fanal que l'on ouvre pour le passage incessant des barques. Au près du barrage, une plate-forme construite sur pilotis sert de séchoir ; des chaudières, pour la préparation de l'huile, sont placées sur des fours creusés dans l'argile de la berge. Quand les grandes poches sont pleines, huit ou dix hommes plongent et saisissent les poissons à bras le corps ; quelques-uns, longs de 1 mètre et demi, se défendent vigoureusement. Ils sont jetés à une autre escouade qui enlève les têtes, fend les corps en deux, et les passe aux femmes. Celles-ci salent les meilleurs morceaux et jettent les autres dans les chaudières à huile. Le poisson ainsi préparé se vend 36 francs les 60 kilogrammes à Saïgon d'où il en est exporté annuellement pour 1 200 000 francs en Chine, en Annam et au royaume de Siam. Un seul entrepreneur paye un impôt de 48 000 francs au Trésor, et recueille en moyenne 900 000 kilogrammes qu'il vend 240 000 francs.

D'après un vieux manuscrit Khmer¹⁷, l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le royaume de Cambodge était jadis presque entièrement submergé ; cette tradition est confirmée par les annales chinoises où l'on voit que des Indiens malabars construisirent les tours de Bayon à Battambang et la forteresse de pierre d'Ang-Kor, environ 20 ans av. J.-C., sur le rivage de la mer.

Les traditions siamoises placent le berceau de la race Khmer dans un puissant royaume laocien situé au nord de l'Indo-Chine, qui se fractionna en plusieurs principautés ; trois émigrations importantes descendirent alors le long des vallées du Mé-Kong, du Mé-Nam et de l'Iraouady ; arrivées près de la mer, elles fondèrent les royaumes de Cambodge, de Siam et de Birmanie. La communauté d'origine de ces trois nations ressort, d'ailleurs, de la comparaison de leurs langues. La légende cambodgienne que cite M. Lemire substituerait l'Annam à la Birmanie dans cette trilogie primitive, mais cette version est moins digne de foi. Voici cette légende, à titre de curiosité. Dans l'origine des temps, Prea-En, roi des anges, se présenta, une épée flamboyante à la main, devant les rois d'Annam, de Siam et du Cambodge, et demanda à chacun quel était le bien qu'il convoitait le plus. Le roi d'Annam répondit : l'extension souveraine ; le roi de Siam : la conservation de mon royaume ; et le roi du Cambodge : l'observation des préceptes de la religion et de la justice. Au premier, Préa-En donna un fourreau d'or ; au second, une poignée d'or ornée de pierreries ; au troisième, une lame étincelante comme le diamant. La garde de ce palladium cambodgien, appelé Préa-Khan, est confiée à des personnages âgés, vêtus de blanc, vivant dans la retraite ; leur charge est héréditaire. M. Delaporte, rapporte que le Cambodge était primitivement habité par une race appelée *Tchong* à laquelle se seraient mélangés les *Khmen*, peuplade descendant du pays d'Oudannakero, situé au nord des frontières de la Chine ; du mélange de ces deux familles humaines serait résultée la nation Khamen-Kom ou Khmer.

Vers le II^e ou la fin du III^e siècle avant notre ère, suivant une tradition locale, les *Chvéa-Préam*, émigrés de *Banarasi* (Bénarès), vinrent apporter au Cambodge la religion de Brahma ; d'autres documents reportent la date de cette invasion indienne à l'an 78 ap. J.-C, et la font venir de Ceylan, d'autres encore à l'an 457 de notre ère, alors que vivait le roi Préa-Ket-Méaléa, le constructeur des monuments d'Ang-Kor. Il y eut probablement plusieurs migrations successives et le bouddhisme vint ainsi se greffer sur le brahmanisme. Quoi qu'il en soit, c'est du Ve au VII^e siècle que le royaume Khmer atteignit l'apogée de sa puissance ; il dominait alors sur toute la vallée du Mé-Kong et paraît même s'être étendu sur celle du Mé-Nam, sur le Ciampa et le Tong-King. D'après Abel de Rémusat, le Cambodge reconnut, dès 616, la suzeraineté de l'empereur de Chine. Sous le roi I-Che-Na-Sian Taï, qui régnait au VII^e siècle, la capitale Ang-Kor ne comptait pas moins de vingt mille maisons.

En 638, les Siamois s'affranchirent et prirent le nom de Thaï, c'est-à-dire hommes libres, et, depuis lors, ils ne cessèrent de harceler le royaume Khmer qui tomba en décadence. En 707 ou 713, le

17 Père Bouillevaux.

Cambodge se divisa en deux États : le Tchîn-La d'eau, sur le bord de la mer, et le Tchîn-La de terre, dans l'intérieur.

En 931, le Cambodge devint tributaire de l'Annam, et, dès lors, ce malheureux pays fut alternativement la proie de ses voisins, les Siamois et les Annamites, qui le dévastèrent tour à tour : l'anarchie est presque en permanence ; plusieurs princes se disputent le pouvoir et leurs prétentions rivales servent aux étrangers de prétextes pour intervenir. C'est en 1585, le roi de Siam qui s'empare du Cambodge et baigne ses pieds dans le sang du monarque vaincu ; c'est, en 1658, le Choua de Hué qui emmène le roi Khmer captif dans une cage de fer. Nous épargnerons à nos lecteurs la confuse et monotone histoire des révolutions et des invasions qui se succèdent sans interruption jusqu'en 1865, c'est-à-dire jusqu'à l'établissement du protectorat de la France. Signalons seulement, en 1553, l'introduction du christianisme au Cambodge par les dominicains Louis Cardoso, Jean Madeira et Gaspard da Cruz.

Le gouvernement du Cambodge est une monarchie absolue. Il y a souvent un second roi, ou *chufea*, comme à Siam. Le roi désigne lui-même son successeur parmi ses enfants ou ses frères. Il dispose de la vie et des biens de ses sujets et donne chaque jour audience aux mandarins couchés à plat ventre devant lui, et n'osant lever la tête. Ceux-ci sont nommés par le roi sans passer aucun examen ; quelques-uns sont gouverneurs des provinces ; d'autres, véritables *missi dominici*, inspectent les premiers. Au moins une fois par an, tous doivent venir rendre compte au roi de leur administration et recevoir ses ordres ; en même temps, ils prêtent serment devant lui en buvant d'une eau sur laquelle les bonzes ont fait toutes sortes d'imprécations

Il n'y a d'autre code au Cambodge que la coutume et le bon plaisir du roi. Les bonzes jouissent à la cour d'une grande autorité, mais ils ne parviennent pas toujours à réfréner l'autocratie royale, ainsi que le montre cet argument du roi Phra-Naï qui régnait de 1657 à 1683. Un chef de bonzes l'ayant supplié de modérer ses rigueurs à l'égard de son peuple, le roi lui envoya un gros singe avec l'ordre de le laisser agir à sa guise dans sa maison. Le singe brisa tout ce qui était à sa portée et se mit à égratigner si bien les visiteurs que bientôt personne n'apporta plus d'offrandes à son maître. A bout de patience, le bonze pria le roi de le débarrasser de cet hôte ruineux. « Comment ! lui répliqua Phra-Naï, vous ne pouvez supporter les méchancetés d'un singe, et vous voulez que je tolère celles d'une multitude bien plus rusée que lui. Je serai bon pour les bons, méchant pour les méchants. »

L'influence française n'a pas beaucoup adouci les mœurs de cette cour sauvage. M. Delaporte raconte que, pendant son séjour dans la capitale, un jeune bonze ayant été surpris courtisant une des femmes du roi, les deux coupables furent condamnés à être enterrés vifs. Vers la même époque, le roi Norodon demanda au représentant du protectorat comment on s'y prenait en Europe pour fusiller les gens ; deux heures après, il faisait passer par les armes quatre de ses femmes.

Outre son harem, dont il est fort jaloux, le roi entretient un corps de ballet recruté parmi les plus jolies cambodgiennes ; elles sont revêtues d'un costume très gracieux, avec des ongles d'argent au bout des doigts et une sorte de tiare sur la tête. Elles dansent aux sons d'un orchestre harmonieux où dominant les instruments à cordes.

Ou-Dong était jadis capitale du royaume ; mais en 1816, le siège du gouvernement fut transféré à Phnom-Penh. Située aux Quatre-Bras, cette ville est l'entrepôt de toutes les productions du royaume en attendant qu'elles soient transportées à Saigon, aussi l'aspect en est-il très animé, surtout à l'époque où finit la pêche du grand lac. La largeur du fleuve est sur ce point de 1852 mètres. Dans une île en face de la capitale, la France possède une concession avec faculté d'y construire une citadelle ; c'est là que réside le représentant du protectorat français.

Le Cambodge est divisé en cinq grandes provinces, dont les subdivisions administratives sont au nombre de cinquante-six. Deux autres provinces ont été enlevées au royaume la fin du siècle dernier par les Siamois. Le gouvernement français, en concluant le traité de protectorat, a commis la faute grave de reconnaître cette spoliation.

D'après M. Aymonier, la population totale est de 945 954 habitants ; 746 424 sont de race Khmer, 106 764 Chinois, 4 452 Annamites, 25 599 Chams et Malais, 197 Tagals, 4 628 sauvages. On trouve encore quelques descendants des Portugais qui s'établirent dans le royaume en 1566 ; ils sont catholiques et ont ajouté un nom cambodgien à celui de leurs ancêtres.

La langue cambodgienne¹⁸ diffère absolument de l'annamite et du chinois et se rapproche du pali. Elle n'est pas chantante, mais accentuée. L'écriture est phonétique : elle comprend vingt-quatre caractères simples et trente-trois caractères composés ; on écrit de gauche à droite avec un stylet en fer ayant la forme d'un soc de charrue et une encre faite de noir de fumée et d'huile de bois. On passe cette encre sur des feuilles de palmier après avoir tracé en creux les caractères au moyen du stylet et l'on essuie de manière à ne laisser l'encre que dans les rainures.

La religion du royaume est le bouddhisme apporté de Ceylan comme nous l'avons vu. La légende veut que Boudha lui-même ait visité le Cambodge en faisant une enjambée du mont Candy, dans l'île de Ceylan, au Pégou, et une autre du Pégou sur une montagne de la province aujourd'hui siamoise de Battambang.

Les Cambodgiens admettent une série de cieux inférieurs habités par les *tiwadas*, génies de la pluie, de la foudre, des astres, des montagnes, des forêts, etc. Ils leur consacrent de petites niches dans leurs maisons et dans les grands arbres. Il y a ensuite quatre cieux supérieurs peuplés d'esprits doués de formes immatérielles, lumineuses, resplendissantes. D'autres êtres surnaturels, géants, serpents, etc., vivent sur terre et dans la mer. Enfin sous terre s'étendent huit enfers avec quatre portes gardées chacune par un juge. Les peines n'y sont pas éternelles et peuvent être rachetées par des offrandes aux bonzes.

Les idées des Cambodgiens sur la création du monde méritent d'être relatées parce qu'on y retrouve d'évidentes réminiscences de la révélation primitive. A l'origine régnait un chaos aqueux sous la forme d'un brouillard qui se transforma en pluie ; en même temps s'éleva un vent violent qui imprima un mouvement de rotation à la masse liquide. Une partie des eaux s'étant écoulée, la terre émergea, maintenue en équilibre par le vent. Elle se peupla de génies immatériels qui ne prenaient aucune nourriture ; mais l'un de ces génies goûta d'une terre odorante, et les sept mille nerfs du goût se développèrent en lui. Ses compagnons l'ayant imité, leurs corps cessèrent d'être lumineux, et, au même moment, parurent le soleil, globe de corail cerclé d'or, et la lune, globe de cristal cerclé d'argent, puis les planètes et les étoiles. Dans la suite, les génies devenus hommes mangèrent encore d'un fruit d'une saveur particulière et la distinction des sexes se fit, le sentiment de la honte attaché à la nudité se développa, et, dès lors, l'homme éprouva le besoin de se vêtir.

Les prêtres de la religion de Boudha se nomment *luc-sang*. Leurs seules fonctions, sacerdotales consistent dans la lecture publique des livres sacrés. Ils se font raser la tête et épiler la barbe deux fois par mois et sont vêtus de jaune, parce que cette couleur était celle de la classe la plus vile dans l'Inde à l'époque où vivait Boudha. Ils se lèvent avec le jour, dès qu'ils peuvent distinguer les veines de leurs mains, et non plus tôt, ce qui les exposerait à écraser par mégarde quelque être animé. Après des soins de propreté minutieux, ils récitent la prière en commun, puis sortent en tenant à la

18 Lemire.

main un vase couvert d'une pièce d'étoffe rouge. Ils marchent à la file dans les rues et s'arrêtent devant chaque porte, attendant en silence que le maître ou la maîtresse de la maison leur apporte le riz cuit. Chacun rentre au monastère dès que son vase est plein et prend seul son repas, De midi au coucher du soleil, ils ne doivent prendre aucune nourriture. Il leur est interdit de toucher et même de regarder une femme, fût-ce leur mère pour la sauver d'un danger mortel.

Aux jours de nouvelle et de pleine lune, les fidèles s'assemblent dans les pagodes ; les bonzes leur lisent les livres sacrés et les exhortent à la pratique des vertus, notamment de la charité, leur citant l'exemple de Boudha qui livra sa propre chair à des animaux affamés et tua sa femme et ses enfants pour nourrir des prêtres. Les bonzes sont, en outre, chargés de répandre l'instruction dans le peuple ; ils s'en acquittent avec zèle, mais, comme ils ne peuvent s'occuper des jeunes filles, celles-ci demeurent dans la plus profonde ignorance. Chacun peut prendre et quitter à volonté l'habit religieux, en sorte qu'il n'est pas rare de voir de jeunes cambodgiens et même des princes destinés au trône se faire bonzes pendant quelques années, puis rentrer dans le monde et se marier. L'influence considérable dont jouissent ces prêtres a beaucoup entravé les progrès de la religion catholique qui a fait peu de prosélytes au Cambodge.

Les Cambodgiens sont grands, robustes, bien faits ; le type est indien. Leur teint est rouge brique. Les cheveux sont courts avec un toupet sur le sommet de la tête. Doux et bons, ils sont extrêmement paresseux, mais moins fourbes et plus propres que les Annamites. Passionnés pour la chasse, ils tirent le cerf à l'affût avec de mauvais fusils de traite ou avec un arc et des flèches, et prennent les caïmans, soit en les enfermant dans des pièges en clayonnages, soit au moyen de nœuds coulants amorcés avec quelque charogne. Leur costume se compose d'un langouti formé d'une pièce d'étoffe sans couture, drapée et nouée autour des reins, et d'une veste fendue par-devant avec boutons d'or, d'argent ou de verre, suivant la fortune ; les pieds et la tête sont nus. Les mandarins se vêtissent d'un langouti en soie, d'une veste mordorée, d'une ceinture en or et d'une casquette dorée ; ils se font suivre d'esclaves qui portent le parasol, l'éventail, les cigarettes, la boîte à bétel. Les femmes ont une robe longue serrée à la taille, ouverte sur la poitrine, et un langouti semblable à celui des hommes. Les jeunes filles portent leurs cheveux longs, mais on les coupe au moment du mariage. Les oreilles sont percées pour y introduire un petit bouchon d'ivoire ou de bois. Elles mangent avec leurs maris et ont bien meilleure tenue que les Annamites.

Les Cambodgiens saluent en levant les mains jointes à hauteur du front. Ils aiment la musique ; leurs instruments sont : la flûte, le flageolet, un grand harmonica dont les touches sont en bois dur, et une sorte de violon. Ils ne cultivent que le riz nécessaire à leur nourriture et laissent le commerce aux Chinois, aux Malais et aux Annamites auxquels ils rendent mépris pour mépris. Les femmes tissent fort bien les étoffes de langouti.

Les maisons cambodgiennes sont plus petites que les cases annamites, mais plus soignées ; elles sont élevées sur pilotis de 1m, 50 de haut à cause des inondations et des tigres. La charpente en bois est assemblée au moyen de chevilles et de liens ; le toit est en feuilles de palmier ; les cloisons sont faites de cadres en bambous et de feuilles de palmier. Le rez-de-chaussée sert de basse-cour pendant la saison sèche. Les femmes ont un appartement séparé au premier étage et un hangar à côté de la maison pour tisser les étoffes.

Le peuple Khmer est très hospitalier. L'étranger¹⁹ est admis dans la salle de réception où il monte par une échelle ; sur le plancher en treillis de bambou, sont étendues des nattes ; on lui apporte un oreiller triangulaire, de l'eau dans un bassin d'argent ou de cuivre, l'inévitable plateau à bétel, du tabac dans de petites boîtes d'argent repoussé et des feuilles sèches de bananier pour rouler des

19 Delaporte.

cigarettes. Le repas est servi sur un grand plateau de cuivre surmonté d'un couvercle pointu doublé d'étoffe rouge et orné de houppes bariolées qui préserve les mets de la poussière et des insectes. Un bassin de cuivre plein d'eau où flotte un petit bol en cuivre ou en argent est mis à la portée des convives. Les mets les plus ordinaires sont : les poulets cuits à l'eau et enveloppés d'une gelée de sang figé, des œufs couvés et du riz. On ne parle pas pendant le repas et les femmes ne se montrent jamais.

Les cérémonies du mariage sont des plus simples : les deux époux se mettent réciproquement une boulette de riz dans la bouche pour indiquer qu'ils doivent se nourrir l'un l'autre.

Les animaux sont les mêmes qu'en Cochinchine ; les forêts du Cambodge recèlent surtout une grande quantité d'éléphants, de rhinocéros, de bœufs et de buffles sauvages.

Les moyens de transport habituels sont les chars à bœufs, légers et étroits, avec une toiture pour abriter du soleil et de la poussière.

On se sert aussi de chariots à buffles beaucoup plus grands, mais aussi moins rapides, sur lesquels des familles nombreuses se déplacent avec leur mobilier. La seule industrie du pays est l'élevage des vers à soie que l'on tient abrités sous des moustiquaires pour les préserver d'une mouche appelée *lan*. Il faut aussi disposer les étagères de manière à ce que les fourmis ne puissent y monter. Les Cambodgiens prétendent qu'on doit changer tous les deux ans l'éleveur qui soigne les vers parce que l'odeur particulière de chaque homme les incommode à la longue. De même, d'après eux, lorsqu'un tigre a passé dans une plantation de mûriers, tous les animaux nourris avec les feuilles de ces arbres meurent en peu de temps ; mais on peut conjurer ce sortilège en trempant les feuilles pendant une heure environ dans un vase plein d'eau au fond duquel est déposée une dent de tigre. L'odeur du cheval passe aussi pour nuisible aux vers à soie.

Les productions du Cambodge sont, après les poissons du grand lac et la soie, la gomme-gutte et les bois odoriférants, le riz, le coton, la cardamome, le muscadier, la réglisse, le liège, le caoutchouc et la gutta-percha. La valeur totale du commerce était en 1873 de 6 millions 963 382 francs.

Le royaume ne possède qu'un seul port sur le golfe de Siam, Campot, en face de l'île de Phou-Quoc, à cinq journées de marche de Phnom-Penh par une route passable. Quelques navires européens viennent y charger du poivre, du coton, etc.

Somme toute, malgré de grandes ressources naturelles, le royaume du Cambodge est aujourd'hui fort misérable et cette déplorable situation est due à deux causes : la paresse incurable des habitants et la mauvaise administration du roi et des mandarins. Tous les revenus sont affermés à des Chinois qui ne se font aucun scrupule de ruiner le pays par leurs exactions et le mécontentement du peuple n'est que trop justifié. Il serait plus profitable à nos intérêts, comme à ceux des Cambodgiens, que la France transformât son protectorat un peu trop platonique en une possession intégrale et directe.

Le pays Khmer a pourtant connu des jours de prospérité et les ruines splendides que l'on voit disséminées sur différents points du pays attestent d'une antique et puissante civilisation qui contraste singulièrement avec la barbarie actuelle. Parmi ces ruines, les plus remarquables sont, sans contredit, celles de l'ancienne capitale : Ang-Kor-Thom. Le voyageur Christoval de Jaque les signale et les décrit ainsi : « En 1570 on découvrit au Cambodge une ville remplie de nombreux édifices, entourée d'une forte muraille de 4 lieues de tour, dont les créneaux, sculptés avec beaucoup de soin dans une pierre très fine, représentaient des licornes, des éléphants, des onces, des tigres, des lions, des chevaux, des chiens, des aigles, des cerfs, et toute espèce d'animaux. Dans l'intérieur

de cette muraille étaient de superbes maisons et de magnifiques fontaines, ornées d'écussons armoriés et d'inscriptions que les Cambodgiens ne savent pas expliquer. On y voit un très beau pont, dont les piliers sculptés représentent des géants, au nombre de soixante, soutenant le pont avec leurs mains, leurs têtes ou leurs épaules. Cette ville se nomme *Angor* ; on l'appelle aussi la ville des cinq pointes, parce qu'on y voit cinq pyramides très élevées, au haut desquelles on a placé des bandes de cuivre doré, semblables à celles que l'on voit à *Churdumuco* ; elle est éloignée de cette dernière ville de trois journées de marche en remontant le Mé-Kong. Le roi Apramlangara y avait envoyé des habitants parce qu'elle est située dans la partie la plus fertile du royaume. Le monarque cambodgien fait frapper une monnaie sur laquelle il met ses armes qui sont : un coq, un serpent, un cœur et une fleur. Il y a dans ses États des villes qui ont de 10 000 à 30 000 habitants ; celle de Sistor en a plus de 50 000. » Cette description est exacte et les voyageurs français Mouhot, de Lagrée, F. Garnier et Delaporte, qui ont successivement exploré l'antique capitale, n'ont fait que la confirmer en y ajoutant de nombreux détails tout aussi merveilleux. La seule erreur que nous puissions y relever est la position géographique de la ville. Ang-Kor n'est pas sur le Mé-Kong, mais sur un petit affluent du Tonlé-Sap, à 16 kilomètres environ du grand lac.

Les deux plus remarquables édifices de cette ville prodigieuse sont les deux temples de Bayon aux cinquante-un tours et d'Ang-Kor-Vat aux trois galeries superposées, dont deux assez bien conservées. M. Delaporte les a décrits minutieusement, prenant des photographies et des empreintes d'un grand nombre des sculptures, bas-reliefs et inscriptions qui couvrent les murs ; plusieurs morceaux importants ont été apportés en France et sont actuellement exposés dans une des galeries du Trocadéro.

On s'est naturellement demandé, en présence de ces éblouissantes merveilles, quelle pouvait être la filiation de l'architecture Khmer dont les plus anciennes manifestations connues témoignent d'un art précis et perfectionné. Mais, jusqu'à ce jour, il a fallu s'en remettre aux découvertes de l'avenir pour la solution de cette question. Il est certain que l'épanouissement de la civilisation cambodgienne est postérieure à l'introduction dans le pays de la doctrine brahmanique ; évidemment aussi, des monuments si vastes, si nombreux, si richement ornementés, et si divers, doivent se rapporter à une longue période d'efflorescence artistique. Les premiers explorateurs des ruines d'Ang-Kor-Thom leur avaient attribué une antiquité presque fabuleuse ; mais, à la suite d'études attentives et judicieuses, M. Delaporte croit pouvoir affirmer que l'ensemble des constructions ne remonte pas au-delà du commencement de l'ère chrétienne, et que les œuvres les plus parfaites furent exécutées entre le VIII^e siècle et XIV^e.

CHAPITRE VIII

LE LAOS

Coup d'œil historique. — Villes principales. — Aspect du pays. — Population. — Tribus sauvages des montagnes. — Conclusions.

Les géographes désignent sous l'appellation de Laos la vaste région qui s'étend du 13^e au 20^e degré de latitude nord, des cataractes de Khon aux frontières du Yun-Nan en suivant le cours du Mé-Kong. Les limites est de cette région sont naturellement les montagnes des Moïs, qui la séparent du royaume d'Annam ; mais, à l'ouest, la ligne de démarcation est très difficile à tracer.

D'après M. E. Cortambert, le nom de Laos ne serait autre que le nom chinois *li* ou *lao*, employé pour désigner les montagnards à demi barbares de l'île d'Haï-Nan. Ce pays n'a pas d'histoire, ou, pour mieux dire, nous ne la connaissons pas, et les documents fort vagues encore que nous possédons ne remontent pas au-delà du XV^e siècle. A cette époque, le Laos paraît avoir été soumis presque en entier aux princes de Lan-Sang ou Vien-Chan, dont la souveraineté s'étendait des cataractes de Khon à une autre chute située un peu au nord de Luang-Prabang, et des montagnes des Moïs aux rives du Mé-Nam. Dans le sud, on trouve des ruines contemporaines de celles d'Ang-Kor qui témoignent d'une invasion des Khmers. On y a gardé aussi le souvenir de la domination des Chams ou Ciampoïs, qui, d'après M. de Lagrée, seraient venus du Tsiampa postérieurement à l'occupation cambodgienne. En 1712, la partie méridionale du royaume se rendit indépendante sous l'autorité d'un prince appartenant à la famille de Vien-Chan et prit le nom de royaume de Bassac. Une autre principauté se forma dans le nord, vers la même époque, avec Luang-Prabang pour capitale. En 1767, les Siamois s'emparèrent successivement du Vien-Chan et du Bassac. Quant au Laos supérieur, il fut ravagé et conquis par les Birmans vers 1772. En 1826, le roi de Vien-Chan tenta de se révolter, mais la répression fut des plus énergiques, et, dès lors, ses États, ainsi que le Bassac, furent divisés en provinces siamoises.

Aujourd'hui, la ville la plus importante du Laos est Luang-Prabang, résidence d'un dignitaire national auquel les Siamois laissent porter le vain titre de roi. C'est le principal centre commercial de la vallée du Mé-Kong ; on y compte, d'après M. Garnier, 15 à 16 000 habitants. Le voyageur français Mouhot y mourut de la fièvre des bois ; un monument a été élevé à sa mémoire par les soins de M. de Lagrée.

Bassac est également administré par un descendant de l'ancienne famille royale du Laos. Quant à Vien-Chan, il n'en reste que des ruines.

D'après le docteur Harmand, qui l'a parcouru dans plusieurs directions, le Laos est un pays généralement peu pittoresque. Cependant, sur les rives du Sé-Noï, cet explorateur a traversé un plateau d'une beauté admirable. « Le sentier des éléphants monte, par une série de cols et de mamelons, jusqu'à une hauteur de 600 mètres environ. On est toujours dans la grande vallée, mais divisée en deux vallées plus petites par une série d'éminences. De chaque côté, mugissent des torrents blancs d'écume, roulant avec fracas sur un lit de roches noires et brillantes. Sous mes pieds, j'aperçois, de temps en temps, de petits hameaux Khâs qui semblent noyés dans l'épaisse végétation

des forêts qui les entourent. L'après-midi, la route continue à s'élever, et les éléphants grimpent sur le flanc d'un épais contrefort qui laisse à notre gauche une sorte de profond canon qui nous sépare à présent de Phu-Louang. Les pentes de cette montagne se déroulent tout entières à mes yeux, et sont d'une beauté qu'aucune description ne peut rendre, avec leurs teintes passant du vert sombre au bleu ardoise, toutes pailletées, en quelque sorte, des larges feuilles des sagoutiers brillant au soleil comme les armes polies de bataillons escaladant les ravins. A chaque instant, au fond de précipices vertigineux, ici tout ensoleillés, là tout enfouis dans l'ombre, apparaissent de nouveaux torrents. Enfin, tout à coup, après avoir dépassé une grosse roche qui, depuis un instant, me cachait le paysage, je me trouve en face d'une cataracte encore lointaine, dont l'aspect achève de monter mon enthousiasme au diapason le plus aigu. C'est le Sé-Noï qui se précipite d'un seul jet, blanc comme la neige, dans un bassin inférieur que je n'aperçois pas encore, avec un bruit de tonnerre. »

La population est divisée en deux éléments bien distincts : le Laocien proprement dit, établi dans la vallée du Mé-Kong, relativement industriel et policé, et le montagnard sauvage relégué dans les forêts.

Le type du Laocien est difficile à définir ; les traits sont indécis et se rapportent à diverses familles. On peut dire seulement qu'il se rapproche sensiblement du Chinois et du Thibétain. Fort infatués de leur supériorité sur les sauvages, leurs voisins, les Laociens se croient volontiers de grands savants, témoin ce gouverneur qui, maniant un thermomètre du docteur Harmand, lui dit d'un air entendu « Ah ! je sais ce que c'est ; cela monte quand il fait froid et cela descend quand il fait chaud ! » Le même explorateur raconte qu'une nuit il fut réveillé par une fusillade effroyable partant de tous les villages environnants. Il se lève précipitamment, saute sur ses armes et s'élance hors de sa case. Quel n'est pas son étonnement en reconnaissant que cette fusillade est dirigée sur le disque de la lune largement échancré par une magnifique éclipse ! Sans doute les indigènes espéraient dégager l'astre par cette imposante manifestation. Le docteur regretta bien amèrement de n'avoir pas consulté la veille son Annuaire du bureau des longitudes ; il aurait pu prévoir le phénomène et menacer les autorités de la colère céleste si elles n'obtempéraient pas à tous ses désirs.

Quant aux sauvages qui peuplent la chaîne de montagnes depuis le cap Saint-Jacques jusqu'aux frontières de la Chine, ils se subdivisent en une infinité de races et de nations ; les villages qu'ils habitent ne sont reliés par aucun lien social et ils se font continuellement la guerre, ce qui les rend une proie facile pour leurs voisins. Les Annamites les confondent tous sous la dénomination de *Moïs*, les Cambodgiens les appellent *Penongs* et les Laociens *Khâs*. Ces populations ont été très sérieusement étudiées depuis quelques années par les docteurs Thorel, Harmand et Néïs, médecins de la marine, et les résultats de ces observations ont une importance ethnographique assez considérable pour que nous nous y arrêtions quelques instants.

Tout d'abord, il convient de faire une place à part aux anciens Ciampoïs, aujourd'hui connus sous les dénominations de *Chams* ou de *Hoïs*, et qui habitent l'étage inférieur des montagnes de la moyenne Cochinchine. Ce sont les derniers débris d'un royaume puissant, absorbé, comme nous l'avons vu, par les Annamites au XVe siècle. D'après le père Bouillevaux, cette peuplade serait de provenance purement malaise ; mais des légendes locales lui attribuent comme lieu d'origine le nord de l'Indo-Chine. En descendant vers le midi, elle adopta d'abord la religion brahmanique et construisit des tours dont quelques-unes subsistent encore. Plus tard, un mahométisme corrompu lui serait venu de la Malaisie, et, dès lors, elle tomba dans une décadence complète. Quoi qu'il en soit, de même que les Annamites, les Cambodgiens et les Laociens, les Chams ou Ciampoïs sont un peuple transplanté.

Dans une brochure remarquable, le docteur Hamy établit, d'après les travaux de divers voyageurs, que les habitants primitifs de l'Indo-Chine appartiennent à deux races bien distinctes quoique noires

l'une et l'autre. De la première, sont les *Mois* proprement dits ; ils se rattachent à la grande famille *negritto* qui se retrouve dans les Philippines et en Nouvelle-Guinée sous le nom de *Papous*. Leurs caractères anatomiques sont : crâne brachycéphale, teint noir, cheveux crépus, petite taille. Ils paraissent avoir prédominé jadis dans toute l'Asie sud-orientale. La seconde est la race *mounda*, toujours juxtaposée à la première ; elle existe également en Australie et dans le centre de l'Hindoustan. D'après le docteur Thorel, ce sont des hommes au teint brun, pas tout à fait noir, au crâne déprimé et dolichocéphale, au front bas, aux cheveux noirs et plats, épais, jamais crépus, au nez peu prononcé et inférieurement épaté, aux yeux droits, aux lèvres assez épaisses, souvent un peu retroussées ; la barbe est habituellement assez fournie, les pommettes saillantes, les mâchoires à peine prognathes.

A côté de ces sauvages noirs, vinrent ultérieurement se placer diverses tribus de race caucasique, dont le plus pur spécimen serait la peuplade *Lolo*, observée par le docteur Thorel dans le Laos central. « Cette curieuse tribu qui ressemble aux races indo-européennes non seulement par les traits, mais encore par la manière de se vêtir tout à fait différente chez les femmes de celle des peuples indo-chinois, est composée d'individus grands et vigoureux ; ils ont la figure énergique, les traits accentués, le profil droit, les yeux horizontaux et bien ouverts, le nez droit, assez développé et parfois busqué, les pommettes non saillantes, le visage presque ovale, le front assez haut, la barbe souvent frisée et plus abondante que chez les peuples voisins. Leurs formes sont accusées, leurs muscles sont bien dessinés ; mais leur teint est brun, et ne permettrait pas, si l'on n'avait les caractères précédents, de les différencier des autres sauvages. »

A cette intéressante famille appartiennent évidemment : les *Stiengs*, dont la ressemblance avec les héros des bas-reliefs d'Ang-Kor a frappé plusieurs voyageurs ; les *Kuoïs* ou *Couis*, habiles à fabriquer du fer avec un minerai extrait de la province siamoise de Compong-Soaï ; les *Rodé* ou *Redaïs* adonnés dans la même région au commerce des chevaux et que les Cambodgiens actuels respectent à titre de descendants des anciens Khmers ; les *Traos*, étudiés récemment par le docteur Néis, et qui formaient jadis un puissant royaume au nord-est de la basse Cochinchine ; les *Roongs* ou *Guongs* ; les *Onchos* ; les *Bodés* ou *Quandés* ; les *Charaïs* ou *Giarais* ; les *Baunars* ; les *Bannams* ; les *Cédans* ; les *Halangs* ; les *Beungaos* ou *Rougaos*. Un fait bien curieux, c'est qu'on retrouve chez les Charaïs des vestiges d'ancienne suprématie : deux de leurs chefs portent les titres de *roi du feu* et de *roi de l'eau*, et les missionnaires les disent supérieurs physiquement et moralement à tous leurs voisins. M. de Carné affirme que les souverains de l'Annam et du Cambodge envoient encore actuellement des ambassades périodiques au roi du feu et que toutes les tribus sauvages jusqu'aux frontières de la Chine le connaissent et le respectent.

Suivant toute probabilité, ces diverses tribus tirent leur origine de cette branche de la grande race aryenne qui, des rives de l'Indus, s'avança progressivement vers l'est en refoulant ou soumettant les populations jaunes ou dravidiennes des rives du Gange, tandis qu'une autre branche allait vers l'ouest peupler l'Europe.

Les sauvages *Muong*s, établis à l'ouest du Tong-King, peu étudiés jusqu'à ce jour, paraissent se rattacher à la famille dravidienne ; quant aux *Tchongs* du Laos septentrional et aux *Sa-Ouis* des environs de Hatien, ils sont trop peu connus pour qu'on puisse les classer dans un groupe ethnique.

Que conclure de ces diverses observations ? Sans doute, la race noire, *moi* ou *mounda*, occupa la première les rives du Mé-Kong jusqu'à l'arrivée par le nord ou l'ouest des peuples d'origine dravidienne ou mongolique qui la refoulèrent dans les montagnes ; puis survint une migration aryenne ; mais, tandis que, dans l'Inde les jaunes se soumirent aux blancs, ici les Mongols résistèrent aux envahisseurs qui se divisèrent en deux fractions : les uns subirent le joug, et de leur

croisement avec la race dravidienne se forma le peuple cambodgien ; les autres, plus jaloux de leur indépendance, joignirent dans les montagnes les noirs autochtones et, comme eux, s'abandonnèrent à la vie sauvage. Y trouvèrent-ils du moins la paix et la sécurité ? Nullement. Un éminent linguiste français, M. Janneau, qui visita récemment les diverses tribus sauvages dont nous venons de parler, signale à l'indignation du monde civilisé le honteux trafic d'esclaves qui s'y pratique encore de nos jours. Les montagnards de race aryaque étant actifs, laborieux, honnêtes, doués en un mot de toutes les qualités qui font les bons domestiques, les Laociens les mettent en coupe réglée et cherchent à s'en emparer par ruse ou par force afin de les vendre aux commerçants chinois et cambodgiens. C'est une véritable traite des blancs et le savant voyageur s'écrie avec une légitime émotion qu'avant de bouleverser le monde entier de nos tirades humanitaires pour réclamer l'émancipation des sujets du roi de Dahomey, il eût été plus logique de jeter un coup d'œil de pitié sur les sauvages blancs de race aryaque, nos parents en ligne directe dans la grande famille humaine, vendus comme des bêtes de somme par quelques bâtards croisés de sang mongol. Notre protectorat sur le royaume de Cambodge où vient aboutir cette honteuse exploitation nous donne le droit et nous confère le devoir d'intervenir ; les Anglais sont certainement moins fondés à faire la police sur la côte orientale d'Afrique.

Solidement établie aux bouches du Mé-Kong, protectrice reconnue du Cambodge, seule officiellement représentée à Hué et à Ha-Noï, la France a une mission providentielle à remplir dans l'Indo-Chine, et cette mission s'adapte merveilleusement à son génie, puisqu'il s'agit de prendre parti pour les opprimés contre les oppresseurs. En même temps qu'elle remplira, son rôle civilisateur, elle fondera un magnifique empire colonial dans l'extrême Orient.

Les contrées que nous avons décrites, et sur lesquelles doit s'exercer son action sont des plus favorisées au double point de vue de la richesse du sol et de la docilité des populations.

Cultivées en rizières, les plaines basses du littoral assurent largement la subsistance des habitants et fournissent encore un ample contingent à l'exportation vers la Chine et l'Inde ; les montagnes de l'intérieur offrent leurs richesses minérales dont nous ne pouvons que soupçonner l'importance et leurs forêts où abondent les plus précieuses essences. Entre ces deux zones extrêmes s'étendent des coteaux doucement ondulés où croissent, presque sans culture, le mûrier, la canne à sucre, le cotonnier, le caféier, etc. Partout, du nord au sud, sur les deux versants, des peuples doux et laborieux supportent avec impatience le joug de gouvernements tyranniques et rapaces. Sur le versant oriental, la population est aussi dense que dans les pays les plus riches d'Europe et la main-d'œuvre peut s'accroître indéfiniment grâce au voisinage de la Chine, inépuisable pourvoyeuse d'ouvriers incomparables.

Sans doute, il ne faut pas considérer l'Indo-Chine comme une colonie de peuplement où des colons européens puissent trouver l'espace qui leur manque dans la mère patrie et s'enrichir du travail de leurs bras ; le climat ne permet pas cet emploi de leurs forces musculaires. La race blanche doit se borner ici, comme dans l'Inde et au Sénégal, au rôle que lui assignent sa supériorité intellectuelle et morale : la direction des grandes exploitations agricoles, la création d'entreprises industrielles et commerciales. Ces conditions sont parfaitement appropriées à la situation actuelle de la France qui ne peut disposer d'un excès de population, mais ressent un vif besoin de donner carrière à l'exubérance aventureuse du caractère national. La nécessité d'ouvrir une issue à cette force d'expansion est une question de sécurité sociale ; les colonies jouent, en pareil cas, le rôle de soupapes de sûreté.

L'insalubrité de l'Indo-Chine a été souvent objectée aux partisans de sa colonisation. Il est vrai que le delta du Mé-Kong renferme des parties marécageuses, mais l'exhaussement graduel du sol par les

apports du fleuve et aussi l'extension des cultures feront disparaître ces foyers d'infection. Il faut, en outre, tenir compte des mauvaises conditions hygiéniques dans lesquelles on se trouve au début d'une occupation : l'ignorance des précautions à prendre, le mauvais aménagement des habitations, les terres remuées pour les constructions de toutes sortes, etc. A mesure que le confort augmente et que les conditions de l'existence se régularisent, on voit la mortalité diminuer : tel a été le cas au Bengale soumis aux mêmes influences climatiques et telluriques.

D'ailleurs, l'Indo-Chine ne saurait être jugée d'après la région que nous occupons depuis vingt-cinq ans. Le Laos et la plus grande partie du royaume d'Annam sont encore peu connus, mais nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'au Tong-King la zone des collines est assez favorisée au point de vue de la salubrité ; c'est là qu'il faut chercher un emplacement convenable pour établir un sanitarium à l'usage des Européens. Aujourd'hui, les employés du gouvernement et les militaires anémiés par le climat de la basse Cochinchine sont renvoyés en France par les paquebots ou les transports de l'État ; mais ces rapatriements sont très coûteux et présentent en outre le grave inconvénient d'exposer aux fortes chaleurs de la mer Rouge des tempéraments peu en état de leur résister. Il serait évidemment bien plus avantageux, à tous égards, de leur procurer le bénéfice d'un air pur et vivifiant tout en leur épargnant les fatigues d'une longue et pénible traversée ; ce ne sera pas un des moindres services que nous rendra le Tong-King.

Les officiers, les administrateurs, les négociants qui ont séjourné dans l'extrême Orient, sont tous partisans du développement et de l'extension de nos possessions ; mais les avis sont très partagés sur le chapitre des voies et moyens. Quelques-uns espéraient naguère encore une solution pacifique ; ils croyaient à la possibilité de s'en tenir au traité de 1874 en l'interprétant dans le sens le plus favorable aux intérêts français et comptaient, à la fois, sur la soumission de la cour de Hué et sur le rapprochement naturel et progressif des populations attirées par les bienfaits de l'administration française ; les récents événements ont montré que c'était là une pure utopie. Aucune illusion n'est plus possible aujourd'hui et nul ne peut désormais contester la nécessité d'une action énergique. Ce principe admis, plusieurs opinions sont encore en présence : les uns veulent qu'une expédition française, convenablement organisée, marche sur Hué, la capitale de Tu-Duc, renverse ce débile souverain et mette fin à l'odieuse tyrannie des mandarins ; d'autres tiennent pour le rétablissement d'un royaume du Tong-King sous le sceptre d'un prince de la dynastie des Lê avec l'appui du protectorat de la France²⁰.

Entre ces deux solutions extrêmes il y a place pour une troisième qui nous paraît la plus raisonnable : l'occupation pure et simple du Tong-King et son organisation en colonie française. Sans doute il y aurait de grands avantages à en finir d'un seul coup avec la cour de Hué qui ne cessera, tant qu'elle subsistera, de nous susciter tous les embarras possibles, fomentant des troubles dans nos possessions et cherchant un point d'appui près de toutes les puissances étrangères ; mais d'autre part, où trouver le personnel nécessaire pour administrer un aussi vaste territoire, dont les populations sont loin de nous être sympathiques comme celles du Tong-King ? Ensermée entre nos deux possessions du nord et du sud, privée de ses provinces les plus riches, la monarchie annamite végétera encore quelques années puis tombera d'elle-même comme un fruit mûr ; à cette époque nous posséderons un personnel formé en basse Cochinchine et au Tong-King qu'il suffira de dédoubler.

Quant à rétablir la dynastie Lê sur le trône de ses pères, ce serait nous créer bien gratuitement des difficultés pour l'avenir. Ne sait-on pas ce que valent les protectorats, et dans quelle situation fautive ils mettent le plus souvent la nation protectrice ? Elle se rend responsable des fautes et des crimes

20 Pendant que nous écrivions ces lignes, les événements se précipitaient et les Français s'emparaient de Hué ; un nouveau traité était conclu et la solution la plus large s'imposait impérieusement à nos gouvernants,

d'une cour le plus souvent, dissolue et tyrannique, des concussionnaires avides et corrompus ; elle se voit dans l'impossibilité d'imposer à un gouvernement ignorant les mesures les plus propres au développement de la richesse publique, et c'est à elle que s'en prend la population exploitée et découragée. Les partisans de ce système le représentent comme plus économique et nécessitant un moindre entretien de troupes. C'est une double erreur : ne faut-il pas doter le monarque protégé de telle sorte qu'il puisse déployer le luxe nécessaire à toute cour asiatique pour inspirer le respect au peuple ? N'est-on pas obligé de le défendre contre les convoitises des voisins et les insurrections de l'intérieur ? En somme les dépenses du protectorat sont les mêmes que celles de l'occupation directe, mais en revanche, les recettes sont bien inférieures : l'agriculture, l'industrie, le commerce, mal protégés, ne peuvent prospérer ; la moitié au moins de l'impôt reste entre les mains des mandarins qui le perçoivent. Et d'ailleurs où prendre le prince de la famille Lê que l'on ferait monter sur le trône ? Sans doute il ne manquera pas de prétendants ; mais comment reconnaître leurs titres ? Le dernier roi de cette dynastie a disparu dans la tourmente des Tay-Seun et n'a pas reparu lorsque Gia-Long s'est emparé de ses États. Depuis lors des aventuriers ont suscité des insurrections au Tong-King en se prévalant de ce qu'ils appartenaient à cette race antique et nationale ; mais leurs prétentions n'ont jamais revêtu un caractère d'authenticité bien incontestable. Celui que la France choisirait pour l'investir de l'autorité royale serait-il reconnu par tous les Tonquinois sans exception et ne serait-on pas exposé à voir surgir sans cesse d'autres prétendants appuyés sur un parti plus ou moins convaincu de leur légitimité ?

Le meilleur plan nous paraît être de conquérir franchement le Tong-King, de le débarrasser des bandes de brigands qui le pillent et le ruinent et d'y asseoir sur des bases solides et définitives, la domination française. L'entreprise ne présente aucune difficulté sérieuse. Les soldats de Tu-Duc, Drapeaux-Noirs et autres, sont un peu surexcités par leur récent succès contre une sortie opérée dans des conditions déplorables : le moindre retour offensif de nos troupes leur enlèvera cette confiance facile qui n'est pas dans leurs habitudes et bientôt ils renonceront, comme en basse Cochinchine, à une lutte reconnue inutile. Les menaces de la Chine ne doivent pas davantage nous arrêter : elles ne valent que par l'importance que nous leur attribuons. Les conseillers du Fils du ciel savent très bien qu'il n'est pas en état de tenir tête à la moindre puissance européenne ; ses armées et ses flottes ne sont que des fantômes bientôt dissipés par le moindre souffle. Nos hésitations seules ont pu leur donner quelque audace. Sans doute, il eût mieux valu choisir un moment où la Chine se fût trouvée engagée d'un autre côté : l'année dernière, par exemple, on aurait pu profiter de sa rupture avec la Russie au sujet du territoire de Kouldja au lieu de proposer naïvement nos bons offices pour réconcilier les deux nations sur le point d'en venir aux mains. On avait une meilleure occasion encore lorsqu'en 1873 M. Dupuis invoquait l'appui de la France afin de forcer le passage à travers le Tong-King ; il s'agissait alors de porter des armes et des munitions à l'armée chinoise combattant l'insurrection du Yun-Nan ; nous eussions eu pour alliés ceux-là même qui s'efforcent aujourd'hui de nous arrêter. On a mieux aimé désavouer F. Garnier et faire un pas en arrière, ce qui est toujours une faute énorme vis-à-vis des gouvernements asiatiques.

C'est donc sur le Tong-King que la France doit porter aujourd'hui ses efforts, et il faut qu'elle agisse sans faiblesse si elle ne veut compromettre gravement son influence et jusqu'à sa domination en basse Cochinchine où déjà Tu-Duc cherche à fomenter des troubles. Plus tard, le reste de l'Annam se soumettra sans coup férir et nous serons maîtres de tout le versant oriental de la chaîne des Moïs. Il sera temps alors de songer à nous étendre dans le bassin du Mé-Kong. L'ombre de monarchie qui subsiste au Cambodge aura sans doute disparu et nous nous trouverons en présence du royaume de Siam possesseur des provinces enlevées aux anciens rois Khmers et des États du Laos méridional. Il est difficile de préciser quelle sera en ce moment la marche à suivre pour attirer dans notre sphère d'influence ces régions aujourd'hui presque inconnues. Ce sera probablement une œuvre de diplomatie patiente et ferme ; pour la poursuivre sans faiblesse, n'oublions pas que nous

avons là des frères à secourir ; nous ne pouvons y tolérer l'infâme trafic dont sont victimes des hommes de notre race, de notre sang ; nous nous devons à nous-mêmes de les relever à leurs propres yeux, de leur rendre la dignité sociale qu'ils ont perdue, de les appeler enfin à nos côtés en les invitant à se faire les auxiliaires de notre œuvre civilisatrice.

On peut mieux augurer de l'avenir en ce qui concerne le Laos septentrional. Une ambassade birmane se dirige en ce moment sur Paris, et il paraît qu'elle doit offrir au gouvernement français de prendre la Birmanie sous sa protection ; elle ferait valoir les avantages que nous pouvons retirer de relations commerciales établies entre notre future colonie du Tong-King et le Laos septentrional, dépendance de ce royaume. Cette proposition est très séduisante, mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle cache un piège : la Birmanie sollicite notre protectorat pour échapper aux tentatives d'annexion de la Grande-Bretagne, et, en acceptant, la France ferait échec aux projets ambitieux de son éternelle rivale. Est-elle de force à tenter l'aventure ? Si sa politique était dirigée par des hommes d'État aussi habiles qu'énergiques, si elle avait en Europe des alliés sur lesquels elle pût compter, elle tirerait certainement un excellent parti de cette situation ; mais tel n'est pas le cas, et il est bien probable que le gouvernement français n'osera pas faire aux ambassadeurs l'accueil sur lequel ils comptent ; encore pourrait-il se faire un mérite auprès de l'Angleterre de ce bon procédé, et, par compensation, obtenir d'elle la cession du Laos birman le jour prochain où elle absorbera ce royaume. Les communications fluviales entre cette région et le Tong-King en rendent la possession précieuse pour nous.

Ainsi, par une politique sage et ferme, la France peut, sans grands sacrifices, devenir maîtresse d'un empire colonial, moins étendu que l'Indoustan, mais d'une richesse égale et d'une administration plus facile. Les circonstances sont favorables ; nous n'avons qu'à le vouloir pour réaliser le beau rêve du regretté Francis Garnier, dont la statue va s'élever sur une des places publiques de Saïgon. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir la main de la Providence dans les événements qui se préparent et nous appellent à une mission civilisatrice ; des peuples malheureux tendent vers nous des bras suppliants ; ne les repoussons pas, et souvenons-nous que l'œuvre de moralisation peut seule faire absoudre les violences de la conquête.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

Délimitation. — Montagnes. — Fleuves. — Littoral. — Îles. — Climatologie.
Page 2

CHAPITRE II HISTORIQUE

Origine de la monarchie annamite. — Conquête par les Chinois. — Anarchie. — Entreprises des Européens. — Introduction du christianisme. — Insurrection des Tay-Seun. — Mgr d'Adran. — Persécutions contre les catholiques. — Conquête de la basse Cochinchine par les Français. — Intervention française au Tong-King.
Page 8

CHAPITRE III DESCRIPTION DU ROYAUME D'ANNAM

Divisions politiques. — Le Tong-King. — Ha-Noï. — Haute et moyenne Cochinchine. — Hué. — Palais du roi. — Tourane. — Quin-Hon. — Gouvernement annamite. — Le roi. — Les mandarins. — Administration municipale.
Page 15

CHAPITRE IV DESCRIPTION DE LA COCHINCHINE FRANÇAISE

Superficie. — Population. — Aspect du pays. — Saïgon. — Cho-Leun. — Excursion à Go-Cong et à Tay-Ninh. — Agriculture. — Commerce. — Budget. — Travaux publics. — Arroyo de la Poste. — Paquebots. — Administration. — Culte catholique.
Page 22

CHAPITRE V ETHNOGRAPHIE

Caractères physiques et moraux de la race annamite. — Costumes. — Habitations. — Nourriture. — Mœurs. — Mariages. — Naissances. — Education des enfants. — Hospitalités. — Fêtes du nouvel an. — Funérailles. — Musique. — Théâtre. — Jeux. — Code annamite. — Instruction. — Écriture. — Religion annamite. — Superstitions.
Page 31

CHAPITRE VI
FAUNE ET FLORE DE LA COCHINCHINE

Éléphants. — Buffles. — Bœufs. — Animaux domestiques. — Animaux sauvages. — Oiseaux. — Reptiles. — Insectes. — Amphibies. — Poissons. — Arbres. — Fruits. — Plantes médicinales. — Légumes. — Riz. — Cannes à sucre. — Salines. — Produits minéralogiques.

Page 40

CHAPITRE VII
LE ROYAUME DU CAMBODGE

Le grand lac. — Origines de la race Khmer. — Coup d'œil historique. — Gouvernement. — Populations. — Langue. — Religion. — Caractères physiques et moraux des Cambodgiens. — Costumes. — Habitations. — Industrie et commerce. — Ruines d'Ang-Kor-Thom.

Page 47

CHAPITRE VIII
LE LAOS

Coup d'œil historique. — Villes principales. — Aspect du pays. — Population. — Tribus sauvages des montagnes. — Conclusions.

Page 54